



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Rapport 2021 sur les données  
au 31 décembre 2020

# Sommaire

4	Lexique	
6	Présentation	
7	Synthèse	
9	A. Activité et résultats	
9	A.1 Activité	
23	A.2 Résultats de souscription	
24	A.3 Résultats des investissements	
24	A.4 Résultats des autres activités	
24	A.5 Autres informations	
25	Focus : Résultats par entité	
40	B. Système de gouvernance	
40	B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	
48	B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	
49	B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	
52	B.4 Système de contrôle interne	
54	B.5 Fonction audit interne	
54	B.6 Fonction actuarielle	
54	B.7 Sous-traitance	
55	B.8 Autres informations	
56	C. Profil de risque	
58	C.1 Risque de souscription	
60	C.2 Risque de marché	
62	C.3 Risque de crédit	
63	C.4 Risque de liquidité	
63	C.5 Risque opérationnel	
66	C.6 Autres risques importants	
67	C.7 Autres informations	
68	D. Valorisation à des fins de solvabilité	
68	D.1 Actifs	
69	D.2 Provisions techniques	
70	D.3 Autres passifs	
71	D.4 Méthodes de valorisation alternatives	
71	D.5 Autres informations	
72	Focus : Fiche par entité	

## 94 E. Gestion du capital

- 94 E.1 Fonds propres
- 95 E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
- 95 E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fonde sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
- 95 E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- 95 E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis
- 95 E.6 Autres informations
- 96 Focus : Fiche par entité

## 117 Annexe

- 119 SGAM AG2R LA MONDIALE
- 137 AG2R Prévoyance
- 157 Prima
- 177 AG. Mut
- 197 Miag
- 215 Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité
- 233 VIASANTÉ Mutuelle
- 253 La Mondiale
- 273 La Mondiale Europartner
- 291 La Mondiale Partenaire

# Lexique

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AMO	Assurance maladie obligatoire
Ani	Accord national interprofessionnel
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
AP-HP	Assistance publique – Hôpitaux de Paris
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
BCE	Banque centrale Européenne
BE	Meilleure estimation (Best estimate en anglais)
CA	Conseil d'administration
CAA	Commissaire aux assurances
CADES	Caisse d'amortissement de la dette sociale
CARMF	Caisse autonome de retraite des Médecins de France
CARPIMKO	Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes
CCG	Cellule de crise Groupe
CCN	Convention collective nationale
CCO	Cellule de crise opérationnelle
CDG	Comité de direction Groupe
CGOS	Comité de gestion des oeuvres sociales
CGRR	Caisse Guadeloupéenne de retraites par répartition
CIPAV	Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse
CIR	Cox-Ingersoll-Ross
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNAVPL	Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales
CNBF-LPA	Caisse nationale des barreaux français – La prévoyance des avocats
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COSO	Comité des organisations de parrainage de la commission Treadway (Committee of sponsoring organizations of the Treadway commission)
CSBM	Consommation de soins et de biens médicaux
CSG	Contribution sociale généralisée
CSS	Complémentaire santé solidaire
CTIP	Centre technique des institutions de prévoyance
DAF	Dotation annuelle de financement
DDA	Directive sur la distribution d'assurance
Dipa	Demande d'indemnisation perte d'activité
DOSI	Direction de l'organisation et des systèmes d'information

Acronyme	Signification
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DSI	Direction des systèmes d'information
DSN	Déclaration sociale nominative
Éhpad	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Eiopa	Autorité Européenne des assurances et des pensions professionnelles
EIRS	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa en anglais)
EPIFP	Profits estimés dans les primes futures (Expected profits included in future premiums en anglais)
ESTER	Taux en euro à court terme (Euro short-term rate en anglais)
Euribor	Taux interbancaire offert en euro (Euro interbank offered rate en anglais)
FFA	Fédération française de l'assurance
FPU	Forfait patient urgences
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIP	Groupement d'intérêt public
GPS	Groupe de protection sociale
HCAAM	Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
IARD	Incendies, accidents et risques divers
IAS	Normes comptables internationales (International accounting standards)
IDA / IDP	Impôt différé actif / passif
IFC	Indemnité de fin de carrière
IFRS	International financial reporting standards
IFT	Instrument financier à terme
IG	Intra-groupe
IGA	Inspection générale de l'administration
Igas	Inspection générale des affaires sociales
IGF	Inspection générale des finances
IJ	Indemnité journalière
IP	Institution de prévoyance
IS	Impôt sur les sociétés
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LCC	Lutte contre la corruption
LFR	Loi de finances rectificative
LFSS	Loi de financement de la Sécurité sociale
LMN	Longstaff, Mithal, Neis
LoB	Ligne d'activité en français (Line of business)
Loi Pacte	Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (dite Loi « Pacte »)

Acronyme	Signification
Loi Sapin 2	Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi « Sapin 2 »)
LPP	Liste des produits et prestations
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
MIGAC	Mission d'intérêt général et d'aide à la contractualisation
NIS	Sécurité des réseaux et des systèmes d'information (Network and information security en anglais)
NR	Non noté (not rated en anglais)
NSLT	Similaire à la non-vie (Not similar to life techniques en anglais)
OAT	Obligation assimilable du Trésor
Ocam	Organisme complémentaire d'assurance maladie
ONDAM	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
OPC/OPCVM	Organismes de placement collectif / en valeurs mobilières
Orsa	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
Pacte	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
PB	Participation aux bénéficiaires
PCA	Plan de continuité d'activité
PCR	Réaction en chaîne par polymérase (Polymerase chain reaction en anglais)
PEL	Plan épargne logement
Pep	Plan d'Épargne populaire
PER / Peri	Plan d'épargne retraite / individuel
Perp	Plan d'épargne retraite populaire
PFU	Prélèvement forfaitaire unique
PIB	Produit intérieur brut
PLFSS	Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
PM	Provisions mathématiques
PME	Petite et moyenne entreprise
PPE	Provision pour participation aux excédents
PPL	Proposition de loi
PSI	Plan de secours informatique
PSSDI	Prêt super subordonné à durée indéterminée
QRT	Modèles de déclaration quantitative (quantitative reporting templates en anglais)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	Ressources humaines
SA	Société anonyme
SAM	Société d'assurance mutuelle
SCI	Société civile immobilière
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
Sgaps	Société de groupe d'assurance de protection sociale
SI	Systèmes d'information
SLT	Similaire à la vie (Similar to life techniques)

Acronyme	Signification
SMCA	Système de management de la continuité d'activité
SQL	Langage de requête structure (Structured query language en anglais)
TNS	Travailleur non salarié
TP	Titre participatif
TPE	Très petite entreprise
TSDI	Titre subordonné à durée indéterminée
TSR	Titre subordonné remboursable
TSSDI	Titre super subordonné à durée indéterminée
UC	Unité de compte
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales
VNC	Valeur nette comptable
VPN	Réseau privé virtuel (Virtual private network en anglais)

# Présentation

Le régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de Règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du Règlement.

Il concerne la période de référence du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE, à l'exception d'ARIAL CNP ASSURANCES et d'Arpege Prévoyance qui produisent leurs propres rapports, mis à disposition sur le site internet du Groupe ou de leurs sites internet respectifs. Cependant les informations quantitatives relatives au Groupe comprennent l'ensemble des entités incluses dans son périmètre de combinaison.

Ce rapport est composé de six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées à la fin de chaque chapitre.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2020, a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées au cours du mois de mars 2021.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet du Groupe.

# Synthèse

AG2R LA MONDIALE est le premier groupe paritaire en assurance de personne en France. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, expert en assurance de personnes, il est historiquement positionné sur les travailleurs non-salariés (TNS), les entreprises et les branches professionnelles.

## Activités assurantielles : la poursuite d'un pilotage serré

L'activité assurantielle s'est établie à 9,3 Md€, en baisse de -2,8 %.

Cette baisse s'explique principalement par un contexte morose de l'assurance vie. Alors même qu'ils voyaient leur épargne progresser faute de pouvoir consommer comme d'habitude, les Français ont massivement fait le choix des comptes courants et des comptes d'épargne liquide. Selon des données de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), les cotisations d'assurance vie ont perdu -19 % en France. S'agissant de SGAM AG2R LA MONDIALE, elles ont surperformé le marché : les cotisations d'épargne ont perdu -6,4 % pour atteindre 4,1 Md€ et les cotisations de retraite supplémentaire ont progressé de +1,3 % pour atteindre 1,8 Md€, évolution très satisfaisante pour la 1<sup>re</sup> année complète de commercialisation des plans d'épargne retraite (PER) issus de la Loi Pacte.

Le Groupe a ainsi continué à piloter la collecte en supports euros d'assurance vie pour limiter la dilution du rendement de l'Actif général en euros par les nouveaux flux entrants (investis dans des obligations à faibles rendements) et ainsi protéger la mutualité des assurés.

Durant cette année, marquée par une forte volatilité des marchés actions, les assurés ont continué à investir dans des supports en unités de compte (UC). AG2R LA MONDIALE demeure un important acteur en la matière avec une part d'UC très largement supérieure au marché aussi bien en chiffre d'affaires (45,9 % contre 34,4 % pour le marché) qu'en encours (34,1 % contre 23,5 % pour le marché). Sa collecte nette (cotisations - prestations) en UC a d'ailleurs atteint un nouveau sommet à 1,4 Md€ en 2020 (+0,2 Md€ par rapport à 2019). La collecte nette sur les supports euros s'est finalement limitée à -0,5 Md€ en 2020 dans la ligne du marché où elle a atteint -25 Md€ pour l'ensemble de la FFA.

En santé, les cotisations s'élèvent à 1,9 Md€, en hausse de +0,9 %, avec notamment une croissance du portefeuille collectif et en prévoyance à 1,3 Md€, en baisse de -2,1 %. La pandémie a réduit les cotisations à la fois en raison du chômage partiel et des reports de cotisations.

À noter que les actifs assurantiels d'AG2R LA MONDIALE représentaient 114,9 Md€ en 2020, en hausse de +4,5 % avec une collecte nette positive, la revalorisation des contrats (euros et UC) et des valeurs des actifs.

## Un Groupe solide dans une année de crise

Le résultat part du Groupe de SGAM AG2R LA MONDIALE s'est établi à 222 M€ en 2020 en baisse de -127 M€ par rapport à 2019, dont -125 M€ au titre de la pandémie. Ces impacts ont été de plusieurs natures :

- techniques (-42 M€, nets d'impôts). En santé, principalement liés à la sous-consommation médicale des français durant les périodes de confinement, ils ont été compensés par des impacts en prévoyance avec une sinistralité plus importante en décès et en arrêts de travail. À ces impacts techniques globalement négatifs (-5 M€), s'est ajoutée la taxe sur les Organismes complémentaires d'assurance maladie (Ocam) à -37 M€ nets d'impôt sur les sociétés ;
- financiers (-101 M€, nets d'impôts). Les moindres produits financiers (notamment les dividendes et certains revenus immobiliers) et surtout les dépréciations de certains actifs ont eu un impact important sur le résultat ;
- sur les frais généraux (+18 M€, nets d'impôts). La crise sanitaire a engendré sur l'année 2020 une moindre consommation de frais généraux à hauteur de 24 M€ nets d'impôts. Ils ont été compensés par la participation du Groupe au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics (avec un impact de -6 M€).

Au-delà de ces impacts liés à la crise, on notera qu'en assurance vie, AG2R LA MONDIALE a servi une rémunération annuelle moyenne de ses contrats à 1,56 %, soit 28 centimes au-dessus de la rémunération moyenne estimée sur le marché dans son ensemble (environ 1,28 %). La baisse de rémunération a été de 0,17 % pour AG2R LA MONDIALE contre 0,18 % pour le marché selon une première estimation de la FFA. De plus, le Groupe a renforcé la provision pour participation aux excédents de 31 M€, celle-ci représentant 4,1 % des provisions euros de ses assurés.

En prévoyance santé, la pandémie ainsi que la forte baisse des taux ont fait augmenter les ratios de sinistralité de 3,2 points hors taxe Ocam. La baisse des taux techniques a ainsi coûté 1,8 points de sinistralité en 2020 (5 points sur la seule prévoyance). À toutes ces évolutions s'ajoutent la taxe Ocam qui représente 2,3 points de sinistralité portant la dégradation totale à 5,5 points.

Malgré cela, le résultat combiné de SGAPS AG2R LA MONDIALE, qui porte la plus grande partie des contrats de santé et de prévoyance du Groupe, a été positif à hauteur de 12 M€.

Aussi, avec un résultat nettement positif, même s'il est en baisse significative, et avec la revalorisation des actifs obligataires, les fonds propres IFRS ont atteint 8,5 Md€ en hausse de 5,3 %. Ils ont été multipliés par 5,1 depuis la création de la Sgam en 2008, soit un taux de croissance annuel moyen de +14,6 % sur la période. Ils ont bénéficié de la poursuite de la commercialisation de certificats mutualistes, directement éligibles en fonds propres. Ceux-ci se sont accrus de 53 M€ et leur encours atteignait 251 M€ fin 2020.

Le ratio de Solvabilité 2 de SGAM AG2R LA MONDIALE ressortait à 180 % fin 2020, en baisse de 41 points par rapport à 2019, notamment avec un impact de -35 points lié au niveau de taux très négatifs à la clôture 2020.

Le Groupe a profité des taux bas pour accroître ses fonds propres Solvabilité 2 (sans impact sur les fonds propres IFRS) au travers de 2 émissions de titres subordonnés : une T2 de 500 M€ en juin au taux de 2,13 % et une T3 de 500 M€ en octobre au taux record de 0,75 %.

Il a également géré de manière active et prudente sa couverture actions détenue depuis fin 2019 et qui lui a permis de traverser la forte baisse des marchés actions durant les deux premiers trimestres de façon plus sereine.

### Un relèvement de notation

Le 25 mars dernier, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a amélioré la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités - La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES - devenue « A », assortie d'une « perspective stable ».

S&P a mis en évidence la stabilité et la solidité des fondamentaux du Groupe, la maîtrise de la collecte nette en euros et la baisse continue des taux garantis dans un environnement de taux bas.

L'agence de notation considère ainsi que la sensibilité d'AG2R LA MONDIALE au niveau des taux d'intérêt a été considérablement réduite.

Elle estime également que le Groupe a été en capacité d'amortir les chocs de marché liés à la pandémie, notamment grâce à la mise en place d'une couverture actions, à l'émission d'obligations rT1 réalisée en octobre 2019 dans d'excellentes conditions et à une proportion d'unités de comptes dans son chiffre d'affaires largement supérieure à celle du marché.

Enfin, S&P tient compte des positions de premier plan d'AG2R LA MONDIALE en France, du volume et de l'étendue de la distribution de ses produits ainsi que de la stabilité de sa performance opérationnelle.



# A. Activité et résultats

## A. 1 Activité

### A. 1. 1 Informations générales sur les structures juridiques

#### Informations sur AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE est un Groupe de protection sociale (GPS). Comme tous les GPS, il est composé à minima d'une institution de retraite Agirc-Arrco et d'une Institution de Prévoyance (IP).

Il était, en 2020, matérialisé et piloté par l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, une association régie par la Loi de 1901, l'accord de 2009 et des statuts types établis par la Fédération Agirc-Arrco. Son Conseil d'administration définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe.

Les Conseils d'administration des entités membres sont souverains pour ce qui concerne leur objet social.

Le Groupe gère ainsi des activités de retraite complémentaire et il propose également, aux entreprises et à leurs salariés tout comme directement aux particuliers et professionnels, une protection sociale supplémentaire en matière de frais de santé, de prévoyance, d'assurance vie épargne ou retraite.

Toujours en 2020, ces activités assurantielles étaient « chapeautées » par une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam), dénommée SGAM AG2R LA MONDIALE. L'analyse portée par ce rapport concerne uniquement les activités regroupées au sein de la Sgam, le périmètre de retraite complémentaire Agirc-Arrco en étant exclu.

#### Situation à fin 2020

La situation présentée ici est celle à la fin de l'exercice 2020, période de référence de ce présent rapport.

#### Informations sur le périmètre de SGAM AG2R LA MONDIALE

AG2R Prévoyance et La Mondiale ont créé SGAM AG2R LA MONDIALE en 2008. La Sgam a pour objet de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. En ce qui concerne la description de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe, cette description est reprise dans la partie « B. Gouvernance ». Un groupe fiscal au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2014, permettant de mutualiser les impôts des entités qui le composent.

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS).

Le tout début d'année 2020 fut marqué par le déménagement des équipes du siège vers l'immeuble du 14-16 boulevard Maiesherbes à Paris et en parallèle, les modifications des sièges sociaux de différentes entités.

Pour faire face à la pandémie, le Groupe a déployé dès le mois de mars, un dispositif de télétravail généralisé pour ses collaborateurs permettant, tout en assurant la sécurité de ses salariés, de maintenir pendant les périodes de confinement ses activités et le service auprès de ses clients, entreprises, branches et particuliers.

Par ailleurs, l'année 2020 a également vu les changements suivants :

- la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ) a demandé son adhésion au GIE AG2R, cette adhésion a été approuvée par l'Assemblée générale du GIE en mars 2020 ;
- l'institution Arpege Prévoyance a demandé son affiliation à SGAPS AG2R LA MONDIALE, cette affiliation a été approuvée par les Assemblées générales d'Arpege Prévoyance, de la Sgaps et de ses organismes affiliés. Cette affiliation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 après l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (ACPR) ;
- la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole (MIP) a rejoint l'union de mutuelles AG.Mut, au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV) a démissionné de l'union de mutuelles AG.Mut.

De nombreuses opérations de restructurations ont également eu lieu sur les structures immobilières du Groupe dans l'optique de rationaliser le portefeuille immobilier. Enfin, après en avoir examiné les modalités, les Conseils d'administration d'AG2R Agirc-Arrco et du GIE AG2R ont approuvé en 2020 un projet de rattachement des moyens de gestion de la retraite complémentaire à AG2R Agirc-Arrco. Ce rattachement, qui s'est notamment traduit par le transfert de 2 631 collaborateurs, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. AG2R Agirc-Arrco reste membre du GIE AG2R afin de bénéficier des fonctions restantes partagées. Au 31 décembre 2020, les membres du GIE AG2R étaient au nombre de 11 :

- activité retraite complémentaire (2 entités) :
  - 1 institution de retraite complémentaire : AG2R Agirc-Arrco ;
  - 1 institution de retraite complémentaire dédiée aux départements français d'Amérique qui adhèrent pour le volet informatique retraite et sans transfert de personnel : CGRR Agirc-Arrco.
- activités assurantielles et financières (8 entités) :
  - 2 institutions de prévoyance : AG2R Prévoyance et Arpege Prévoyance ;
  - 1 union de mutuelles : AG. Mut, qui regroupe 10 mutuelles, dont 9 non-membres du GIE AG2R<sup>(1)</sup> ;

(1) Pour mémoire, les 9 membres d'AG.Mut non-membres du GIE AG2R sont : VIASANTÉ Mutuelle, La Frontalière, Mutuelle de l'Industrie du pétrole (MIP), Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag), Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF), Mutuelle des Professions Judiciaires (MPJ), Union Mutualité Solidarité (UMS), MBA Mutuelle et Mutame & Plus.

- 1 mutuelle : MMJ, également membre d'AG.Mut
  - 2 sociétés d'assurances : Prima et Arial CNP Assurances ;
  - 1 société de gestion de portefeuilles : AG2R LA MONDIALE gestion d'actifs ;
  - 1 société liée à l'action sociale : Primavita.
- le GIE La Mondiale Groupe.

Au 31 décembre 2020, les membres du GIE La Mondiale Groupe étaient au nombre de 8 :

- activités assurantielles et financières (5 entités) :
  - 1 société d'assurance mutuelle : La Mondiale ;
  - 3 sociétés d'assurance : La Mondiale Partenaire (LMP), La Mondiale Europartner (LMEP) et ARIAL CNP ASSURANCES ;
  - 1 société de gestion de portefeuilles : AG2R LA MONDIALE gestion d'actifs.
- 3 GIE :
  - le GIE AG2R ;
  - le GIE La Mondiale Exécutive ;
  - le GIE AG2R LA MONDIALE Cash.

## Association sommitale AG2R LA MONDIALE

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc et arrco**

### SGAM AG2R LA MONDIALE

#### SGAPS AG2R LA MONDIALE

#### La Mondiale\*

Périmètre  
Institutions de prévoyance

Périmètre  
Mutuelles santé

La Mondiale Partenaire  
La Mondiale Europartner  
ARIAL CNP ASSURANCES à 60 %

AG2R Prévoyance\*  
et sa filiale Prima

AG.Mut\*  
VIASANTÉ Mutuelle  
Miag  
MMJ  
MPJ (substituée)  
MNSPF (substituée)

Arpege Prévoyance<sup>(1)\*</sup>

Autres mutuelles  
membres d'AG.Mut

MBV

AG2R Agirc-Arrco\*

CGRR Agirc-Arrco\*  
(Caisse Guadeloupéenne de  
Retraites par Répartition)

GIE AG2R

GIE La Mondiale Groupe

\* Membre de l'Association sommitale

(1) Membre de la Sgaps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

## Informations sur le périmètre de ce rapport unique

Dans ce rapport unique, les informations présentées sont celles de la Sgam ainsi que celles des sociétés membres de la Sgam mentionnées ci-dessous.

Nom	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM)	Société d'Assurance Mutuelle (SAM)	Société Anonyme (SA)	Institution de Prévoyance (IP)	Union de mutuelles (UM)	Mutuelle
SGAM AG2R LA MONDIALE	X					
AG2R Prévoyance				X		
Prima			X			
AG.Mut					X	
Miag						X
Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité						X
VIASANTÉ Mutuelle						X
La Mondiale		X				
La Mondiale Europartner			X			
La Mondiale Partenaire			X			

Fin 2020, ces entités représentaient environ 95 % des capitaux propres de la Sgam.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle  
 Pour les entités ayant leur siège social en France :  
 L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR  
 4, place de Budapest,  
 75009 PARIS

Pour l'entité luxembourgeoise La Mondiale Europartner  
 Le Commissariat aux Assurances – CAA  
 7, boulevard Joseph II,  
 L – 1840 Luxembourg  
 GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## A. 1. 2 Nom et coordonnées des auditeurs externes

### Nom des auditeurs externes par entité juridique

Nom	KPMG	KPMG Lux	Mazars	CTF	MF & Associés
SGAM AG2R LA MONDIALE	X		X		
AG2R Prévoyance	X		X		
Prima	X			X	
AG.Mut				X	
Miag	X				
Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité	X				
VIASANTÉ Mutuelle				X	X
La Mondiale	X		X		
La Mondiale Europartner		X			
La Mondiale Partenaire	X		X		

## Coordonnées des auditeurs externes

Nom	Adresse
KPMG	Tour Egho 2, Avenue Gambetta – CS60055 92068 Paris La Défense
KPMG Luxembourg	Société Coopérative 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Mazars	Tour Exaltis 61, Rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex
CTF	23/25, Rue De Berri 75008 Paris
MF & ASSOCIÉS	5, Rue De Messine 75008 Paris

### A. 1. 3 Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

À ce jour, les entreprises affiliées à la Sgam sont La Mondiale et SGAPS AG2R LA MONDIALE.

### A. 1. 4 Informations quantitatives et qualitatives sur les opérations et les transactions en cause au sein du groupe

Pour l'exercice, les informations sur les opérations intragroupes (IG) indiquées dans l'annexe des comptes combinés Sgam (parties liées) concernent principalement les opérations suivantes : réassurance, prestations de service et emprunts subordonnés. À ces opérations, il conviendrait d'ajouter également les opérations relatives à l'intégration fiscale.

### A. 1. 5 Informations générales sur l'environnement

#### A. 1. 5. 1 Environnement financier

**Économie : la crise sanitaire a entraîné une récession mondiale inédite.**

Une pandémie de coronavirus a déclenché de sévères mesures de restriction de l'activité (confinement, fermeture des frontières...) dès le printemps et un violent recul du PIB mondial (-3,3 % en moyenne annuelle). Les européens ont mis en place les mesures les plus strictes et ont été économiquement les plus affectés. Malgré un soutien monétaire et budgétaire conséquent, le PIB de la zone euro a reculé de 6,8 %. L'Allemagne (-5,3 %), a mieux résisté, moins affectée par la première vague de l'épidémie, puis soutenue par le rebond vigoureux de l'industrie mondiale à partir de l'été. En France, les deux confinements ont été plus stricts et le PIB a chuté de plus de 8 %. La crise a eu un effet déflationniste, la demande chutant plus que l'offre : l'inflation a ralenti à seulement 0,3 % sur l'ensemble de la zone euro (après 1,2 % en 2019), et une importante épargne liquide s'est accumulée. Aux États-Unis, la récession a été moins sévère (-3,5 %) grâce à un soutien budgétaire s'élevant à 13 % de PIB, deux fois plus qu'en zone euro et à des mesures sanitaires moins strictes. La Fed a su baisser ses taux de 1,75 % à 0 % très rapidement et lancer un programme d'achats d'actifs qui l'a conduit à presque doubler son bilan. La Chine, première touchée, est très vite sortie de crise. C'est l'un des rares pays à enregistrer une croissance en 2020 (+2,3 %), grâce au dynamisme de la

demande externe et de l'industrie mondiale. Elle dépasse largement fin 2020 son niveau d'activité d'avant-crise.

#### Marchés de taux : l'assouplissement monétaire a entraîné une forte baisse des taux

La crise a fait apparaître quelques tensions sur le marché interbancaire au printemps, mais elles ont rapidement disparu. Les taux monétaires baissent sur l'année : -5 points de base à -0,58 % pour l'ESTER (taux au jour le jour) et -16 points de base à -0,53 % pour l'Euribor 3 mois. Les Banques centrales ont rapidement réagi début 2020 pour soutenir l'économie et faciliter le financement des plans de relance publiques. La Fed a immédiatement abaissé ses taux directeurs (-150 points de base) à 0 % et annoncé des achats obligataires considérables, de plus de 3000 Md\$. La BCE a privilégié des mesures quantitatives, comme le renforcement des achats obligataires ou le soutien des prêts aux PME. Les taux à long terme sont dominés par ce nouveau régime de taux courts très bas pour une période prolongée. Aux États-Unis, les taux longs ont suivi le mouvement des taux courts en 2020 et ont fortement baissé : -100 points de base sur l'année à 0,91 % fin 2020. En zone euro, les interventions de la BCE et le plan de relance européen ont permis une forte baisse des taux et des écarts de rendement à travers la zone. En 2020, les taux à 10 ans sont en baisse de 38 points de base à -0,57 % en Allemagne, -46 points de base à -0,34 % en France et -87 points de base à 0,54 % en Italie. Une baisse des taux correspond à une hausse du prix des titres : l'indice de performance des obligations en euros de 7 à 10 ans progressait de 4,5 %.

#### Marchés actions : bonne performance des actions internationales malgré la crise

Après leur violente chute de début 2020, lors de la mise en place des mesures de confinement à travers le monde (-30 % en quelques semaines), les marchés se sont rapidement redressés, soutenus par des politiques monétaires et budgétaires de grande ampleur, puis par les premiers signes d'une reprise plus rapide qu'anticipée au cours de l'été. Ils ont connu une accélération début novembre, avec les annonces d'une forte efficacité des vaccins et l'annonce de leur diffusion dès la fin 2020, laissant présager la levée des restrictions et un retour à une activité normale plus rapide que prévu. Malgré la profonde crise économique, les actions mondiales enregistrent une très bonne performance en 2020, avec +16,9 % pour le MSCI monde, dividendes réinvestis, en devise locale. Mais les résultats ont été hétérogènes selon les pays. Les actions des pays émergents arrivent en tête du classement annuel (18,8 %), suivies des actions américaines (18,4 %). Les marchés européens, où la contraction de l'activité a été plus sévère ont stagné (-0,3 % pour le MSCI zone euro) ; les actions françaises sont en recul (-5 % y compris dividendes).

#### Le marché immobilier : les effets de la crise sont encore incertains

Les effets de la crise du coronavirus sur l'immobilier sont pour l'instant difficiles à préciser. On peut néanmoins essayer de les évaluer à grands traits en distinguant un aspect conjoncturel immédiat (2020-2021) et un aspect plus structurel à moyen terme. À court terme, les impayés ou reports de loyers dans tous les segments (résidentiel, commerce, bureaux) vont réduire les rendements locatifs effectifs : nous avons estimé cette baisse des loyers encaissés à environ 5 % pour 2020 sur le périmètre de l'immobilier institutionnel français (indice IPD MSCI). Les valeurs d'expertises ont pour l'instant peu baissé (-0,1 % en

France selon IPD MSCI) mais un ajustement pourrait se poursuivre. À moyen terme, la crise du coronavirus va accélérer les évolutions qui étaient déjà présentes : la montée de la vente en ligne au détriment du commerce et de sa logistique et le travail à domicile dans le secteur tertiaire. De ce fait une surcapacité significative de locaux tertiaires risque d'apparaître et pourrait peser sur les prix des bureaux. Certains thèmes seront néanmoins porteurs : la centralité, encore et toujours, pour les bureaux et le commerce et la pièce supplémentaire dans le résidentiel.

## A. 1. 5. 2 Environnement du marché de l'assurance vie

### Placements financiers des ménages

Source : FFA, Cahiers de l'épargne (Pair Conseil), Banque de France

Les flux de collecte nette (versements déduits des retraits) des ménages dans des placements hors titres ont été très importants en 2020, atteignant 122 Md€ contre 81,6 Md€ en 2019 (presque 50 % de hausse). Ces flux très élevés sont venus de la crise sanitaire mondiale, des impossibilités de consommation durant les confinements (le taux d'épargne des français progressant de 6 points par rapport à 2019 pour atteindre 21 %) ainsi qu'à la prudence des ménages préférant épargner dans ce climat d'incertitude.

Il est à noter que l'effet endettement n'a pas eu le même impact qu'habituellement puisqu'il s'est replié de 20 % en 2020.

Dans un environnement de taux bas persistants et de manque de visibilité sur la sortie de crise, les ménages ont

Collecte nette des ménages en Md€	2017	2018	2019	2020	Var 2020-2019
<b>Dépôt à vue</b>	<b>34,7</b>	<b>33,1</b>	<b>36,2</b>	<b>73,7</b>	<b>+37,5</b>
<b>Épargne de court terme</b>	<b>12,5</b>	<b>19,9</b>	<b>26,7</b>	<b>56,8</b>	<b>+30,1</b>
dont Livrets A et bleus	6,5	8,6	12,1	24,1	+12,0
dont autres Livrets défiscalisés	0,3	0,9	-0,8	8,3	+9,0
dont CEL	0,0	-0,2	0,2	1,5	+1,3
dont Livrets soumis à l'impôt	9,9	12,1	16,4	28,1	+11,6
dont Dépôts à terme	-4,3	-1,5	-1,3	-5,1	-3,8
<b>Épargne contractuelle</b>	<b>2,1</b>	<b>-2,9</b>	<b>-3,2</b>	<b>-2,1</b>	<b>+1,1</b>
dont PEL	4,0	-1,0	-1,3	-0,4	+0,9
dont PEP bancaires	-1,9	-1,9	-1,9	-1,7	+0,2
<b>Assurance vie</b>	<b>8,3</b>	<b>21,5</b>	<b>21,9</b>	<b>-6,5</b>	<b>-28,4</b>
<b>Total (hors Titres)</b>	<b>57,6</b>	<b>71,7</b>	<b>81,6</b>	<b>122,0</b>	<b>+40,3</b>

### L'assurance vie en France

Sur 2020 les cotisations d'assurance vie en France ont fortement diminué de -19,6 % pour atteindre 116 milliards d'euros dont -18,9 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et -24,2 % pour les contrats collectifs (retraite et décès). La crise sanitaire mondiale a contribué à cette baisse de la collecte en assurance vie, alors même que l'épargne financière des ménages était en hausse, ces derniers se réfugiant principalement vers des placements liquides (comptes courants, Livrets A et autres livrets défiscalisés). Il est à noter que les évolutions de cotisations ont été très différentes selon les supports : -27,0 % pour les supports euros et -0,2 % pour les supports en unités de compte (UC).

privilegié la disponibilité. Les dépôts à vue, par exemple, ont plus que doublé atteignant 73,7 Md€ (+103,6 %).

L'épargne de court terme qui avait connu de fortes progressions ces dernières années enregistre elle aussi une hausse exceptionnelle : +113 % pour atteindre 56,8 Md€. Cette évolution se retrouve notamment par un doublement de la collecte nette des livrets A et bleus alors même que leur taux a été revu à la baisse (0,5 % depuis le 1<sup>er</sup> février 2020).

La collecte sur les livrets soumis à l'impôt affiche également une forte progression (+11,6 Md€ pour atteindre 28,1 Md€) apparaissant comme des comptes d'attentes disponibles et légèrement rémunérés pour faire face au contexte actuel.

La collecte nette en épargne contractuelle (PEL, Pep bancaire) s'améliore mais continue d'afficher une décollecte (-2,1 Md€).

Enfin, l'assurance vie enregistre la plus forte décollecte annuelle depuis que la FFA procède à ce calcul. La collecte nette atteint -6,5 Md€ (contre +21,9 Md€ l'année précédente). Le précédent plancher de collecte nette datait de 2012 (crise de la zone euro) avec -6,3 Md€. Cette évolution est due au contraste de deux évolutions bien distinctes : la collecte nette des supports en unité de compte atteint +18,3 Md€ (les marchés financiers baissiers ont attiré les investisseurs qui y ont vu des opportunités d'achats) tandis que la collecte nette des supports euros est en forte décollecte (-24,9 Md€).

Pour ces derniers, il semble que le recul des marchés actions (-7,1 % pour le Cac 40 en 2020) ait constitué pour les assurés un point d'entrée jugé comme intéressant. Aussi, la part des UC dans le chiffre d'affaires est en forte hausse, le taux d'UC passant de 27,8 % en 2019 à 34,4 % en 2020 (+6,7 points).

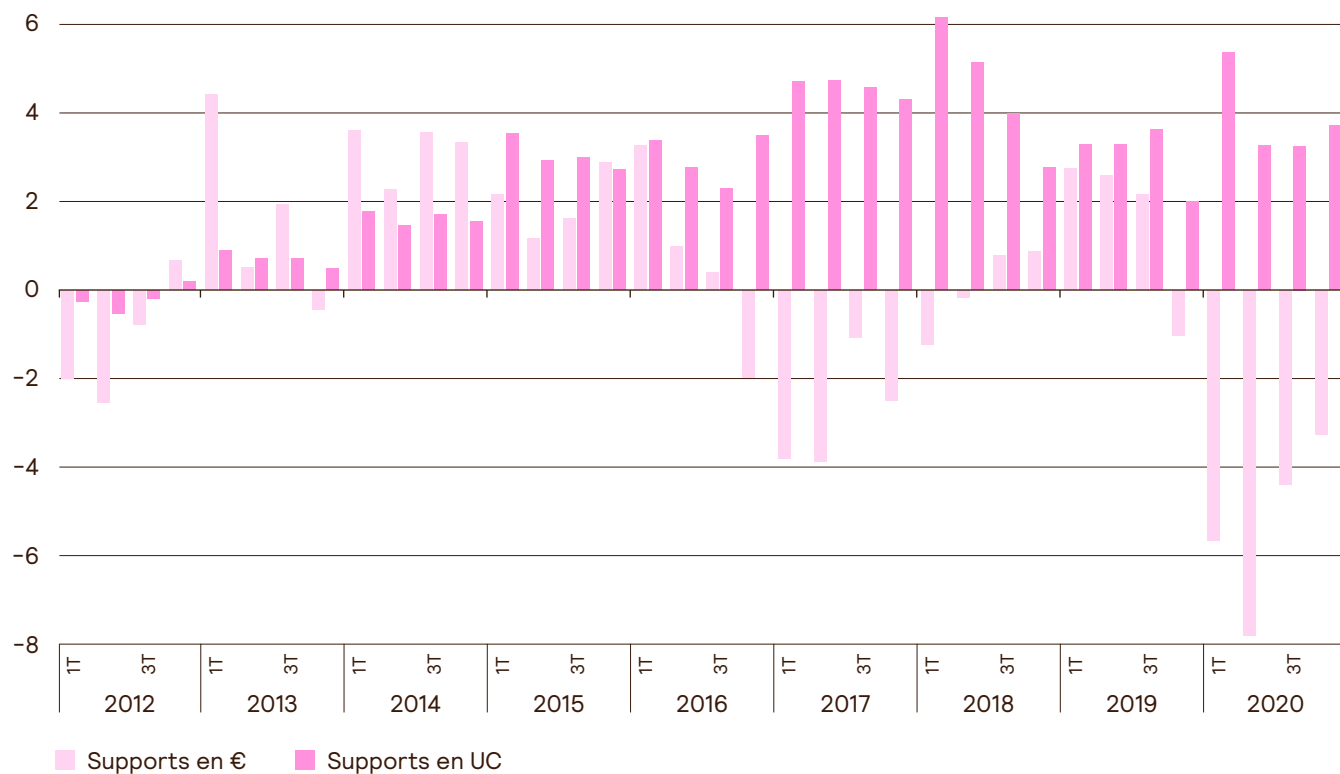
Le taux de prestations annualisé est assez stable à 7,2 % et reste en dessous de sa moyenne de long terme.

La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit ainsi à -6,5 Md€ (une première depuis 2012 et les conséquences de la crise de la zone euro), dont -24,9 Md€ sur les supports en euros et +18,4 Md€ sur les supports en unités de compte.

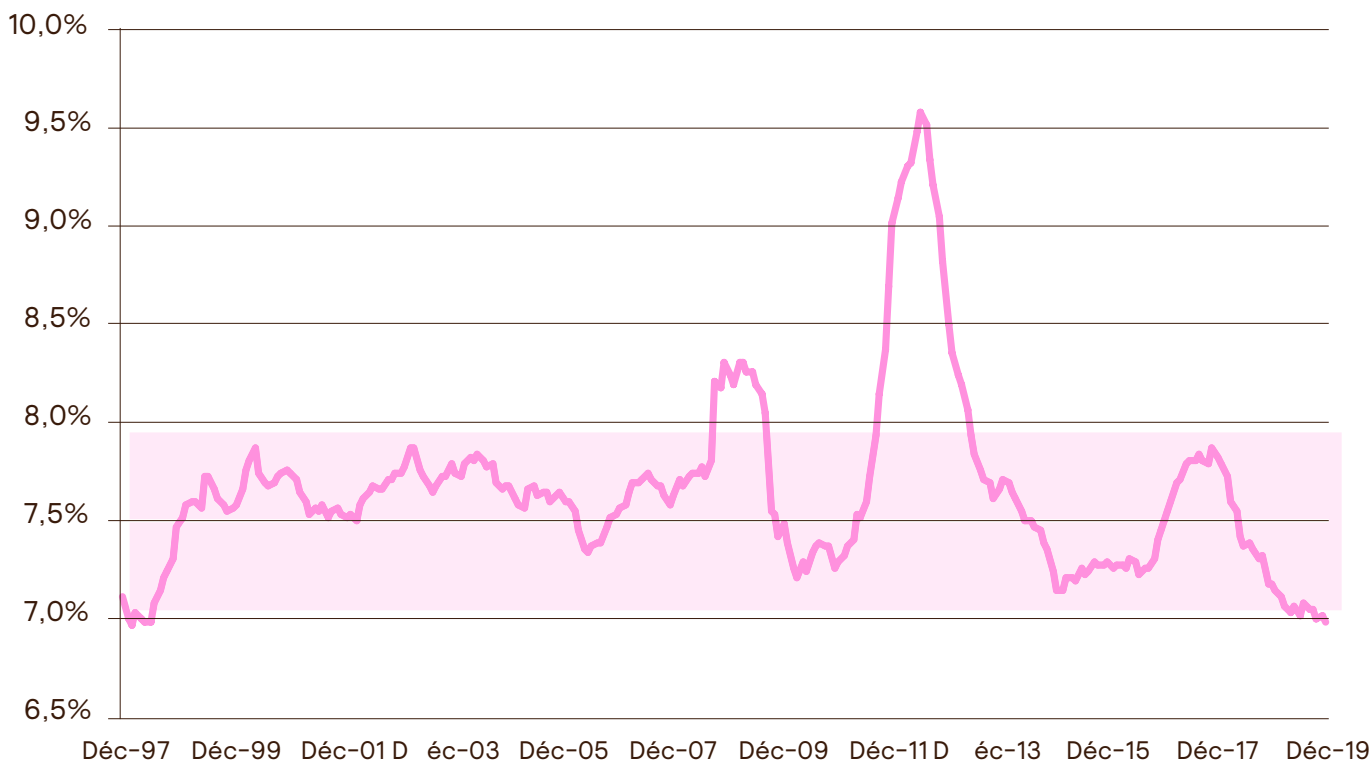
On notera peu d'arbitrages en cumul à fin d'année (à hauteur de +0,4 Md€ des supports en euros vers les supports en UC, avec notamment un premier semestre très élevé mais neutralisé par un troisième trimestre très mauvais), confirmant globalement la désaffectation pour les supports euros au bénéfice des supports UC.

Finalement, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie progressent légèrement de +0,4 % (-0,7 % pour les supports euros et +4,0 % pour les supports en unités de compte) pour s'établir à 1 728,7 Md€ à fin 2020. Cette évolution sur un an provient de la rémunération des contrats en euros (+0,9 point), de la collecte nette négative (-0,4 point) et de la revalorisation des supports UC (-0,1 point). Le poids des supports en UC dans ces provisions augmente ainsi, passant de 22,7 % fin 2019 à 23,5 % à fin 2020.

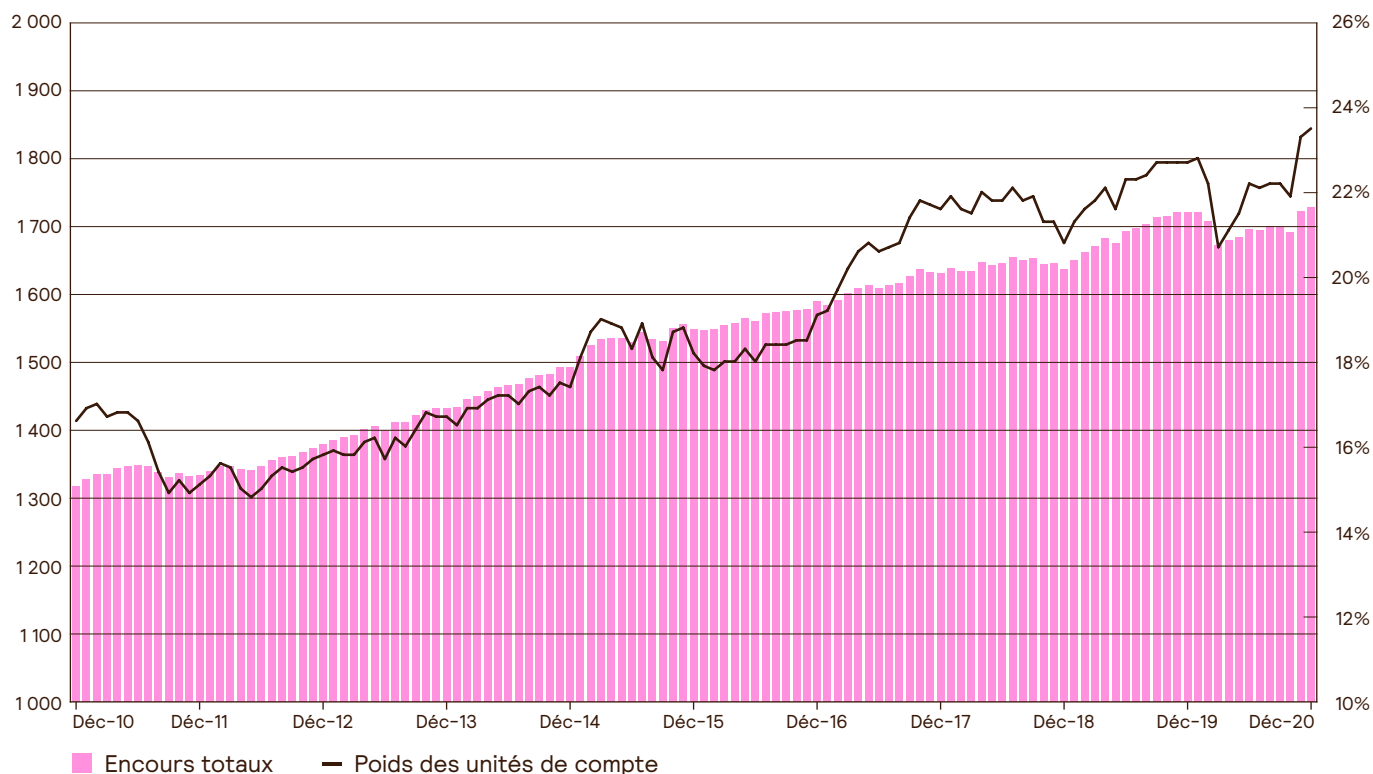
#### Collecte nette en assurance vie par supports (en Md€)



#### Taux de prestations en assurance vie en cumul annuel (tous supports, en % des encours)



## Encours d'assurance vie (en Md€) et poids des encours en unités de compte



### Actualité de l'assurance vie

En 2020, les sujets relatifs à l'assurance vie ont été un peu moins mis en avant que les années précédentes, au regard du contexte de la pandémie mettant plutôt en avant les problématiques santé, prévoyance et IARD.

### Performance des supports

Les rémunérations des supports en euros ont poursuivi leur baisse en 2020. Selon une première estimation de la FFA, la rémunération moyenne se situe autour de 1,28 % en 2020 contre 1,46 % encore en 2019.

Les assureurs ont encore été pénalisés par le niveau très bas des taux de long terme. Ainsi, un an après avoir connu pour la première fois des taux négatifs (juillet 2019), les taux à 10 ans français ont franchi une nouvelle étape en étant, pour la première fois, négatifs en moyenne annuelle (-0,16 %). Ils terminent l'année 2020 à -0,33 %, en net repli au regard de la fin 2019 (+0,09 %). Cette situation fait mécaniquement baisser le rendement des actifs des assureurs puisque les anciennes obligations sont remplacées, au fur et à mesure de leurs arrivées à échéance, par des obligations nettement moins bien rémunérées. Malgré cette tendance baissière, les supports euros des contrats d'assurance vie demeurent le placement sans risque de perte en capital le mieux rémunéré.

Toutefois, la baisse des rendements des contrats d'assurance vie doit être mise en regard de celle de l'inflation. La croissance des prix à la consommation hors tabac a été, en moyenne annuelle, de +0,2 % en 2020, contre +0,9 % en 2019. Aussi, selon toute vraisemblance, la rémunération des contrats nette d'inflation sera supérieure en 2020 à celle de 2019.

En ce qui concerne les supports en unités de compte, après -9 % en 2018 et +13,9 % en 2019, la FFA estime que la revalorisation moyenne de ces supports sera d'environ -0,2 %. Cette évolution très faible provient de la faiblesse du Cac 40 durant l'année (-7,1 % hors dividendes à fin décembre après un plus bas annuel à -37 %) compensée par la performance positive des supports obligataires (+5 % pour les emprunts d'États de la Zone Euro en raison de la baisse des taux de long terme).

### Possibilité de rachat exceptionnel sur les contrats Madelin et Peri des professionnels

Dans le cadre de la loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR3), le législateur a voulu faire face aux conséquences de la crise en prolongeant les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises et en les complétant par des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés par la crise. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2020, les travailleurs non-salariés ont pu débloquer leur épargne retraite (contrats Madelin, contrats Madelin agricole, Plans d'épargne retraite individuels dont la souscription est antérieure au 10 juin 2020) par anticipation dans la limite de 8 000 € au global. Les sommes reçues par l'assuré sont exonérées d'impôt sur le revenu jusqu'à 2 000 €.

### Loi sur la déshérence des contrats de retraite supplémentaire

Une proposition de loi (PPL) a été déposée en mars 2020. Elle a été votée en première lecture en juin 2020 et votée en seconde lecture le 17 février 2021. Elle vise à limiter la déshérence de contrats de retraite supplémentaire, notamment ceux collectifs comme les contrats « article 83 » et « article 39 », qui ne rentreraient pas dans le champ des lois « Eckert » et « Sapin 2 ».

Cette proposition de loi prend comme base la mission d'information du GIP (Groupement d'intérêt public) Union retraite qui existe au niveau de la retraite de base et de la retraite complémentaire et élargit cette mission d'information à la retraite supplémentaire. Dans le nouveau dispositif (article 1), les assureurs transmettront chaque année toutes leurs informations au GIP Union retraite qui restituera l'information aux assurés au travers du site Info retraite. Cette centralisation a reçu l'accord unanime des membres du CCSF (assureurs, Trésor, associations de consommateur, ACPR). Une campagne d'information grand public sur le site Info retraite par le GIP Union Retraite est également prévue.

La loi prévoit également que les salariés soient clairement informés par leur employeur des éventuels contrats de retraite supplémentaire dont ils sont bénéficiaires au départ de leur entreprise (solde de tout compte).

### A. 1. 5. 3 Environnement des marchés de la prévoyance et de la santé

Le marché de la santé et de la prévoyance est resté dynamique en 2019. L'année 2020, particulière en raison de la crise sanitaire, ne fait pas encore l'objet de statistiques définitives mais devrait également rester en croissance, tout particulièrement sur le marché de la prévoyance. En tout état de cause, le secteur est marqué par trois réformes majeures à compter de 2021, qui s'ajoutent à celles déjà votées les années précédentes : la « taxe Ocam » sur les activités d'assurance santé, la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale, et la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics, ces trois réformes s'ajoutant, sur le secteur de l'assurance santé, à la montée en charge du « 100 % santé » et à la mise en œuvre de la résiliation infra-annuelle.

#### Un marché de l'assurance santé prévoyance toujours dynamique

##### Santé

Les dernières statistiques disponibles sont celles de la DREES : Rapport 2020 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé, paru en décembre 2020. Les principaux enseignements sont retracés ci-après.

#### La concentration du marché de la complémentaire santé se confirme :

- en 2019, d'après le Fonds Complémentaire Santé Solidaire (CSS), **439 organismes** (310 mutuelles, y compris mutuelles substituées, 103 sociétés d'assurances et 26 institutions de prévoyance) **exercent une activité de complémentaire santé, soit 16 organismes de moins qu'en 2018**. Le nombre de mutuelles a été divisé par cinq depuis 2001 et celui des institutions de prévoyance par deux, le nombre de sociétés d'assurances ayant en revanche peu diminué. D'après l'ACPR, le nombre d'organismes d'assurances a été divisé par deux depuis 2006, cette diminution étant plus marquée pour les mutuelles.
- **en 2019, les vingt plus grands organismes concentrent, à eux seuls, plus de la moitié du marché en matière de cotisations collectées** et les cent plus grands (soit plus d'un cinquième des organismes) en détiennent 91 %. Les vingt plus grands organismes ont gagné 10 points de parts de marché depuis 2011.

#### Le marché a poursuivi sa dynamique en 2019, avec une hausse de 1,9 % selon l'ACPR.

- entre 2018 et 2019, la masse totale des cotisations collectées en santé (hors taxe) a augmenté de 723 M€.
- cette dynamique de +1,9 % s'explique toujours en premier lieu par **l'augmentation des cotisations collectées pour les contrats collectifs** (529 M€ en 2019, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2018).
- les cotisations collectées pour les contrats individuels enregistrent une augmentation plus modérée (194 M€, soit une hausse de 1,0 %).

#### La part des contrats collectifs dans les cotisations collectées en santé continue à progresser.

- **en 2019, les contrats collectifs représentent 48 % des cotisations collectées en santé, comme en 2018, contre 46 % en 2016 et 41 % en 2011**. Ainsi, depuis 2015, dernière année avant la mise en place de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise, les contrats collectifs ont gagné 4,1 points de parts de marché (+0,5 point en 2019, +0,8 point en 2018 et +1,0 point en 2017 après +1,8 point en 2016). Il convient néanmoins de souligner que les contrats collectifs gagnaient déjà du terrain sur les contrats individuels avant la généralisation.
- les mutuelles sont davantage positionnées sur les contrats santé individuels alors que les institutions de prévoyance le sont davantage sur les contrats santé collectifs.
- les sociétés d'assurances occupent une position intermédiaire. En 2019, les sociétés d'assurances se démarquent par la croissance de leur activité à la fois en collectif et en individuel.
- d'après les données du fonds CSS, les mutuelles restent prédominantes sur le marché de l'assurance santé (50 % des cotisations collectées en 2019) même si leurs parts de marché diminuent depuis 2001 au profit des sociétés d'assurances.

#### En 2019, la croissance des prestations dépasse celle des cotisations pour la deuxième année consécutive.

- Les charges de prestations hors frais de gestion des sinistres versées par les organismes complémentaires s'élèvent à 30,3 Md€ en 2019 après 29,6 Md€ en 2018. **L'augmentation des prestations est plus élevée que lors des quatre années précédentes** (+2,4 % en 2019 après 2,1 % en 2018 et 1,1 % en 2017). Cette hausse s'explique principalement par celle des prestations en collectif (+682 M€).
- Comme les prestations ont cru à une vitesse similaire à celle de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), **la part des organismes complémentaires dans le financement de la CSBM est constante en 2019 : elle atteint 13,4 %** comme en 2018 (après 13,1 % en 2017).

**Il est encore trop tôt pour tirer un bilan de l'année 2020, qui aura été particulière.** Si les pouvoirs publics estiment que les assureurs complémentaires santé ont économisé 2,2 milliards d'euros de prestations, les différents organismes d'assurance santé estiment que ce chiffre ne tient pas compte de la reprise des dépenses de santé, incluant un effet rebond après le premier confinement, ni des pertes de cotisations dues aux faillites ou au chômage partiel. Il faut également tenir compte des effets de la crise sur la prévoyance, l'assurance santé n'étant souvent que l'une des activités des groupes d'assurance de personnes. À cet égard, la DREES rappelle que le poids de l'activité de complémentaire santé diffère en fonction de la nature de l'organisme : en 2018, dernière année disponible pour ces données, la santé représente 85 % de l'activité des



mutuelles, 49 % de celle des institutions de prévoyance, et seulement 6 % de celle des sociétés d'assurances.

## Prévoyance

D'après l'Argus de l'assurance (avril 2020), **2019 est la troisième année consécutive de croissance autour de 4 % de l'activité de prévoyance**. La prévoyance individuelle y a particulièrement contribué (+3,53 %) ; la collective reste également bien orientée avec une croissance des cotisations dépassant les 4 %.

Les mutuelles progressent avec +6,67 % de leur activité prévoyance, contre +1,27 % pour les institutions partiaires.

**L'année 2020 devrait confirmer cette tendance haussière sous l'effet de la crise économique.** En prévoyance individuelle, la crise économique a eu comme effet quasi-immédiat une explosion des demandes de garantie maintien de salaire de la part des indépendants. Or, même si le taux d'équipement des indépendants en prévoyance a progressé ces dernières années, environ un sur trois ne serait toujours pas assuré. En prévoyance collective, deux effets joueront à la hausse : le maintien des garanties collectives, notamment en cas de chômage partiel, et la prise en charge de certains arrêts de travail pour personnes confinées ne pouvant pas télétravailler. Une réforme des retraites allant dans le sens d'un allongement de la durée du travail aurait aussi des effets à la hausse pour la prévoyance<sup>(2)</sup>.

(2) Lors des débats parlementaires sur le PLFSS pour 2021, les sénateurs avaient adopté un amendement réactivant la conférence sur l'équilibre et du financement des retraites et repoussant, en cas d'échec des négociations, l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans en 2025.

Quant à l'assurance dépendance, en légère hausse en 2019, sa croissance reste manifestement atone. La création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à la dépendance pourrait changer la donne.

**L'évolution du cadre juridique des organismes santé et prévoyance s'inscrit dans le contexte d'un déficit sans précédent de l'assurance maladie obligatoire compte tenu de la crise sanitaire.**

**2020 : une année de crise sanitaire qui influence très fortement les dépenses et l'équilibre de l'assurance maladie.**

**L'année 2020 aura été sans précédent pour les comptes de l'assurance maladie du fait de la crise sanitaire et des réponses apportées par les pouvoirs publics.**

Alors que les dépenses avaient progressé de 2,2 % en 2018 puis de 3,2 % en 2019, **l'augmentation s'élève à +6,5 % en 2020** (sans compter les aides spéciales aux professionnels de santé qui portent le total de l'évolution à +7,1 %), **portant le total des dépenses d'assurance maladie du régime général à 187,3 Md€ :**

- +3,6 % pour les remboursements de soins de ville (82,8 Md€),
- +9,0 % pour les remboursements de soins en établissements médicaux (79,5 Md€),
- +10,2 % pour les remboursements de soins en établissements médicaux-sociaux (22,2 Md€).

(Source : communiqué de la CNAMTS en date du 27 janvier 2021, en données corrigées des jours ouvrés et des variations saisonnières).

**Les postes qui ont le plus augmenté** sont, assez logiquement compte tenu de la crise, les dépenses hospitalières, les indemnités journalières, la biologie médicale et les soins infirmiers. A l'inverse, les remboursements de médecine de ville généraliste et spécialiste, ainsi que dentaire, des masseurs kinésithérapeutes et de transports sanitaires ont diminué.

## La CNAMTS distingue quatre phases :

- janvier et février 2020 : remboursements dans le prolongement de la dynamique 2019 ;
- mars à mai 2020 (premier confinement) : **baisse généralisée des soins de ville ; très forte hausse des indemnités journalières** du fait des mesures dérogatoires ; fort développement des téléconsultations sans compenser la baisse d'activité en présentiel ;
- de juin à août 2020 : retour à une dynamique d'avant la crise avec des disparités importantes par postes (rattrapage partiel de soins pour certains tels que les actes techniques des spécialistes et les soins dentaires ; activité encore faible pour d'autres telles que consultations en présentiel des médecins et transports sanitaires) ;
- de septembre à décembre : **forte accélération des remboursements de ville en raison de la forte et rapide montée en charge des tests RT-PCR en biologie, des tests antigéniques ou délivrance de masques et accélération des indemnités journalières**, aucune baisse d'activité en novembre et décembre.

## Analyse par poste de remboursement :

- **Les soins de ville ont augmenté plus rapidement en 2020 (+3,6 %) qu'en 2019 et 2018 (+2,8 % et +2,7 %).** Cette hausse est encore plus forte si l'on tient compte de l'indemnisation destinée aux professionnels de santé mise en place pour compenser une partie de leur perte d'activité (« Dipa ») : +4,8 % y compris Dipa. Pour simplifier les chiffres qui suivent sont hors Dipa. **Les évolutions sont très contrastées :**
  - **les postes remboursements de soins de médecins et dentistes reculent de -6,4 % en 2020** (après +2,5 % en 2019 et +3,3 % en 2018). **Les remboursements de médecine générale baissent de -6,1 % et ceux de soins de médecine spécialisée de -6,7 %.** La baisse des consultations en présentiel n'a pas été totalement compensée par l'augmentation importante du recours aux téléconsultations. **Les remboursements de soins dentaires reculent de -9,4 %** (+2,9 % en 2019, +0,6 % en 2018).
  - Si globalement les remboursements de soins d'auxiliaires médicaux reculent de -1,0 % (après +3,8 % en 2019, +4,2 % en 2018), **les soins infirmiers accélèrent franchement en 2020** (+6,9 % après +4,3 % en 2019 et +4,7 % en 2018) sous les effets combinés de la nouvelle tarification des soins auprès des patients dépendants (réforme du bilan de soins infirmiers) et des prélèvements de tests PCR et antigéniques réalisés par les infirmiers lors du dernier trimestre 2020. Au contraire, les remboursements de soins de masso-kinésithérapie, déjà en croissance plus faible depuis 3 ans, reculent en 2020 (-11,9 %, après +2,5 % en 2019, +2,9 % en 2018 et +4,0 % en 2017).
  - **Les remboursements de biologie médicale bondissent en 2020 à +45,7 %** (après +1,8 % en 2019, -0,5 % en 2018). Ceci résulte de la mise en œuvre des mesures de tests dans le cadre de l'épidémie Covid-19 et notamment de la décision prise fin juillet de rembourser les tests PCR intégralement et sans prescription. Les dépenses totales de dépistages Covid dans les laboratoires de biologie médicale pour 2020 s'élèveraient à 1,8 Md€ pour le régime général.

- **Les remboursements de produits de santé** (médicaments et produits de la LPP), **ont connu une progression en 2020 (+1,7 %) globalement comparable à celles des années passées** (+2,4 % en 2019, +1,2 % en 2018, + 2,3 % en 2017 et + 1,3 % en 2016). **Concernant le secteur du médicament, 2020 est encore marquée par une forte évolution des remboursements de médicaments délivrés en officine** (+3,3 % après +3,2 % en 2019 et +3,1 % en 2018 ; versus un recul important de la rétrocession hospitalière de -3,8 %) en raison notamment du changement de circuit de délivrance de nombreux médicaments, ainsi que de la mise en place des tests antigéniques depuis fin octobre et du remboursement des masques sur prescription depuis début octobre. Enfin, la réforme de la marge des grossistes répartiteurs et l'augmentation des remboursements de vaccins anti grippe contribuent pour +0,3 point à l'augmentation annuelle des médicaments d'officine. Pour ces raisons, globalement, l'évolution des médicaments (+2,6 %) accélère par rapport à 2019 et 2018 (respectivement +1,6 % et +0,5 %). **Les remboursements des autres produits de santé, et en particulier ceux de la liste des produits et prestations (LPP), reculent de -1,1% en 2020** (après +5,0 % en 2019, +3,5 % en 2018, +5,1 % en 2017 et +5,3 % en 2016).
- **L'activité thermale a été très fortement touchée par la pandémie.** Aucun centre n'a ouvert pendant le premier confinement et la décision a été prise de mettre fin à la saison thermale dès la fin octobre.
- **Les dépenses de transports sanitaires ont baissé de - 9,1 %** (après -1,1 % en 2019, +2,9 % en 2018 et +4,4 % en 2017). Si les transporteurs sanitaires ont connu, pendant le premier confinement, une baisse d'activité relativement contenue, ils ne semblent pas avoir retrouvé totalement leur niveau d'activité d'avant crise sanitaire à la fin de l'année 2020.
- **Les remboursements des indemnités journalières augmentent de +25 % en 2020** (après +4,9 % en 2019 et 2018, et +4,6 % en 2017). La dynamique des indemnités journalières a été extrêmement heurtée tout au long de l'année 2020. Les mois d'avril et mai ont vu le doublement de remboursements d'indemnités journalières maladie. Puis, rapidement, ces remboursements ont déçu pour se stabiliser sur leur niveau tendanciel en août 2020. À partir de septembre, elles ont réaccélééré avec la reprise de l'épidémie (évolution comprise en +15 % et +20 % sur les quatre derniers mois de l'année pour les indemnités journalières maladie).
- **Globalement, à la fin de l'année 2020, l'évolution des versements aux établissements de santé est de +9,0 % en 2020. Les établissements de santé (publics et privés) bénéficient d'un mécanisme de garantie de financement en 2020.** Il vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins couvrant la période de mars à décembre 2020. En outre, les dispositifs dérogatoires Covid, mesures et primes exceptionnelles, sont principalement financés sur les crédits des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) et des dotations annuelles de financement (DAF) qui présentent, de ce fait, de très fortes évolutions en 2020.
- **Les versements aux établissements médico-sociaux progressent fortement pour aboutir à +10,2 %** (dont +17,7 % pour le secteur personnes âgées) en raison de délégations exceptionnelles Covid.

**La LFSS pour 2021 (loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité sociale pour 2021) s'inscrit dans un contexte de dégradation sans précédent des comptes de la Sécurité sociale.**

Cette dégradation s'explique par les décisions prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et économique et de la mise en œuvre des premières mesures du Ségur de la santé.

Le déficit prévisionnel du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FVS) s'élèverait à près de 50 Md€ en 2020 et à près de 36 Md€ en 2021. Pour mémoire, le déficit le plus important jusqu'ici avait atteint 28 Md€ en 2010. Toutes les branches sont en déficit.

**Le déficit de la branche maladie serait le plus fort, avec 33,7 Md€ en 2020.** Cette branche supporte en effet, comme les autres, les pertes considérables de recettes associées à la récession économique (dégradation de la masse salariale du secteur privé estimée à -8,9 %)<sup>(3)</sup> et les dépenses exceptionnelles pour permettre au système de soins de faire face à la crise sanitaire (achats de masques, de respirateurs, de tests, prise en charge des arrêts de travail pour gardes d'enfants, prime « covid » pour les soignants...). Une provision de 1,5 milliard d'euros est prévue pour le vaccin. S'ajoutent à ces dépenses l'effet des décisions consécutives aux accords du Ségur de la santé signés en juillet 2020, notamment : revalorisation des salaires des personnels non médicaux des hôpitaux et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Éhpad), meilleure valorisation des carrières en établissements sanitaires et médico-sociaux via un plan d'investissement massif. 1 Md€ y sont consacrés au titre de 2020 et 7,4 Md€ au titre de 2021.

(3) À noter en revanche que les mesures d'exonérations sociales liées à la crise pour soutenir les entreprises fermées ou impactées par le couvre-feu ou le confinement sont compensées à la Sécurité sociale par le budget de l'État.

**Au total, compte tenu des dépenses liées à la crise et au Ségur de la santé, ainsi que des mesures de régulation des dépenses pour 2021 (4 Md€) et de la contribution des organismes complémentaires (cf. infra ; contribution qui vient en atténuation des dépenses), l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) mis au vote pour 2021 s'établit à 225,4 Md€, à comparer aux 205,6 Md€ qui avaient été initialement votés dans le cadre du PLFSS pour 2020, étant précisé que cet ONDAM pour 2020 a lui-même dû être majoré de 13,3 Md€.**

**Enfin, ce PLFSS entend « sécuriser » le remboursement de la dette sociale par le prolongement de la CADES jusqu'en 2033, en cohérence avec les lois organique et ordinaire relatives à la dette sociale et à l'autonomie, promulguées le 7 août 2020.**

**Il est intéressant de noter que l'édito ministériel du dossier de presse précise, en conclusion : « La sortie de crise sera un rendez-vous important pour garantir la pérennité du financement de notre protection sociale. Nous ne pourrions pas faire l'impasse d'une nécessaire maîtrise de nos dépenses, avec un renouvellement et un renforcement de nos outils de régulation. Le rapport confié au Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie sur la rénovation de l'ONDAM en est une première étape pour ce qui concerne la santé. Les enjeux de pertinence, de gains d'efficacité, et de lutte contre la fraude seront centraux dans cette rénovation ».**

**Une mission est par ailleurs confiée également au HCAAM sur la situation des organismes complémentaires d'assurance maladie.**

### **Trois réformes importantes pour le secteur de la santé prévoyance en 2020 / 2021**

La crise sanitaire a conduit les pouvoirs publics à prendre plusieurs orientations qui ont un impact direct ou indirect sur le secteur santé prévoyance :

- d'une part, dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale, la mise en place d'une **contribution des complémentaires santé à la crise sanitaire** – à noter également dans cette LFSS la mise en place du tiers payant intégral pour le 100 % santé et la création d'un régime commun unique et obligatoire d'indemnisation des 90 premiers jours d'arrêts de travail pour les professions libérales,
- d'autre part, dans le cadre des lois organiques et ordinaires sur la dette sociale et l'autonomie, ainsi que dans la LFSS pour 2021, **la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, dédiée à l'autonomie.**

Ces orientations trouvent une partie de leur traduction juridique et financière dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, qui, après une lecture au Parlement à l'automne, a été définitivement adopté le 30 novembre 2020.

Enfin, indépendamment de la crise sanitaire, le Gouvernement a amorcé **la réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique**, dans le prolongement de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

**Création d'une « contribution exceptionnelle des organismes d'assurance maladie complémentaires aux dépenses auxquelles l'assurance maladie obligatoire fait face durant la crise sanitaire » à hauteur de 1,5 Md€.**

#### **a) Cette nouvelle contribution est la principale mesure de la LFSS pour 2021 concernant les organismes d'assurance santé.**

Comme le précise l'exposé des motifs de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, « une contribution exceptionnelle des organismes d'assurance maladie complémentaire permettra de prendre en charge une partie des dépenses auxquelles l'assurance maladie obligatoire fait face dans le cadre de la gestion de l'épidémie. Cette contribution, temporaire, est **assise sur le chiffre d'affaires en santé des organismes complémentaires**. Fixée à un milliard d'euros en 2020 et 500 millions d'euros en 2021, elle pourra être revue en 2021 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de l'actualisation du niveau des économies constatées par les organismes complémentaires ».

Les pouvoirs publics justifient cette contribution, qui s'élèvera à **1 Md€ au titre de 2020 et 500 M€ au titre de 2021**, par les économies réalisées par les organismes complémentaires, estimées par le Gouvernement à plus de 2 Md€ en raison à la fois de la diminution de la consommation de soins de ville durant la crise sanitaire et des mesures de prise en charge intégrale par l'assurance maladie obligatoire de diverses dépenses (tests de dépistage et téléconsultations notamment).

Pour les assureurs santé prévoyance, cette taxe va s'ajouter à l'effet de la crise. En effet, si le premier confinement a conduit à un ralentissement des dépenses de santé, il faut aussi tenir compte de l'effet report de la consommation de soins, et, surtout, des impacts de la crise économique sur les recettes (report de cotisations, impayés) et sur les dépenses compte tenu de la portabilité (maintien des droits aux prestations santé et prévoyance pour les chômeurs) et de l'augmentation des prestations de prévoyance. Il faut également mentionner la participation des groupes de protection sociale aux efforts de solidarité demandés par le Gouvernement (notamment contribution au fonds de solidarité en faveur des TPE et PME).

#### **b) D'autres mesures sont à noter dans cette LFSS concernant les organismes d'assurance santé prévoyance :**

##### **- Le tiers payant intégral pour le 100 % Santé à partir de 2022**

Introduite par amendement gouvernemental au Sénat, cette mesure oblige les assureurs santé à pratiquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le tiers payant intégral pour le panier 100 % santé (qui correspond à certains équipements optiques, certaines prothèses dentaires et certaines audioprothèses). **L'objectif est que les assurés n'aient aucune avance de frais et rien à déboursier pour acquérir une paire de lunettes, se faire poser des prothèses auditives ou dentaires dès lors que ces dispositifs relèvent du panier 100 % Santé.**

En pratique, notre groupe réalise déjà le tiers payant intégral sur l'optique et sait le faire sur le dentaire et les audioprothèses. Sur le dentaire, la mise en œuvre dépend principalement du bon vouloir des dentistes sur lesquels ne pèse aucune obligation (actuellement seuls 15 % des soins dentaires sont pratiqués en tiers payant et seulement 23 % des dentistes sont conventionnés en tiers payant).

##### **- La création d'un régime d'indemnités journalières pour les professions libérales**

Le Gouvernement a introduit par amendement **un régime obligatoire unique d'indemnités journalières pour les professions libérales affiliées à la CNAVPL** (caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales), pour les 90 premiers jours d'arrêt de travail.

**En effet, aujourd'hui, les régimes varient selon les caisses de profession libérale.** Par exemple, un architecte, assuré à la CIPAV, n'a droit à aucune IJ en cas d'arrêt de travail, de même pour un pharmacien libéral, un expert-comptable ou un vétérinaire. En revanche, une infirmière libérale ou un kinésithérapeute, affilié à la CARPIMKO, a droit à des IJ à partir du 91<sup>e</sup> jour, de même que les médecins libéraux, affiliés à la CARMF, ou les dentistes. Pour les avocats libéraux (CNBF-LPA), les IJ sont versées plus tôt, avec ou sans délai de carence (allant alors de 8 à 30 jours selon les cas). **Aujourd'hui, selon les situations, les professions libérales ont donc intérêt à souscrire à une assurance prévoyance privée, mais elles le font plus ou moins, ce qui peut créer des situations difficiles, comme l'a bien mis en évidence la crise sanitaire.**

Le régime instauré par le Gouvernement, dont les modalités doivent être précisées par décret pris sur proposition du CA de la CNAVPL, sera piloté par le conseil d'administration de la CNAVPL et mis en œuvre par les URSSAF et la CNAMTS.

**L'instauration de ce régime obligatoire aura un impact sur le marché de l'assurance prévoyance des professions libérales.**

– **Autres mesures :**

- poursuite de la prise en charge à 100 % par l'AMO des **téléconsultations jusqu'au 31 décembre 2021** ;
- transformation du ticket modérateur sur les urgences en un **Forfait Patient Urgences (FPU) de 18 €** dans un souci de simplification **à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021** ; ce forfait, qui sera, comme l'est aujourd'hui le ticket modérateur à l'hôpital, pris en charge par les complémentaires santé, sera dû par les assurés pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation. Son montant sera de 18 € en général et de 8 € pour les patients en affection de longue durée et les invalides de guerre. Les femmes enceintes à partir du sixième mois et les nourrissons de moins d'un mois en sont exonérés ;
- prolongation jusqu'en 2022 de la convention médicale conclue en 2016 ;
- Mise en œuvre des conclusions du « Ségur de la santé » : revalorisations salariales des personnels hospitaliers et des Éhpad (8,8 Md€ sur 2020-2023 dont 1 Md€ dès 2020 et 7,4 Md€ en 2021), investissement dans les établissements de santé et médico-sociaux (à hauteur de 19 Md€ sur plusieurs années pour l'immobilier, les équipements et le numérique).
- expérimentation d'un modèle mixte de financement à l'hôpital (à l'acte et populationnel) ;
- simplification des règles pour l'accès aux médicaments innovants ;
- suppression du fonds de la complémentaire santé solidaire ;
- doublement de la durée du congé de paternité (28 jours, dont 7 obligatoires)
- revalorisation de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

**Création de la cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie**

Entre mars 2018 et octobre 2019, pas moins de trois rapports ont été publiés sur la question de la prise en charge de la perte d'autonomie : ceux des députées Monique Iborra et Caroline Fiat sur les Éhpad (mars 2018), de Dominique Libault sur le grand âge (mars 2019), et de Myriam El Khomri sur les métiers du grand âge (Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge, octobre 2019).

Tous insistent sur l'impérieuse nécessité d'investir massivement dans le secteur médico-social afin d'améliorer la formation du personnel, de revaloriser leur statut, d'augmenter le taux d'encadrement des Éhpad, de rénover, de moderniser et de médicaliser davantage les Éhpad, d'augmenter les efforts de prévention, de mieux informer sur les problématiques gériatriques et sur les métiers de la filière gérontologique, et de créer des solutions intermédiaires entre aide à domicile et Éhpad.

Comme le précisait l'annexe 5 au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, les besoins d'aide à l'autonomie, qu'ils soient liés au handicap ou au grand âge concernent une part de plus en plus importante de la population française.

C'est pour améliorer la prise en charge des personnes confrontées à la perte d'autonomie que le Parlement a adopté cet été **les lois organique et ordinaire relatives à la dette sociale et à l'autonomie (7 août 2020), qui ont créé**

**dans le code de la Sécurité sociale une nouvelle branche de la Sécurité sociale, dédiée à l'autonomie (cf. article L. 200-2 du code de la Sécurité sociale).** Les députés ont ainsi modifié l'architecture de la Sécurité sociale, 75 ans après les ordonnances du 4 octobre 1945, pour y adjoindre une cinquième branche couvrant le soutien à l'autonomie (cf. article L. 200-2 du code de la Sécurité sociale, mentionnant la branche Autonomie).

**La LFSS pour 2021 met en œuvre la création de cette cinquième branche, qui sera gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à laquelle est conféré le statut de caisse nationale de Sécurité sociale.** Bénéficiant de recettes propres (contribution sociale pour l'autonomie, contribution additionnelle sociale pour l'autonomie et CSG provenant de la branche maladie), ainsi que d'un périmètre un peu élargi (intégration de l'allocation d'enfant handicapé), la politique de l'autonomie fera désormais l'objet d'une discussion annuelle dans le cadre de l'examen des LFSS. Ces dépenses, prises dans leur ensemble, ont atteint 26,9 Md€ en 2019. Selon les prévisions établies à la fin du mois de septembre 2020, elles progresseraient fortement, pour atteindre 29,8 Md€ en 2020 et **31,2 Md€ en 2021. La hausse de 3,0 Md€ en 2020 s'explique essentiellement par les mesures de soutien au secteur médicosocial dans le cadre de la crise sanitaire :** soutien dans l'organisation des soins et la prise en charge des résidents et prime exceptionnelle aux personnels des établissements. Les revalorisations salariales des professionnels du secteur médico-social actées dans le cadre du Ségur de la santé expliquent également ces hausses : elles représentent un effort de 0,3 Md€ en 2020, 1,4 Md€ supplémentaires en 2021 et de 2,0 Md€ par an à terme. Elles conduisent ainsi à une nouvelle hausse notable des dépenses entrant dans le périmètre de la branche autonomie (cf. parties I.3 et I.4).

Ces mesures doivent être complétées par un projet de loi sur le grand âge et l'autonomie, qui viendra fixer les contours de l'ambition nationale pour la politique du grand âge.

**Par ailleurs, et indépendamment de la LFSS, le Gouvernement a initié une réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique.**

En 2016, la généralisation de la complémentaire santé n'avait concerné que les salariés du secteur privé. La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 avait prévu une ordonnance sur la protection sociale complémentaire des agents publics – 5,5 millions de fonctionnaires et contractuels qui travaillent pour l'État, les collectivités territoriales et les hôpitaux.

Un rapport inter-inspections (IGA, Igas, IGF) sur la protection sociale complémentaire des agents publics, daté de juin 2019 et rendu public en octobre 2020 a montré les carences de la protection sociale complémentaire des agents publics :

- La participation de l'État dans le financement de la protection sociale de ses agents a constamment diminué et représente 8 % du total des budgets d'action sociale ministérielle (contre 50 % a minima dans le secteur privé depuis 2016). Le montant annuel par agent va de 3 € à 121 € ;
- La hausse du nombre d'agents de la fonction publique territoriale couverts au titre de la protection sociale complémentaire a eu pour contrepartie une diminution du montant moyen annuel alloué par agent ;
- Quant à la couverture des fonctionnaires hospitaliers, les dispositifs spécifiques (soins gratuits dans l'établissement

employeur, prestations versées par le CGOS pour les arrêts maladie, prestations spécifiques au sein de l'AP-HP) couvrent de manière très inégale selon les établissements les besoins des agents, qui recourent largement à l'assurance complémentaire.

Le rapport se montre également très critique sur les questions de référencement, de prévoyance et de transferts intergénérationnel.

**La ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé devant les organisations syndicales en décembre 2020 le lancement de la réforme en précisant ses premiers contours : les employeurs publics devront au plus tard en 2026 prendre en charge au moins 50 % de la cotisation d'assurance complémentaire santé des fonctionnaires, prenant ainsi modèle sur le secteur privé. Des négociations auront lieu tout au long de 2021.**

Il faut savoir qu'actuellement la participation des employeurs publics est très variable ; elle représente **28 M€ dans la fonction publique d'État**, soit à peine plus de 2 % de ce qui est attendu après la réforme (1,3 Md€).

**2021 est aussi l'année de déploiement de deux réformes importantes pour l'assurance santé : « 100 % Santé » et la résiliation infra annuelle.**

### 100 % Santé

La réforme du « Reste à charge zéro », rebaptisée « 100 % Santé », a été lancée par le gouvernement en juin 2018. L'objectif de cette mesure ambitieuse : lutter contre le renoncement des Français à certains soins optiques, dentaires et auditifs pourtant essentiels.

Toute personne bénéficiant d'une complémentaire santé responsable doit avoir accès à un panier de soins pris en charge à 100 %. Ainsi, sur une sélection de lunettes de vue, de prothèses dentaires et d'aides auditives dont les prix seront plafonnés, l'Assurance maladie et les complémentaires santé couvriront intégralement les frais engagés.

La mise en œuvre de la réforme a débuté en 2019 et les évolutions réglementaires (instauration de prix limites de vente, revalorisation des remboursements de la Sécurité sociale et des complémentaires santé, mise en conformité des contrats responsables...) se sont faites par étapes, suivant un agenda propre à chaque secteur.

**La prise en charge intégrale est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les prestations optiques et une partie du dentaire.** Les professionnels de santé ont l'obligation de vous proposer l'offre 100 % Santé et de faire figurer sur leur devis les tarifs correspondants.

Depuis 2021, la réforme s'applique intégralement.

- Le panier 100 % Santé en dentaire est garanti sans reste à charge, **pour l'ensemble des prothèses concernées** (amovibles notamment).
- Le panier 100 % Santé en **audioprothèses** est garanti sans reste à charge.

### Résiliation infra annuelle des contrats d'assurance santé

En application de la loi du 14 juillet 2019 et du décret du 25 novembre 2020, les assurés ont la possibilité, **depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020**, comme pour les contrats d'assurance automobile et habitation, la possibilité de résilier à tout moment et sans frais leur contrat d'assurance santé et choisir le contrat qui leur convient.

Pour résilier sa mutuelle, l'assuré devra simplement justifier **d'un an d'adhésion** au contrat de complémentaire santé en cours. Cette résiliation sera **sans frais ni pénalité**.

Les démarches peuvent être effectuées par l'assuré ou par l'organisme auquel il souhaite adhérer. Avec l'accord de l'assuré, le nouvel assureur peut donc **résilier en son nom et pour son compte** son ancienne mutuelle.

Pour procéder à la résiliation d'un contrat de mutuelle à tout moment, l'assuré ou la nouvelle mutuelle doit transmettre une notification de résiliation à l'ancienne complémentaire santé, qui devra confirmer la réception de cette notification de résiliation. Pour ce faire, elle transmet à son ex-adhérent « un avis de dénonciation ou de résiliation l'informant de la date de prise d'effet ».

La résiliation prend effet un mois après la réception de la notification. Si la démarche a été réalisée par le nouvel assureur, il n'y aura **pas de carence de prise en charge ni d'interruption de la couverture**.

## A. 1. 6 L'activité de la Sgam en 2020

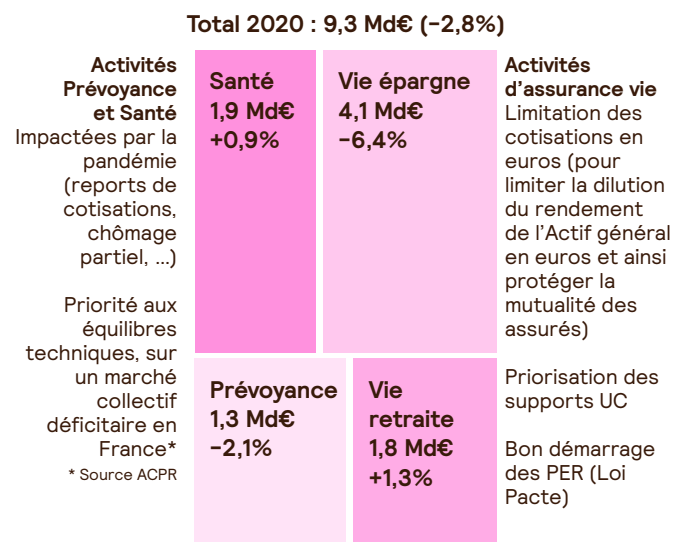
### A. 1. 6. 1 Chiffre d'affaires<sup>(4)</sup>

Les cotisations de la Sgam sont en baisse de 2,8 % en 2020. Le Groupe a poursuivi son pilotage de l'activité basé sur deux principes :

- priorité aux équilibres techniques, sur un marché de la prévoyance santé collective nettement déficitaire ;
- priorité à la limitation de la dilution du rendement de l'Actif général en euros par les nouveaux flux entrants (via la limitation des cotisations en euros), pour protéger la mutualité des assurés.

Par ailleurs, les cotisations ont été impactées par la crise sanitaire.

(4) Les cotisations assurantielles de SGAM AG2R LA MONDIALE sont comptabilisées en normes IFRS



### A. 1. 6. 1. 1 Chiffre d'affaires en vie épargne

L'année 2020 a été très particulière au niveau des choix de placements des ménages français. Avec des périodes de confinement marquées par des baisses de consommation importantes, les ménages se sont retrouvés avec beaucoup plus d'épargne que d'habitude (le taux d'épargne a gagné au final 6 points pour atteindre 22 %).

Toutefois, dans ce contexte de flux de placements financiers en très forte hausse, les ménages ont clairement privilégié les placements liquides (les comptes à vue et les livrets ont vu leur collecte nette plus que doubler en un an) au détriment de l'assurance vie, jugée moins disponible et donc moins attractive dans un environnement très incertain. Sur l'ensemble du marché FFA, les cotisations d'assurance vie pour les contrats individuels (principalement d'épargne) ont ainsi baissé de 19 %, revenant à leur niveau de 2012 pendant la crise de la zone euro.

AG2R LA MONDIALE a donc nettement moins baissé que le marché, grâce à sa forte position sur le segment patrimonial qui a été nettement plus résistant que le segment grand public.

La satisfaction de l'année se situe dans le taux d'unités de compte (UC) de ces cotisations. Il se situe en épargne pour le Groupe à 55 %, en hausse de 8 points, contre un taux d'UC à 34 % pour l'ensemble du marché FFA (+6 points en un an).

#### A. 1. 6. 1. 2 Chiffre d'affaires en retraite supplémentaire

Alors même que 2020 était la 1<sup>re</sup> année pleine depuis la mise en place de la Loi Pacte, et que le segment des Peri (produits de retraite individuels) était très convoité, le Groupe a connu une année satisfaisante avec une croissance de ses cotisations en ce qui concerne les contrats individuels, la vente de contrats de la nouvelle gamme Loi Pacte permettant de compenser les baisses des cotisations sur des anciennes gammes. De plus, le Groupe a su être réactif face aux demandes de certains TNS de ne plus payer leurs primes durant la crise en réactivant une grande partie d'entre elles avant la fin de l'année.

En retraite collective, la progression est venue des contrats à cotisations définies et des contrats « article 39 » alors que les indemnités de fin de carrière (IFC) et les contrats de préretraite voyaient leurs cotisations baisser.

Là encore, la principale satisfaction de l'année vient des taux d'UC. Ils sont en nette hausse dans les grands segments de ce marché : 21 % pour les contrats collectifs (+2 points), 33 % pour les contrats individuels (+2 points) et surtout 66 % d'UC pour les nouveaux contrats Peri commercialisés dans le cadre de la loi Pacte.

#### A. 1. 6. 1. 3 Chiffre d'affaires en santé

L'année 2020 a été contrastée selon les types de produits mais au final, elle s'est avérée positive avec une croissance des cotisations.

Au niveau des contrats individuels, la baisse a continué en 2020 (2,1 %) du fait de l'érosion des portefeuilles historiques.

En ce qui concerne les contrats collectifs, la progression se situe à 2,1 %, les impacts liés à la crise sanitaire (impayés en hausse, chômage partiel, ...) ayant été compensés par un solde de souscription positif sur le segment entreprise et des effets sur exercices antérieurs.

Il est à noter que le CTIP s'attendait à une baisse des cotisations collectives en santé d'environ 2 % pour l'ensemble des institutions de prévoyance (IP).

#### A. 1. 6. 1. 4 Chiffre d'affaires en prévoyance

Au niveau des contrats de prévoyance, les cotisations ont été avant tout impactées par les conséquences de la crise sanitaire : le chômage partiel principalement et dans une moindre mesure les impayés. Les effets sur exercices antérieurs et le solde de souscription courant n'ont pas permis de compenser ces effets.

Là encore, il est à noter que le CTIP s'attendait à une baisse des cotisations collectives de prévoyance pour l'ensemble des institutions de prévoyance d'environ 3 %.

#### A. 1. 6. 2 Collecte nette

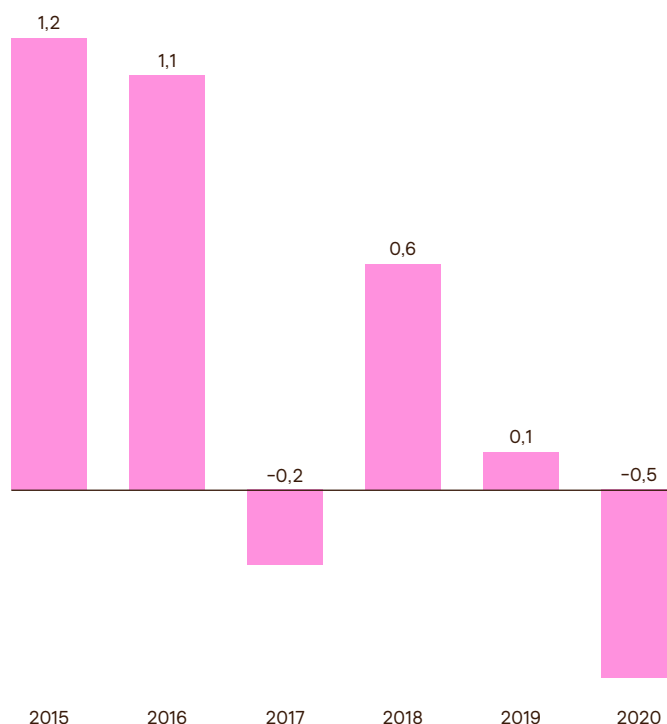
La collecte nette du Groupe, différence entre les cotisations reçues et les prestations versées, est en baisse en 2020 et atteint 1,6 Md€ contre 1,8 Md€ en 2019.

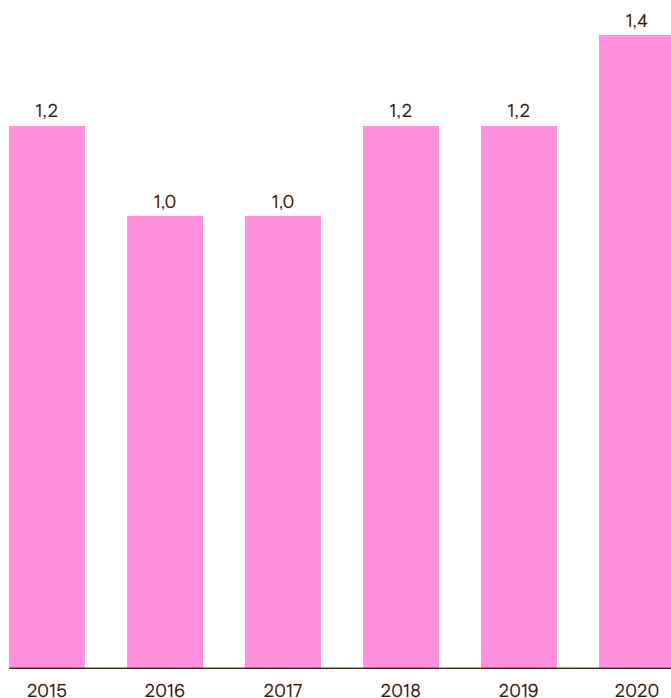
Sur le marché FFA dans son ensemble, l'assurance vie a connu une collecte nette très négative sur les supports en euros et une collecte nette soutenue en unités de compte. Le Groupe a connu également ces deux mouvements mais à la différence du marché qui connaît une collecte nette globale négative, la collecte nette du Groupe est restée positive.

Ainsi, en assurance vie (épargne et retraite), la collecte nette passe de 1,3 Md€ en 2019 à 0,9 Md€ en 2020, dont -0,5 Md€ en supports euros (en baisse de -0,6 Md€) et 1,4 Md€ en supports UC (en hausse de +0,2 Md€).

#### Collecte nette assurance vie épargne et retraite supplémentaire (IFRS, Md€)

Supports en euros





La collecte nette en santé et prévoyance est en hausse (0,7 Md€ en 2020 contre 0,5 Md€ en 2019) mais cet indicateur n'a pas d'intérêt dans la compréhension des comptes, celui-ci étant très dépendant des évolutions des cadences de règlement des prestations en gestion et n'est donc pas un indicateur des évolutions des équilibres techniques.

### A. 1. 6. 3 Encours de provisions

Les encours de la Sgam ont progressé de 2,6 % en 2020.

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	
						en M€	en %
Épargne	47 889	49 295	48 940	52 751	53 899	1 148	+2,2%
Retraite	28 301	30 404	30 960	33 018	34 012	994	+3,0%
Prévoyance et santé	7 111	7 211	7 415	7 403	7 699	295	+4,0%
Autres	29	29	18	16	14	-2	-10,3%
<b>TOTAL</b>	<b>83 330</b>	<b>86 939</b>	<b>87 333</b>	<b>93 188</b>	<b>95 624</b>	<b>2 435</b>	<b>+2,6%</b>

En assurance vie, la croissance des encours atteint +2,5 %, d'une part grâce à la collecte nette positive à 0,8 Md€ (générant une croissance des encours de +0,9 point) mais aussi avec la revalorisation des encours euros à 1,56 % en moyenne et la revalorisation des encours en unités de compte à +2,9 %.

Le poids des supports UC dans les encours d'assurance en cas de vie s'établissait pour le Groupe à 34,1 % fin 2020 (contre 32,6 % fin 2019) en raison de la performance positive des supports UC et de la forte collecte nette en la matière. Le marché se situait en 2020 à 23,5 %.

### A. 2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription combiné d'AG2R LA MONDIALE résulte principalement :

- de la différence entre les chargements et les frais généraux que ce soit en assurance en cas de vie ou en santé et prévoyance ;
- du résultat de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance et de la longévité des assurés en assurance en cas de vie.

En 2020, celui-ci s'améliore nettement de 228 M€.

La raison principale vient de la non récurrence en 2020 de la charge 2019 décidée par le Groupe pour baisser, au-delà de la dilution naturelle des dernières années, le taux technique des contrats qu'il aura à assumer les années futures. L'impact en 2020 est de +367 M€.

En prévoyance et santé, hors périmètre La Mondiale, le ratio de sinistralité net de réassurance se dégrade de 5,5 points après cinq années d'amélioration continue. Le ratio passe ainsi de 81,5 % à 87,0 %. Cette dégradation prend en compte les impacts techniques liés à la pandémie de Covid-19 et notamment une nouvelle taxe sur les Organismes complémentaires à l'assurance maladie (Ocam) pour -54 M€.

À noter également qu'une nouvelle baisse des taux techniques d'un quart de point a été prise en compte au niveau des provisions non vie à la suite de la baisse du TME tout au long de l'année, induisant un renforcement de ces provisions et un impact d'un peu moins de -50 M€ nets de réassurance sur le résultat.

Au niveau des frais généraux, une amélioration de 26 M€ est enregistrée, issue de la non récurrence en 2020 de frais exceptionnels sur 2019, mais aussi de la pandémie de Covid-19. Ainsi, au-delà de frais de déplacements ou d'instances orientés à la baisse avec la généralisation du travail et des réunions à distance, le Groupe a priorisé ses activités de cœur de métier, générant là encore des économies de frais généraux. Il est à noter que le Groupe a participé au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics à hauteur de 6 M€.

Toutes activités confondues, le produit net assurance, formé par les chargements prélevés sur les primes et sur les encours des contrats d'assurance vie et le résultat technique, reste moins élevé que les frais en raison de l'actualité réglementaire toujours importante en France nécessitant de nombreuses modifications des contrats (Loi Pacte) ou des outils et dans un contexte de demande de plus en plus forte de digitalisation de la part des clients nécessitant des investissements importants.

### A. 3 Résultats des investissements

Le résultat des investissements résulte principalement de la différence entre les produits de placements, nets des charges de placements, et la participation aux résultats (uniquement en assurance vie). Les impacts d'impairment et de juste valeur, liés à la publication en normes IFRS des comptes combinés de la Sgam, sont également dans cette rubrique, la participation aux bénéfices différée étant comptabilisée dans la ligne « participation aux résultats ».

En 2019, le résultat des investissements avait été en très forte hausse à la suite de la réalisation de plus-values exceptionnelles. Le Groupe avait notamment décidé en septembre 2019 de sécuriser les hauts niveaux atteints sur les marchés actions en vendant pour 1 Md€ d'actions et en prenant une couverture sur 4,5 Md€ d'actions restantes. Les ventes d'actions avaient ainsi permis de générer des plus-values à hauteur de 330 M€ environ permettant de financer la baisse des taux techniques rappelée dans le paragraphe précédent.

Le résultat des investissements est ainsi en nette baisse de 383 M€ en 2020 pour atteindre 689 M€.

L'Actif général, composé à 85 % de titres obligataires, est depuis quelques années impacté par le faible niveau des taux à long terme en France et en Europe, les anciennes obligations bien rémunérées arrivant à échéance et étant remplacées par de nouvelles obligations bien moins rémunérées. Le taux à 10 ans (Tec 10) s'est établi pour la première fois de son histoire en territoire négatif en moyenne sur l'année (-0,16 %).

L'actif général de La Mondiale a été impacté en 2020 par la décision de nombreuses entreprises de réduire ou annuler le versement d'un dividende en raison de la crise de Covid-19. Il a été pénalisé par des pertes de loyers en provenance de certains locataires. Enfin, la baisse des marchés actions a induit des dépréciations sur certains titres. L'ensemble de ces impacts représentent -145 M€ (avant impôts).

Il est à noter qu'une nouvelle fois, dans ce contexte de taux bas durable, le Groupe a fait le choix de limiter la dilution de l'actif général en réduisant autant que possible le flux de collecte nette en supports euros. Ce flux entrant limité (-0,5 Md€ en 2020) permet de réduire significativement la dilution obligatoire (le flux d'achat de nouvelles obligations étant lui aussi réduit).

La Mondiale a par ailleurs décidé de baisser de -0,18 % en moyenne les taux de rémunération des contrats en euros servis aux assurés.

La rémunération moyenne des contrats d'assurance vie du Groupe devrait donc s'établir à environ 1,56 % en 2020 ce qui devrait rester très nettement au-dessus de la rémunération moyenne du marché (1,28 % selon une première estimation de la FFA).

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, La Mondiale a continué d'accorder un bonus sur le rendement des supports euros pour les assurés ayant fait le choix d'avoir également des supports significatifs en unités de compte en épargne (jusqu'à +0,72 %) ou opté pour une gestion par horizon en retraite supplémentaire (+0,85 % pour les contrats commercialisés en 2020 et +1,0 % pour la nouvelle offre Loi Pacte).

Enfin, le Groupe a doté à hauteur de 31 M€ sa provision pour participation aux excédents (PPE) en 2020. L'encours de PPE représente 4,1 % des provisions en supports euros, niveau permettant au Groupe de faire face à un environnement de taux bas durable et de piloter les évolutions futures des rendements des contrats.

### A. 4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités résulte principalement des produits et charges non techniques et de l'impôt sur les sociétés.

En ce qui concerne les impôts, il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, un groupe fiscal est constitué sur le périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE permettant ainsi de mutualiser les résultats excédentaires avec les résultats déficitaires et de calculer un impôt global.

Il convient également de noter que les taux retenus pour les impôts différés des flux futurs attendus pour 2020 et les années suivantes sont ceux inscrits dans les différentes lois de finances.

Au final, le résultat net de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit à 222,5 M€ en 2020 (222 M€ en part du Groupe), en baisse de 128 M€ par rapport à 2019, les impacts liés à la pandémie de Covid-19 contribuant à cette diminution à hauteur de -125 M€ nets d'impôts.

### A. 5 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant l'activité et les résultats est présenté dans les autres sections du chapitre « Activité et résultats ».

Le détail par entité est présenté dans la section suivante.



## Focus : Résultats par entité

### SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. En 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 9,3 Md€ et le résultat atteint 223 M€. Ce dernier se décompose en -372 M€ de résultat de souscription, 689 M€ de marge financière et -95 M€ d'autres produits et charges (y compris -86 M€ d'impôts). Les commentaires relatifs à ces indicateurs sont inscrits dans les pages précédentes.

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Santé</b>	<b>-83 382</b>	<b>-48 772</b>
Dont cotisations brutes	1 921 093	1 938 257
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 588 802	-1 544 068
- Résultat de réassurance	18 506	-30 552
- Frais généraux	-434 178	-412 409
<b>Mensualisation</b>	<b>1 470</b>	<b>-12 396</b>
Dont cotisations brutes	129 018	119 369
- Charges des prestations / provisions des contrats	-106 910	-119 611
- Résultat de réassurance	2 191	4 989
- Frais généraux	-22 829	-17 143
<b>Incapacité / Invalidité</b>	<b>-74 052</b>	<b>-183 677</b>
Dont cotisations brutes	664 771	667 629
- Charges des prestations / provisions des contrats	-672 726	-813 981
- Résultat de réassurance	51 497	77 784
- Frais généraux	-117 594	-115 109
<b>Décès Non Vie</b>	<b>11 135</b>	<b>14 859</b>
Dont cotisations brutes	27 815	32 729
- Charges des prestations / provisions des contrats	-8 226	-2 482
- Résultat de réassurance	-4 626	-11 857
- Frais généraux	-3 828	-3 531
<b>Dépendance</b>	<b>-15 129</b>	<b>-10 865</b>
Dont cotisations brutes	40 469	38 507
- Charges des prestations / provisions des contrats	-45 081	-44 203
- Résultat de réassurance	6 064	8 248
- Frais généraux	-16 581	-13 417
<b>Autres Non Vie</b>	<b>-249</b>	<b>-1 322</b>
Dont cotisations brutes	-128	-0
- Charges des prestations / provisions des contrats	922	73
- Résultat de réassurance	-760	-1 191
- Frais généraux	-282	-204
<b>Décès Vie</b>	<b>28 958</b>	<b>17 605</b>
Dont cotisations brutes	390 327	374 038
- Charges des prestations / provisions des contrats	-296 572	-291 764
- Résultat de réassurance	-9 326	-16 246
- Frais généraux	-55 472	-48 423
<b>Autres Vie</b>	<b>43 261</b>	<b>18 657</b>
Dont cotisations brutes	164 586	140 318
- Charges des prestations / provisions des contrats	-104 458	-94 727
- Résultat de réassurance	3 507	-859
- Frais généraux	-20 373	-26 074

<b>Compte de résultat (En k€)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Autres activités</b>	<b>80 810</b>	<b>66 013</b>
Dont cotisations brutes	153 424	145 779
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-72 614	-79 766
<b>Assurance vie (en €)</b>	<b>-646 605</b>	<b>-116 763</b>
Dont cotisations brutes	3 047 212	2 588 336
- Charges des prestations / provisions des contrats	-3 870 014	-2 169 690
- Résultat de réassurance	544 119	-161 449
- Frais généraux	-367 921	-373 960
<b>Assurance vie (en UC)</b>	<b>121 686</b>	<b>-17 007</b>
Dont cotisations brutes	2 298 577	2 516 153
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 445 982	-2 514 063
- Résultat de réassurance	-532 615	156 110
- Frais généraux	-198 294	-175 207
<b>Acceptations en réassurance</b>	<b>-67 233</b>	<b>-98 082</b>
Dont cotisations brutes	749 368	753 136
- Charges des prestations / provisions des contrats	-733 981	-750 497
- Résultat de réassurance	53	5
- Frais généraux	-82 673	-100 727
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>-599 330</b>	<b>-371 750</b>
Dont cotisations brutes	9 586 531	9 314 253
- Charges prestations et provisions brutes	-8 871 831	-8 345 014
- Résultat de réassurance	78 610	24 981
- Frais généraux	-1 392 640	-1 365 971
<b>Résultat des investissements</b>	<b>1 072 208</b>	<b>688 996</b>
Dont revenus financiers nets de charges financières	2 219 574	1 807 891
- Variation de juste valeur	267 071	178 027
- Participation aux résultats	-1 414 437	-1 296 922
Autres produits et charges importants	-122 760	-94 731
Dont Produits et charges non techniques	-8 173	-9 583
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 988	794
- Impôt sur les sociétés	-116 575	-85 943
<b>Total résultat net</b>	<b>350 118</b>	<b>222 515</b>
<b>Autres éléments directement comptabilisés en fonds propres</b>	<b>731 919</b>	<b>177 453</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 771 852	871 132
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différé	-1 789 582	-648 157
Impôts	-241 047	-44 783
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies	-9 304	-739

\* net de réassurance

## AG2R Prévoyance

L'activité principale d'AG2R Prévoyance consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

L'adhésion à AG2R Prévoyance se fait dans le cadre :

- d'accords de branche professionnelle ;
- d'accords directs avec les entreprises, par l'adhésion à des conditions générales :

Les entreprises adhérentes peuvent souscrire des contrats standards ou sur mesure selon leur taille et les caractéristiques de leurs risques. Dans ce dernier cas, les garanties et leur tarification sont alors plus complexes et nécessitent une rédaction des garanties et des conditions de gestion particulières, ainsi qu'un suivi adapté des risques.

Par ailleurs, AG2R Prévoyance accepte en prévoyance et en santé des risques assurés par d'autres opérateurs d'assurance :

- extérieurs au Groupe, dans le cadre de partenariats ou de risques de taille importante ;
- internes au Groupe par l'acceptation de certains portefeuilles de sociétés du Groupe.

Un nouveau traité de cession en quote-part à 25 % auprès de La Mondiale a été mis en place sur les garanties prévoyance et frais de santé, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2019 et 2020 :

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance de frais médicaux</b>	<b>-116 539</b>	<b>-67 449</b>
Dont cotisations brutes	1 036 725	1 072 103
- Charges des prestations / provisions des contrats	-925 814	-887 341
- Résultat de réassurance	16 738	-33 395
- Frais généraux	-244 189	-218 816
<b>Assurance de protection du revenu</b>	<b>24 806</b>	<b>-53 728</b>
Dont cotisations brutes	405 640	396 818
- Charges des prestations / provisions des contrats	-308 217	-458 785
- Résultat de réassurance	6 686	72 681
- Frais généraux	-79 302	-64 441
<b>Réassurance proportionnelle de frais médicaux</b>	<b>32 329</b>	<b>7 784</b>
Dont cotisations brutes	468 429	473 871
- Charges des prestations / provisions des contrats	-342 689	-354 418
- Résultat de réassurance	1 022	-14 800
- Frais généraux	-94 433	-96 869
<b>Réassurance proportionnelle de protection du revenu</b>	<b>-13 270</b>	<b>-13 795</b>
Dont cotisations brutes	54 420	62 126
- Charges des prestations / provisions des contrats	-63 489	-70 288
- Résultat de réassurance	1 111	-23
- Frais généraux	-5 312	-5 610
<b>Assurance santé</b>	<b>-103 296</b>	<b>-71 600</b>
Dont cotisations brutes	269 394	269 502
- Charges des prestations / provisions des contrats	-349 180	-327 855
- Résultat de réassurance	30 730	38 922
- Frais généraux	-54 240	-52 168
<b>Assurance Vie avec PB</b>	<b>28 630</b>	<b>14 537</b>
Dont cotisations brutes	362 648	359 580
- Charges des prestations / provisions des contrats	-275 789	-281 037
- Résultat de réassurance	-6 848	-15 413
- Frais généraux	-51 380	-48 593
<b>Réassurance vie</b>	<b>11 594</b>	<b>-7 100</b>
Dont cotisations brutes	52 027	49 913
- Charges des prestations / provisions des contrats	-37 749	-47 208
- Résultat de réassurance	1 676	-6 017
- Frais généraux	-4 360	-3 788

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>-124 030</b>	<b>-203 503</b>
Dont cotisations brutes	2 664 965	2 700 501
- Charges prestations et provisions brutes	-2 303 345	-2 448 452
- Résultat de réassurance	49 883	37 097
- Frais généraux	-535 533	-492 649
<b>Résultat des investissements</b>	<b>135 695</b>	<b>81 538</b>
Dont Produits et charges des placements immobiliers	28 904	5 835
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	106 791	75 703
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
<b>Autres produits et charges</b>	<b>-13 925</b>	<b>78 320</b>
Dont Produits et charges non techniques	1 583	27 758
- Produits et charges exceptionnels	5 311	0
- Impôt sur les sociétés	-20 819	50 562
<b>Total résultat net</b>	<b>-2 260</b>	<b>-43 646</b>

\* net de réassurance

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, AG2R Prévoyance affiche un résultat déficitaire de -43,6 M€ sur l'exercice 2020, en dégradation par rapport à celui de l'année passée qui s'établissait à -2,3 M€. Les principales évolutions suivantes peuvent être mentionnées :

- Un chiffre d'affaires en légère progression de 1,3 %, qui s'élève à 2,70 Md€, contre 2,66 Md€ en 2019. La légère hausse du chiffre d'affaires est relativement homogène sur l'ensemble des activités (hors épargne), et ce malgré le contexte de pandémie qui a marqué l'exercice 2020.
  - En assurance de frais médicaux, le chiffre d'affaires progresse de 2,7 %, à 1,54 Md€ contre 1,51 Md€ en 2019, représentant plus de 57 % de l'ensemble de l'activité d'AG2R Prévoyance ;
  - Le chiffre d'affaires des activités Prévoyance (Assurance de protection du revenu, Assurance santé et Assurance Vie avec PB) s'établit à 1,11 Md€ en 2020 contre 1,10 Md€ en 2019, en légère augmentation de 0,8 %.

Les impacts de la crise sanitaire sur l'activité de l'institution ont été moins importants qu'anticipé initialement, notamment en ce qui concerne le recours au chômage partiel, la population assurée étant majoritairement non-cadre (plancher d'indemnisation). L'apport des nouvelles souscriptions en 2020 compense nettement les résiliations de l'année et la baisse des cotisations enregistrée sur certains contrats ou CCN plus particulièrement touchés par la crise sanitaire. Par ailleurs, un risque de non-recouvrement renforcé des créances vis-à-vis des adhérents a été pris en compte, afin de tenir compte des difficultés économiques accrues engendrées par la pandémie.
- Les charges de sinistres s'établissent en 2020 à 2,45 Md€ contre 2,30 Md€ sur l'exercice 2019 soit une progression de 6,3 %. Cette évolution observée notamment sur la garantie assurance de protection du revenu (lob 2), est le reflet de la dégradation de la sinistralité constatée sur l'arrêt de travail, résultant directement de l'augmentation des arrêts de travail de courte durée, dans un contexte de crise sanitaire.

Il est à noter la mise en place d'un traité de réassurance proportionnel entre AG2R Prévoyance et La Mondiale à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, en quote-part à 25 %. Le périmètre de ce traité couvre l'ensemble des garanties assurées et réassurées par AG2R Prévoyance, nettes de cession en réassurance (hors risque dépendance et activité épargne).

- Les frais généraux enregistrent une baisse de 7,3 % en 2020, à 492,6 M€ contre 535,5 M€ sur l'exercice 2019. Cette baisse découle de l'évolution des charges de fonctionnement corrélée directement au ralentissement de l'activité et aux aménagements organisationnels mis en place dans cette période de crise sanitaire.
- Le résultat des investissements affiche une nette baisse en 2020 à 81,5 M€ contre 135,7 M€ pour l'exercice 2019, marqué par les principaux éléments suivants :
  - Un résultat immobilier non récurrent exceptionnel réalisé en 2019 qui ne s'est pas reproduit cette année ;
  - Le versement d'intérêts financiers à La Mondiale, s'inscrivant dans le cadre du traité de réassurance entre AG2R Prévoyance et La Mondiale.
- Les autres produits et charges ressortent à 78,3 M€ en 2020, contre un solde négatif en 2019 de -13,9 M€. Cette évolution est liée principalement à :
  - La progression de l'impôt théorique sur les mouvements de la réserve de capitalisation,
  - L'augmentation des charges liées à l'action sociale qui fait suite à la mise en place par le Groupe de mesures de soutien concernant en particulier les arrêts de travail pour garde d'enfants non indemnisés dans le cadre des contrats d'assurance. Ainsi, AG2R Prévoyance a attribué des aides pour un montant de 1,5 M€ aux salariés de ses entreprises adhérentes.
  - Un montant d'économie d'impôt sur les sociétés de 50,6 M€, dû au déficit fiscal enregistré cette année par AG2R Prévoyance.

## Prima

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, de frais de santé et de prévoyance (incapacité, invalidité). Les deux dernières activités proviennent du portefeuille repris de La Mondiale Accidents (LMA) lors de sa fusion avec Prima en 2011.

La société ne pratique plus l'activité d'assurance automobile et multirisques habitation depuis le transfert de son portefeuille de contrats en 2018.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2019 et 2020 :

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance de frais médicaux</b>	<b>-81</b>	<b>693</b>
Dont cotisations brutes	5 282	4 473
- Charges des prestations / provisions des contrats	-3 564	-2 301
- Résultat de réassurance	-1 070	-864
- Frais généraux	-729	-616
<b>Assurance de protection du revenu</b>	<b>6 668</b>	<b>8 370</b>
Dont cotisations brutes	35 329	35 825
- Charges des prestations / provisions des contrats	-24 735	-24 764
- Résultat de réassurance	1 399	2 820
- Frais généraux	-5 325	-5 512
<b>Assurance de responsabilité civile automobile</b>	<b>-33</b>	<b>-143</b>
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	386	15
- Résultat de réassurance	-387	-112
- Frais généraux	-32	-46
<b>Autre assurance des véhicules à moteur</b>	<b>117</b>	<b>46</b>
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	189	242
- Résultat de réassurance	-69	-196
- Frais généraux	-2	0
<b>Assurance incendie et autres dommages aux biens</b>	<b>-172</b>	<b>-516</b>
Dont cotisations brutes	-125	-1
- Charges des prestations / provisions des contrats	264	-184
- Résultat de réassurance	-247	-306
- Frais généraux	-65	-25
<b>Assurance de responsabilité civile générale</b>	<b>-106</b>	<b>-663</b>
Dont cotisations brutes	-3	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	82	0
- Résultat de réassurance	-56	-576
- Frais généraux	-129	-87
<b>Assurance de pertes pécuniaires diverses</b>	<b>144</b>	<b>132</b>
Dont cotisations brutes	78	64
- Charges des prestations / provisions des contrats	81	79
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-15	-12
<b>Assurance santé</b>	<b>-12 644</b>	<b>-11 057</b>
Dont cotisations brutes	40 412	38 467
- Charges des prestations / provisions des contrats	-42 629	-44 405
- Résultat de réassurance	6 230	8 379
- Frais généraux	-16 656	-13 498

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>-6 106</b>	<b>-3 138</b>
Dont cotisations brutes	80 973	78 829
- Charges prestations et provisions brutes	-69 925	-71 318
- Résultat de réassurance	5 798	9 147
- Frais généraux	-22 952	-19 796
<b>Résultat des investissements</b>	<b>7 064</b>	<b>10 147</b>
Dont Produits et charges des placements immobiliers	54	708
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	7 009	9 440
- Produits financiers des placements réassurés	0	
- Participation aux résultats	0	
<b>Autres produits et charges</b>	<b>-2 883</b>	<b>-5 122</b>
Dont Produits et charges non techniques	0	0
- Produits et charges exceptionnels	2 396	-249
- Impôt sur les sociétés	-5 278	-4 872
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>	<b>-1 925</b>	<b>1 887</b>

\*net de réassurance

Le chiffre d'affaires de Prima s'élève à 78,8 M€ en 2020 en diminution de 2,6 % par rapport à 2019, en raison de la poursuite de l'érosion de son portefeuille dépendance.

Le résultat net de Prima ressort en bénéfice de 1,9 M€ en 2020, contre un déficit de 1,9 M€ en 2019. Il se décompose comme suit :

- Le résultat de souscription, qui s'améliore de + 3 M€, à - 3,1 M€ contre -6,1 M€ en 2019. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des frais généraux de Prima de 3 M€ en 2020. Cette réduction provient des effets de la crise sanitaire sur les frais, liés à la sous consommation de certains postes de charges et au ralentissement de l'activité, ainsi que de l'impact du plan de performance opérationnelle lancé par le Groupe.

De plus, la marge technique nette de réassurance est relativement stable par rapport à l'exercice précédent (hors frais). Les provisions ont été estimées à la clôture de l'exercice dans un objectif de maintenir un niveau adéquat de prudence dans le contexte actuel d'incertitude autour de la Covid-19.

- Le résultat des investissements, qui progresse de 3,1 M€. Cette évolution est essentiellement due à la diminution des intérêts sur dépôts espèces versés, partiellement compensée par une baisse des revenus de placements obligations.
- Enfin, les autres produits et charges, qui comportaient en 2019 un produit exceptionnel pour 2,4 M€.

## AG.Mut

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2020 et 2019 :

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Réassurance proportionnelle de frais médicaux</b>	<b>-1 822</b>	<b>1 158</b>
Dont cotisations brutes	76 770	75 861
- Charges des prestations / provisions des contrats	-59 191	-56 786
- Résultat de réassurance	2 816	3 170
- Frais généraux	-22 217	-21 086
<b>Réassurance vie</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Dont cotisations brutes	233	28
- Charges des prestations / provisions des contrats	-109	-48
- Résultat de réassurance	-61	31
- Frais généraux	-59	-7
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>-1 818</b>	<b>1 162</b>
Dont cotisations brutes	77 003	75 888
- Charges prestations et provisions brutes	-59 300	-56 834
- Résultat de réassurance	2 755	3 201
- Frais généraux	-22 276	-21 093
<b>Résultat des investissements</b>	<b>730</b>	<b>696</b>
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	730	696
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
<b>Autres produits et charges importants</b>	<b>361</b>	<b>-478</b>
Dont Produits et charges non techniques	2	2
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	360	-480
<b>Total résultat net</b>	<b>-726</b>	<b>1 379</b>

\*net de réassurance

L'activité de réassurance de l'union a été marquée en 2020 par :

- la signature d'un traité de réassurance avec la mutuelle Mutame & Plus, mutuelle dédiée aux agents de la fonction publique territoriale. Ce traité, dont la quote-part de cession a été fixée à 50 %, porte sur les affaires individuelles. Aucun flux n'a été déclaré à l'union sur l'exercice 2020 au titre de ce traité.
- la conclusion d'un contrat de partenariat avec la Mutuelle de l'Industrie et du Pétrole (MIP), qui prendra effet en 2021, et concrétisé par son adhésion à l'union le 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- La signature d'un avenant au traité de réassurance avec AG2R Prévoyance, fixant le taux de commission de réassurance à 30 % (contre 27,3 %).

Le chiffre d'affaires de l'union de mutuelles s'élève à 75,9 M€ en 2020, contre 77,0 M€ en 2019, en baisse de 1,4 %.

La diminution de 1,1 M€ du chiffre d'affaires résulte essentiellement de la diminution des acceptations de VIASANTÉ Mutuelle de 1,5 M€. En effet, les affaires nouvelles réalisées par VIASANTÉ Mutuelle sur ses nouvelles gammes individuelles (ProtecVia, ProtecPro) et sur son offre Ani en collectif ne compensent pas complètement la perte de chiffre d'affaires des gammes précédentes. Les autres mutuelles cédant leurs risques à AG.Mut sont les suivantes : la mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane

(Miag), MBA Mutuelle, la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ), et l'Union Mutualiste Solidarité (UMS).

Le résultat net d'AG.Mut ressort à + 1,4 M€, en augmentation de 2,1 M€ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- la hausse du taux de commission de réassurance de 27,3 % à 30 % à compter de la survenance 2020, qui représente un impact de près de +2 M€,
- la baisse des frais généraux de 0,7 M€ (hors commissions sur acceptation). Cette évolution s'explique par les effets de la pandémie de la Covid-19 qui ont impacté le fonctionnement du Groupe,
- l'augmentation de la marge technique nette de réassurance de 0,7 M€, malgré une légère diminution du volume d'activité, et ce grâce à l'amélioration du ratio de sinistralité moyen, tous portefeuilles confondus.

Le résultat financier s'établit à 0,7 M€, en diminution de 4,7 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse de revenus obligataires.

Le résultat des autres produits et charges s'élève à -0,4 M€, essentiellement constitué de la charge d'impôts sur les sociétés de 0,5 M€, due au résultat bénéficiaire de l'union en 2020.

## Miag

La Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag) est une mutuelle interprofessionnelle qui propose des produits frais de santé en complément du régime de la Sécurité sociale, aux particuliers et aux entreprises. La Miag exerce son activité principalement sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2019 et 2020 :

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance de frais médicaux</b>	<b>1 594</b>	<b>1 003</b>
- Cotisations brutes	13 180	13 713
- Charges des prestations / provisions des contrats	-7 624	-9 171
- Résultat de réassurance	-1 177	-856
- Frais généraux	-2 785	-2 683
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>1 594</b>	<b>1 003</b>
- Cotisations brutes	13 180	13 713
- Charges prestations et provisions brutes	-7 624	-9 171
- Résultat de réassurance	-1 177	-856
- Frais généraux	-2 785	-2 683
<b>Résultat des investissements</b>	<b>151</b>	<b>143</b>
- Produits et charges des placements immobiliers	4	-15
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	147	159
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
<b>Autres produits et charges importants</b>	<b>-528</b>	<b>-353</b>
- Produits et charges non techniques	-39	-21
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-489	-332
<b>Total résultat net</b>	<b>1 218</b>	<b>793</b>

\*net de réassurance

Le chiffre d'affaires de la Miag s'élève à 13,7 M€ en 2020, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent, le portefeuille étant dynamisé par les affaires nouvelles enregistrées sur ses nouvelles offres individuelles (gammes Miag Protec et Miag ProtecPro) et collectives (offre Ani).

Le résultat de souscription est en baisse, ressortant à 1 M€ en 2020 contre 1,6 M€ en 2019. Il est caractérisé par :

- une hausse de la sinistralité sur l'exercice,
- une diminution des frais généraux de 2,8 %.

Le résultat financier s'établit à 0,14 M€, relativement stable par rapport à l'année passée (0,15 M€).

Les autres produits et charges s'élèvent à 0,3 M€, et sont essentiellement constitués par la charge d'impôt et par les dépenses d'action sociale engagées par la mutuelle.



## Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

La Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ) est historiquement la mutuelle des agents de la justice et est aujourd'hui ouverte à tous les agents au service de la sécurité et aux agents publics territoriaux. Elle propose une offre complète santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2019 et 2020 :

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance de frais médicaux</b>	<b>-3 829</b>	<b>-840</b>
- Cotisations brutes	67 250	66 578
- Charges des prestations / provisions des contrats	-56 116	-52 286
- Résultat de réassurance	-956	-464
- Frais généraux	-14 008	-14 669
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>-3 829</b>	<b>-840</b>
- Cotisations brutes	67 250	66 578
- Charges prestations et provisions brutes	-56 116	-52 286
- Résultat de réassurance	-956	-464
- Frais généraux	-14 008	-14 669
<b>Résultat des investissements</b>	<b>1 216</b>	<b>-874</b>
- Produits et charges des placements immobiliers		
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	1 216	-874
- Produits financiers des placements réassurés		
- Participation aux résultats		
<b>Autres produits et charges importants</b>	<b>84</b>	<b>-615</b>
- Produits et charges non techniques	-1 119	-1 007
- Produits et charges exceptionnels	133	18
- Impôt sur les sociétés	1 071	373
<b>Total résultat net</b>	<b>-2 529</b>	<b>-2 330</b>

\*net de réassurance

La mutuelle, sous la pression d'un contexte concurrentiel sur son marché cible et afin de contrer les mouvements baissiers du portefeuille adhérents, a entamé depuis 2019, avec le soutien du groupe AG2R LA MONDIALE et de son réseau de distribution, un élargissement de sa cible de prospection sur la fonction publique du Ministère de l'Intérieur et sur les métiers de la sécurité privée, le tout dans une logique affinitaire Justice/Sécurité.

Les premiers résultats sont positifs sur ce tout nouveau marché avec la captation de population du Ministère de l'Intérieur et le développement devrait s'accroître dans les mois à venir.

La MMJ a stabilisé ses offres santé sur l'ensemble de ses populations Fonction Publique Justice, Intérieur, ou encore sécurité privée tout en redynamisant son image et sa communication.

Au-delà de la taxe Covid pesant sur les comptes 2020, le résultat technique se rétablit progressivement (-840 k€) au regard de l'année 2019 (-3 829 k€) et du contexte sanitaire exceptionnel de cette année 2020, et ce, en dépit également d'une charge de provision relative au projet de restructuration des équilibres fondamentaux de la mutuelle et à des investissements initiés et à accroître en matière de technologie entre autres.

Les conditions financières de l'année 2020 ont été particulièrement volatiles. Malgré cela, le portefeuille de la MMJ a été maintenu en valeur et un seul évènement est à relever sur un titre non coté qui a induit une provision spécifique et exceptionnelle qui fait basculer le résultat des investissements dans le négatif sur cette année 2020 à -874 k€ contre 1 216 k€ en 2019.

## VIASANTÉ Mutuelle

VIASANTÉ Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeurs, spécialisé dans la protection de la santé.

La mutuelle opère principalement en assurance de frais médicaux (en 2020 pour 99,8 %) et en individuel (en 2019 pour 72,6 % des cotisations contre 27,4 % en collectif).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2019 et 2020 :

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance de frais médicaux</b>	<b>489</b>	<b>845</b>
Dont cotisations brutes	557 775	544 364
- Charges des prestations / provisions des contrats	-387 147	-384 074
- Résultat de réassurance	-24 446	-20 720
- Frais généraux	-145 693	-138 726
<b>Assurance de protection du revenu</b>	<b>392</b>	<b>50</b>
Dont cotisations brutes	493	277
- Charges des prestations / provisions des contrats	886	-376
- Résultat de réassurance	-906	152
- Frais généraux	-80	-4
<b>Réassurance proportionnelle Frais médicaux</b>	<b>1 387</b>	<b>343</b>
Dont cotisations brutes	10 023	3 971
- Charges des prestations / provisions des contrats	-8 495	-3 511
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-141	-118
<b>Assurance santé</b>	<b>-76</b>	<b>-154</b>
Dont cotisations brutes	74	36
- Charges des prestations / provisions des contrats	40	-738
- Résultat de réassurance	-178	549
- Frais généraux	-13	-1
<b>Assurance Vie avec PB</b>	<b>984</b>	<b>1 468</b>
Dont cotisations brutes	1 822	1 024
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 416	-318
- Résultat de réassurance	-50	-78
- Frais généraux	628	840
<b>Autre assurance vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>3 176</b>	<b>2 551</b>
Dont cotisations brutes	570 187	549 672
- Charges prestations et provisions brutes	-396 132	-389 017
- Résultat de réassurance	-25 580	-20 096
- Frais généraux	-145 298	-138 008
<b>Résultat des investissements</b>	<b>13 032</b>	<b>12 660</b>
Dont Produits et charges des placements immobiliers	1 557	2 171
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	11 475	10 489
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
<b>Autres produits et charges importants</b>	<b>-8 627</b>	<b>-9 635</b>
Dont Produits et charges non techniques	-1 518	-1 777
- Produits et charges exceptionnels	628	0
- Impôt sur les sociétés	-7 737	-7 857
<b>Total résultat net</b>	<b>7 582</b>	<b>5 576</b>

\*net de réassurance

Le chiffre d'affaires 2020 de VIASANTÉ Mutuelle s'élève à 549,7 M€, en diminution de 3,6 % par rapport à l'exercice 2019. La transformation de la CMU-ACS en Complémentaire Santé Solidaire (CSS) a entraîné un arrêt de l'acceptation en réassurance (ACS) pour 6 M€ et une comptabilisation en Tiers de l'ex-CMU pour 1,3 M€.

La variation du chiffre d'affaires corrigé du point précédent est de -2,6 % : les affaires nouvelles réalisées avec les nouvelles gammes (Protecvia, Protecpro et Flexeo) ne compensent pas totalement la perte de chiffre d'affaires des gammes précédentes.

Le résultat de souscription de VIASANTÉ Mutuelle ressort à 2,6 M€ en 2020 contre 3,2 M€ en 2019, soit une baisse de 0,6 M€. Le ratio Sinistres / Primes brut 2020 (70,7 %) est en légère dégradation par rapport à 2019 (69,5 %).

Par ailleurs, les frais généraux diminuent de 7,3 M€ soit -5 %, certaines charges de 2019 (passif social et évolutions réglementaires) n'ayant pas été reconduites.

En 2020, VIASANTÉ Mutuelle cède 54,9 % de ses cotisations à AG2R Prévoyance et à AG.Mut. Aucune modification du plan de réassurance n'a eu lieu sur cet exercice.

Le résultat financier s'élève à 12,6 M€ en 2020 contre 13,0 M€ en 2019, les produits des placements immobiliers n'ayant pas compensé la baisse des produits des valeurs mobilières.

Les charges non techniques comportent les aides sociales accordées au cours de l'exercice, ainsi que les frais relatifs aux actions de prévention menées par la mutuelle.

Après prise en compte de son impôt sur les sociétés, le résultat net de VIASANTÉ Mutuelle s'établit à 5,6 M€, contre 7,6 M€ en 2019.

## La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle. Le périmètre épargne et retraite de La Mondiale est constitué d'une part des affaires directes gérées par ses propres réseaux de distribution, et d'autre part des acceptations en réassurance.

Les affaires directes de La Mondiale sont constituées des contrats de retraite individuelle, de retraite pour les petits collectifs, d'épargne et de prévoyance. Les acceptations correspondent aux contrats d'épargne et de retraite en euros des entités du groupe essentiellement, ainsi qu'une entité externe ayant bénéficié d'un apport de portefeuille d'une des entités du groupe :

- ARIAL CNP ASSURANCES (ACA) qui commercialise des contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises ;
- La Mondiale Partenaire (LMP) qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale ;
- La Mondiale Europartner (LMEP) qui est basée au Luxembourg. Cette entité commercialise principalement des contrats d'épargne mais aussi quelques contrats de retraite gérés de la même manière que ceux d'ACA ;

- AG2R Prévoyance qui concerne des contrats d'indemnités de fin de carrière.

Cette réassurance a pour but :

- de mutualiser le rendement des portefeuilles réassurés au sein du fonds général ;
- de centraliser la demande de financement sur La Mondiale, seule émettrice de dettes sur les marchés financiers.

À cette réassurance des fonds en euros, s'ajoute la réassurance des fonds en unités de compte d'ACA à travers une mécanique de dépôt (les titres restant propriété d'ACA).

De plus, AG2R Prévoyance, en tant que cédante, et La Mondiale, en tant que réassureur, ont conclu entre elles, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un traité de cession en réassurance en quote part à 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par la cédante au titre des risques Prévoyance et Frais de santé, nets de toute autre cession en réassurance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance vie avec participation aux bénéficiaires</b>	<b>-580 018</b>	<b>-139 655</b>
Dont cotisations brutes	960 343	869 065
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 319 476	-787 849
- Résultat de réassurance	-4 385	2 174
- Frais généraux	-216 500	-223 045
<b>Assurance indexée et en unités de compte</b>	<b>-32 680</b>	<b>-21 030</b>
Dont cotisations brutes	328 791	348 690
- Charges des prestations / provisions des contrats	-287 337	-311 499
- Résultat de réassurance	2 770	1 129
- Frais généraux	-76 905	-59 351
<b>Réassurance vie</b>	<b>-66 147</b>	<b>-47 286</b>
Dont cotisations brutes	2 939 930	2 789 761
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 923 404	-2 736 324
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-82 673	-100 723
<b>Réassurance prévoyance santé</b>	<b>0</b>	<b>-18 716</b>
Dont cotisations brutes	0	1 182 359
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	-1 116 829
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	-84 246
<b>Autres lignes d'activité</b>	<b>37 209</b>	<b>19 154</b>
Dont cotisations brutes	108 903	101 528
- Charges des prestations / provisions des contrats	-51 608	-59 871
- Résultat de réassurance	823	-652
- Frais généraux	-20 910	-21 851
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>-641 637</b>	<b>-207 533</b>
Dont cotisations brutes	4 337 967	5 291 403
- Charges prestations et provisions brutes	-4 581 825	-5 012 371
- Résultat de réassurance	-791	2 651
- Frais généraux	-396 988	-489 216

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Résultat des investissements</b>	<b>790 595</b>	<b>281 671</b>
Dont produits et charges des placements immobiliers	343 261	10 160
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	1 587 981	1 233 558
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	-1 140 646	-962 047
<b>Autres produits et charges importants</b>	<b>-14 073</b>	<b>-10 667</b>
Dont produits et charges non techniques	32 733	44 047
- Produits et charges exceptionnels	0	-2 660
- Impôt sur les sociétés	-46 806	-52 053
<b>Total résultat net</b>	<b>134 886</b>	<b>63 471</b>

\*net de réassurance

Le chiffre d'affaires de La Mondiale s'élève à 5 291 M€ en 2020, en progression de 953 M€, soit +22 % par rapport à 2019. Il est généré en majorité sur des produits d'assurance vie, de type retraite en affaires directes et épargne par le biais d'acceptations en réassurance. La croissance du chiffre d'affaires est liée essentiellement aux primes issues du nouveau traité de réassurance quote-part mis en place en 2020 avec AG2R Prévoyance sur des risques prévoyance et frais de santé.

AG2R Prévoyance a ainsi versé à la Mondiale une prime d'ouverture exceptionnelle d'un montant correspondant aux engagements cédés à la date d'effet du traité, évalués à 917 054 k€, ajusté des intérêts financiers dus au titre de l'exercice 2020 selon les termes du traité ainsi que des flux de cession nets constatés postérieurement à la date d'effet. Ce versement est intervenu sous la forme de titres cédés en valeur de marché ainsi que d'un complément en numéraire. La cédante et le réassureur ont constaté les opérations de réassurance au titre de l'exercice 2020 dans leurs comptes de façon réciproque. Le chiffre d'affaires cédé par AG2R Prévoyance (et accepté par La Mondiale) sur 2020 s'est ainsi élevé à 1 417 436 k€ incluant la prime d'ouverture. Les provisions sont représentées par un nantissement en titres du réassureur au profit de la cédante.

Les prestations versées s'établissent en 2020 à 4 539 M€, soit +51 % par rapport au niveau observé en 2019, cette évolution étant portée à la fois par les contrats épargne, et par le nouveau traité de réassurance avec AG2R Prévoyance.

Les provisions techniques augmentent de 678 M€, à mettre au regard des provisions comptabilisées sur les nouvelles acceptations de AG2R Prévoyance, de la progression de la valeur des titres en unités de comptes, compensées en partie par une baisse légère de l'encours épargne en euros sur l'exercice.

Le résultat de souscription s'améliore, et atteint -208 M€ en 2020, contre -642 M€ en 2019. Cette évolution est liée à une dotation exceptionnelle des provisions de rentes à taux techniques élevées en 2019 non renouvelée en 2020, compensée en partie par le versement en 2020 d'une commission de réassurance à AG2R Prévoyance dans le cadre du nouveau traité quote-part mis en place.

Le résultat financier net s'élève à 1 244 M€ en 2020, en baisse marquée de 36 % du fait de revenus exceptionnels enregistrés en 2019. Le taux de rendement brut des actifs de placement ressort ainsi à 2,04 % en 2020 contre 3,27 % en 2019, et la participation des assurés aux résultats passe de 1 141 M€ en 2019 à 962 M€ en 2020, avec une dotation nette de 47 M€ à la provision pour participation aux excédents. En conséquence, le solde financier ressort à 282 M€ en 2020, contre 791 M€ en 2019.

Les charges exceptionnelles de 2,7 M€ correspondent à la contribution au fonds de solidarité TPE Covid-19 (effort de solidarité mené sous l'égide de la Fédération Française de l'Assurance (FFA)).

Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) est de 28 % jusque 500 k€, puis 31 % au-delà, majoré de la contribution sociale de 3,3 %. La hausse de l'impôt se justifie par la hausse de la base imposable, notamment du fait du retraitement des provisions d'égalisation acceptées non déductibles concernant le nouveau traité de réassurance auprès d'AG2R Prévoyance.

Dès lors, le résultat net de La Mondiale affiche un bénéfice de 63,5 M€, en baisse de 71 M€ par rapport à 2019.

## La Mondiale Europartner

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Il propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne et de prévoyance pour le compte de partenaires distributeurs auprès d'une clientèle internationale. La Mondiale Europartner détient une succursale en Italie ainsi qu'une participation dans le GIE AG2R La Mondiale Cash.

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance avec participation aux bénéficiaires</b>	<b>20 923</b>	<b>17 000</b>
- Cotisations brutes	950 546	805 228
- Charges des prestations / provisions des contrats	-903 168	-738 539
- Résultat de réassurance	6 778	-14 433
- Frais généraux	-33 233	-35 255
<b>Assurance indexée et en unités de compte</b>	<b>-506</b>	<b>1 517</b>
- Cotisations brutes	1 127 688	1 270 042
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 086 230	-1 227 188
- Résultat de réassurance	-26	-25
- Frais généraux	-41 938	-41 311
<b>Réassurance vie</b>	<b>70</b>	<b>-72</b>
- Cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-96	-73
- Résultat de réassurance	169	5
- Frais généraux	-3	-4
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>20 487</b>	<b>18 446</b>
- Cotisations brutes	2 078 234	2 075 270
- Charges prestations et provisions brutes	-1 989 494	-1 965 800
- Résultat de réassurance	6 921	-14 453
- Frais généraux	-75 174	-76 570
<b>Résultat des investissements</b>	<b>-2 565</b>	<b>-1 223</b>
- Produits et charges des placements immobiliers	0	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	-2 565	-1 223
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
<b>Autres produits et charges importants</b>	<b>-6 278</b>	<b>-4 709</b>
- Produits et charges non techniques	0	0
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-6 278	-4 709
<b>Total résultat net</b>	<b>11 644</b>	<b>12 514</b>

\*net de réassurance

Malgré le contexte sanitaire particulier et dans la lignée des exercices précédents, LMEP confirme en 2020 ses capacités à développer son chiffre d'affaires en UC en le maintenant à un haut niveau (plus de 2,0 Md€ de collecte annuelle).

Ainsi, le résultat net de LMEP s'élève à 12,5 M€ en légère hausse de 0,9 M€ soit +7,5 % par rapport à fin 2019.

Il est composé d'un résultat de souscription à 18,4 M€ (-2 M€ par rapport à 2019). Cette diminution s'explique par l'intégration dans les comptes 2020 de provisions complémentaires principalement sur offre commerciale malgré une croissance des marges générées sur le stock de contrats sous gestion et une maîtrise de l'évolution des charges d'exploitation.

Le résultat financier est de -1,2 M€ en hausse de 1,4 M€ par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la marge financière nette. À noter tout de même, une baisse des résultats financiers sur les fonds propres (plus-values générées sur ce portefeuille moins importantes qu'en 2019).

Le solde des autres résultats est composé de l'impôt sur les sociétés pour -4,7 M€.

Le tableau suivant décompose le résultat de souscription par zone géographique. Par rapport à l'exercice précédent, un changement de présentation a été réalisé après l'application du modèle de transfert pricing sur l'Italie (établissement permanent) et alignement du résultat de l'Italie avec le résultat fiscal définitif 2019.

### Résultat de souscription par zone géographique (en k€)

	31/12/2019	31/12/2019 ajusté	31/12/2020
France	10 780	13 734	12 561
Italie	4 591	1 261	899
Belgique	1 327	1 605	1 371
Royaume-Uni	987	987	818
Luxembourg	472	570	562
Autres zones	2 331	2 331	2 234
<b>Résultat de souscription</b>	<b>20 487</b>	<b>20 487</b>	<b>18 446</b>

## La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société d'assurance vie créée en 1979 sous la dénomination La Hénin Vie. La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

C'est une société d'assurance sur la vie, agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes du Code des assurances :

20 – risques liés à la durée de la vie humaine (vie – décès) ;  
22 – assurances liées à des fonds d'investissement ;  
24 – capitalisation.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne.

Compte de résultat (En k€)	2019	2020
<b>Assurance avec participation aux bénéficiaires</b>	<b>56 827</b>	<b>54 520</b>
Dont cotisations brutes	1 145 743	914 044
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 559 931	-616 837
- Résultat de réassurance	571 876	-142 509
- Frais généraux	-100 861	-100 178
<b>Assurance indexée et en unités de compte</b>	<b>8 489</b>	<b>18 559</b>
Dont cotisations brutes	889 739	962 884
- Charges des prestations / provisions des contrats	-258 419	-1 024 786
- Résultat de réassurance	-535 359	155 006
- Frais généraux	-87 472	-74 546
<b>Total résultat de souscription*</b>	<b>65 316</b>	<b>73 079</b>
Dont cotisations brutes	2 035 482	1 876 928
- Charges prestations et provisions brutes	-1 818 349	-1 641 623
- Résultat de réassurance	36 517	12 497
- Frais généraux	-188 333	-174 723
<b>Résultat des investissements</b>	<b>-31 193</b>	<b>-39 701</b>
Dont Produits et charges des placements immobiliers	5 504	923
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	126 804	108 483
- Produits financiers des placements réassurés	263 453	219 726
- Participation aux résultats	-426 955	-368 833
<b>Autres produits et charges importants</b>	<b>-11 326</b>	<b>-10 937</b>
Dont Produits et charges non techniques	6 152	5 383
- Produits et charges exceptionnels	0	-2 190
- Impôt sur les sociétés	-17 478	-14 130
<b>Total résultat net</b>	<b>22 797</b>	<b>22 441</b>

\*net de réassurance

Le résultat net est de 22 M€ en baisse de 2 % par rapport à 2019. Il est composé d'un résultat de souscription à 73 M€ en hausse de 12 % par rapport à 2019.

Le résultat des investissements s'établit -40 M€. Il est à noter que le résultat financier ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées, l'entité relevant du mécanisme de réserve de capitalisation. L'insuffisance de produits financiers est principalement due aux contrats ayant des taux garantis, aux contrats bénéficiant des opérations bonus de taux, ainsi qu'au taux de rémunération des contrats faisant partie de l'actif général de La Mondiale supérieur au taux de rendement de l'actif général de la Mondiale servi à La Mondiale Partenaire.

Les autres produits et charges s'élèvent à -11 M€. Il est à noter que les produits et charges non techniques relevant de la dotation à la réserve de capitalisation sont neutralisés par un impôt de la même ampleur. L'impôt sur les sociétés est calculé à partir du résultat fiscal. La variation de l'impôt sur les sociétés de -19 % est liée à la baisse du résultat fiscal entre 2020 et 2019.

# B. Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE est un groupe de référence en retraite supplémentaire, en santé et en prévoyance. Le Groupe est construit sur des valeurs orientées vers l'intérêt des personnes et vers un accompagnement tout au long de la vie des assurés. Les valeurs du Groupe sont la proximité, la solidarité, la responsabilité et la gouvernance démocratique. AG2R LA MONDIALE est ainsi un groupe de sociétés de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste. À la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ces derniers sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations. Ce mode de gouvernance démocratique et vertueux permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et les garanties offertes.

Ces valeurs structurent le pilotage du groupe et l'articulation entre les différentes entités. La gouvernance d'AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer que l'ensemble des sociétés puissent conserver leur souveraineté tout en favorisant une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour l'ensemble du Groupe.

Le système de gouvernance regroupe donc un ensemble d'organisation, de processus formalisés, de communications transverses et d'approbations. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques du Groupe, est cohérent avec les valeurs sociales d'AG2R LA MONDIALE.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe sont partagées, débattues et approuvées selon plusieurs échelons de responsabilités. Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision, une gouvernance cohérente et centralisée autour de dirigeants effectifs, de fonctions clés et de comités spécialisés a été mise en place.

Ce système centré sur l'intérêt du client, garantit l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ces décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

## B. 1 Informations générales sur le système de gouvernance

### B. 1. 1 Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE (la Sgam), a été créée en 2008 avec un double objectif : celui d'établir une solidarité financière entre les entités, et de leur permettre de conserver leurs propres marques et modes de gouvernance. Elle est la structure opérationnelle du Groupe pour les activités assurantielles : prévoyance, santé, épargne, retraite supplémentaire, dépendance.

En vertu des conventions d'affiliation et de ses statuts, la Sgam a pour objet :

- de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées ;
- d'établir une politique commerciale cohérente ;
- d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées ;
- de faciliter l'accession éventuelle, par une approche de groupe et un esprit de solidarité, aux ressources nécessaires aux activités des entreprises affiliées ;
- de proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs ;
- de proposer une politique de réassurance aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs communs.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des règles dites Solvabilité 2, telles que définies à l'article L. 356-1 du Code des Assurances, a conduit la Sgam à évoluer en un groupe prudentiel, notamment avec la création de SGAPS AG2R LA MONDIALE (la Sgaps), le 30 juin 2017, qui s'est substituée à AG2R Prévoyance aux côtés de La Mondiale en tant que son co-affiliée à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Sgaps a été constituée dans le but de nouer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses propres affiliés, institutions de prévoyance et mutuelles.

Il est rappelé que le système de gouvernance du groupe AG2R LA MONDIALE a été pensé dans une volonté de solidité et de pérennité des entités qui le composent afin de garantir l'intérêt de ses adhérents.

Le périmètre de solidarité de la Sgam s'entend, par référence à la réglementation comptable, comme étant l'addition :

- du périmètre de consolidation de La Mondiale, c'est-à-dire ses filiales ;
- du périmètre de SGAPS AG2R LA MONDIALE, c'est à dire AG2R Prévoyance et sa filiale Prima, AG.Mut, VIASANTÉ Mutuelle, la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité et de la Miag.

### B. 1. 2 Structure de l'organe d'administration

En coordination avec la gouvernance de SGAM AG2R LA MONDIALE, et en cohérence avec leur indépendance, chaque entité du Groupe dispose de ses propres organes d'administration. En revanche, sur le plan opérationnel, l'ensemble de l'organisation (fonctions supports, distribution, gestion, etc.) est centralisé avec un organigramme unique : toutes les directions opérationnelles travaillent pour toutes les entités juridiques du Groupe, en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.



### **B. 1. 2. 1 Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président et le Directeur général, contrôle les activités du Groupe, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de chaque entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment, la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels.

#### **B. 1. 2. 1. 1 Composition et caractéristiques**

À la suite de l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE, le Conseil d'administration de la Sgam comprend trente administrateurs, dont quinze pour chaque affiliée, élus pour quatre ans par l'Assemblée générale.

#### **B. 1. 2. 1. 2 Événements de l'année**

Au cours de l'année 2020, les mouvements ont été les suivants :

- pour l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE, le renouvellement des mandats des administrateurs d'AG.Mut le 12 mai 2020 laisse un poste vacant au sein du Conseil ;
- pour l'affiliée La Mondiale, nomination de nouveaux administrateurs Mmes Delphine Gallin et Odette Jariel et MM. Gautier Bataille de Longprey et Nicolas Schimel en succession de MM. Jean-François Dutilleul, Serge Fautré, Christian Gollier et Bernard Stalter ;
- élection du Vice-président issu de l'affiliée La Mondiale : M. Philippe Lamblin.

Les mouvements de l'année 2020 sur la composition des Conseils d'administration sont renseignés dans le tableau « focus sur les Conseils d'administration du Groupe » repris ci-après.

### **B. 1. 2. 2 Comités spécialisés**

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels sont mis en place.

Ainsi, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques : Comité d'audit et des comptes, Comité risques, conformité et actuariat et Comité des investissements.

À chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent.

#### **B. 1. 2. 2. 1 Comité d'audit et des comptes**

Le Comité d'audit et des comptes a pour mission le contrôle des comptes combinés incluant notamment ceux des co-affiliés de la Sgam et de leurs membres ainsi que leurs filiales et participations. Ce contrôle inclut également les processus mis en œuvre en la matière, de l'information économique et financière et plus généralement de l'accomplissement des dispositions légales, réglementaires et statutaires qui sont applicables au Conseil d'administration.

Le comité a la possibilité de convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité, chaque fois que son Président le juge nécessaire et obligatoirement à celle au cours de laquelle sont examinés leurs rapports sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Les responsables des fonctions clés audit interne et gestion des risques de la Sgam participent également à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité d'audit et des comptes une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

#### **B. 1. 2. 2. 2 Comité risques, conformité et actuariat**

Le Comité risques, conformité et actuariat est en charge de l'examen des risques de toute nature dont la cartographie des risques top down et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Il examine les politiques et procédures de gestion des risques soumises à approbation du Conseil.

Les responsables des fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité et actuarielle de la Sgam participent à ce comité ainsi que le Directeur des risques opérationnels.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité risques, conformité et actuariat une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

#### **B. 1. 2. 2. 3 Comité des investissements**

Le Comité des investissements a pour mission de préparer la politique d'investissement de la Sgam et de ses membres, dans le respect de leur souveraineté, et tout particulièrement de se prononcer sur les questions d'intérêt commun aux entités combinées, ou qui pourraient le devenir pour le renforcement du Groupe. Il exprime son avis sur la structure des investissements ou des arbitrages financiers.

Il est saisi préalablement des opérations d'acquisition ou de cession d'actifs immobiliers.

Les responsables des fonctions clé gestion des risques et actuarielle de la Sgam participent à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité des investissements une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

## Focus sur les conseils d'administration du Groupe

Conseil d'administration par entité	
Composition et caractéristiques	Événements de l'année
<b>SGAM AG2R LA MONDIALE</b>	
30 administrateurs dont 15 (3x5) de l'affiliée SGAPS AG2R LA Mondiale.	Conseil d'administration du 11 juin 2020 : <ul style="list-style-type: none"><li>- nomination de nouveaux administrateurs pour l'affiliée La Mondiale en succession de MM. Jean-François Dutilleul, Serge Fautré, Christian Gollier et Bernard Stalter : Mmes Delphine Gallin et Odette Jariel et MM. Gautier Bataille de Longprey et Nicolas Schimel et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.</li><li>- élection du Vice-président issu de l'affiliée La Mondiale : M. Philippe Lamblin.</li></ul>
<b>SGAPS AG2R LA MONDIALE</b>	
30 administrateurs dont 20 (2x10) origine paritaire (collèges employeurs et collèges salariés) et 10 origine mutualiste	Conseil d'administration du 11 juin 2020 : <ul style="list-style-type: none"><li>- renouvellement des mandats des administrateurs d'AG.Mut le 12 mai 2020 laissant un poste vacant au sein du Conseil.</li></ul>
<b>AG2R Prévoyance</b>	
30 membres titulaires (dont 15 représentants pour le collège des adhérents et 15 représentants pour le collège des participants) et 20 membres suppléants (dont 10 représentants pour le collège des adhérents et 10 représentants pour le collège des participants). Dans chacun des deux collèges, dix administrateurs au moins sont membres des commissions régionales.	Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2020 : <ul style="list-style-type: none"><li>- modification de l'article 7 des statuts de l'Institution relatif à la composition du Conseil d'administration, fixant la proportion d'administrateurs membres des Commissions régionales prévoyance à 20 sur l'ensemble des 50 administrateurs, titulaires et suppléants, soit 10 par collège.</li></ul>
<b>Prima</b>	
Six administrateurs propriétaires pendant toute la durée de son mandat d'au moins cinq actions.	Le Conseil d'administration a pris acte du changement de représentants d'AG2R Prévoyance à effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2021.
<b>AG.Mut</b>	
Au maximum 50 administrateurs issus des groupements adhérents à AG.Mut. Aucune mutuelle ne peut avoir la majorité des sièges au Conseil d'administration ; chaque mutuelle fondatrice délègue au moins un administrateur au Conseil d'administration. Le Conseil élit, parmi ses membres un bureau composé de 12 administrateurs.	Assemblée générale du 12 mai 2020 : <ul style="list-style-type: none"><li>- fin de mandat d'administrateur de MM. Serge Bouquié (désormais invité) et Robert Cassagnes (Président d'honneur) ;</li><li>- renouvellement complet du Conseil d'administration pour un mandat de 6 ans :<ul style="list-style-type: none"><li>• M. Jean-Pierre Artaud (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Yves Benain-Liot (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Olivier Benhamou (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• Mme Martine Bonnaccolta (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• Mme Corinne Canavese (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Michel Canovas (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• Mme Elisabeth Chabot (MMJ) ;</li><li>• Mme Stéphanie Chaubet (MNSPF) ;</li><li>• M. Didier Dahan (Miag) ;</li><li>• Mme Sylvie Dubreuil (MBA) ;</li><li>• Mme Monique Gargaud (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Jean-Claude Grot (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Olivier Kalis (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Michel Lambert (UMS) ;</li><li>• M. Daniel Lemenuel (Mutame&amp;Plus) ;</li><li>• M. Pierre Martin (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Marius Meillet (Miag) ;</li><li>• M. François Nétilard (MRJ) ;</li><li>• Mme Maryse Parissenti (MMJ) ;</li><li>• M. Jean-Pierre Robert (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Christian Salères (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Guy Vandiel (La Frontalière).</li></ul></li><li>- élection de la Commission de contrôle pour un mandat de 2 ans :<ul style="list-style-type: none"><li>• M. Jean-Yves Anfray (MMJ) ;</li><li>• M. Gabillet (MBA) ;</li><li>• M. Labi (VIASANTÉ Mutuelle) ;</li><li>• M. Claude Mouly (VIASANTÉ Mutuelle).</li></ul></li></ul>
Parmi les adhérents fondateurs de l'Union ou de la SGAPS, les sièges au sein du Conseil d'administration sont répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>- 18 sièges au fondateur justifiant du plus grand nombre de membres ;</li><li>- 4 sièges aux autres fondateurs comptant plus de 80 000 membres ;</li><li>- 2 sièges aux autres fondateurs comptant de 10 000 membres à 80 000 membres ;</li><li>- 1 siège aux autres fondateurs comptant moins de 10 000 membres.</li></ul>	

Conseil d'administration par entité	
Composition et caractéristiques	Événements de l'année
<b>AG.Mut (suite)</b>	
Les autres sièges au sein du Conseil d'administration sont répartis de la façon suivante entre les adhérents non fondateurs d'AG.Mut : 1 siège par tranche de 80 000 membres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- démission de la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV) à effet du 31 décembre 2019.</li> <li>- adhésion de la Mutuelle de l'industrie du pétrole (MIP) à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (puis cooptation lors du Conseil d'administration du 11 juin 2020 de MM. Georges Renouard et Nagib Benchechroun en qualité d'administrateurs, représentants de la MIP, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, date d'adhésion de la mutuelle à AG.Mut).</li> </ul>
<b>Miag</b>	
10 administrateurs.	Les travaux engagés pour l'organisation des élections 2020 ont été décalés au premier semestre 2021 en raison du contexte sanitaire.
<b>Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ)</b>	
24 administrateurs.	Assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouvellement de huit mandats d'administrateurs afin de respecter les dispositions en matière de limite d'âge ;</li> <li>- nomination de six mandataires mutualistes portant des missions sur des comités de suivis de section professionnelle.</li> </ul>
<b>VIASANTÉ Mutuelle</b>	
35 administrateurs. Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé de 13 membres.	<p>Évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2020 :</p> <p>Assemblée générale du 13 mai 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nomination de quatre mandataires mutualistes portant des missions sur des comités régionaux, comités de suivis de sections professionnelles, comités spécialisés ou des mandats au sein d'entités partenaires.</li> </ul> <p>Conseil d'administration du 9 décembre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nomination de M. Olivier Fourure en qualité de Directeur opérationnel et Directeur général par intérim, jusqu'à la prochaine assemblée générale en mai 2021, en remplacement de M. Denis Saules Directeur général et Directeur opérationnel ;</li> </ul>
<b>La Mondiale</b>	
20 administrateurs, dont deux sont délégués des sociétaires, (membre de l'Assemblée générale).	<p>Évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouvellement de M. Christian Gollier en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de cinq ans ;</li> <li>- renouvellement de Mme Sylvie Reulet en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de deux ans ;</li> <li>- après avoir pris acte de la fin de mandat de M. Serge Fautré, nomination de M. Gautier Bataille de Longprey en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de quatre ans ;</li> <li>- nomination de Mme Delphine Gallin en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de quatre ans ;</li> <li>- nomination de Mme Blandine Mulliez en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de quatre ans ;</li> <li>- après avoir pris acte de la fin de son mandat d'administrateur, nomination de M. Jean-François Dutilleul en qualité de censeur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de quatre ans ;</li> <li>- nomination de M. André Renaudin en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Dutilleul, lors du Conseil d'administration du 13 mai 2020. M. Renaudin conserve par ailleurs sa fonction de Directeur général.</li> </ul>

## Conseil d'administration par entité

### Composition et caractéristiques

### Événements de l'année

#### La Mondiale Europartner (LMEP)

Sept administrateurs représentants du groupe AG2R LA MONDIALE.

Évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2020 (Assemblée générale du 4 mai 2020) :

- renouvellement de ARIAL CNP ASSURANCES, représentée par M. Patrice Bonin, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans ;
- nomination de M. Benoit Courmont en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans ;
- renouvellement de M. Jean-Marc Crestani en qualité d'administrateur et président pour une durée de trois ans ;
- renouvellement de La Mondiale, représentée par M. André Renaudin, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans ;
- renouvellement de La Mondiale Partenaire, représentée par M. Philippe Dabat, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans ;
- renouvellement de M. David Simon en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans ;
- renouvellement de M. Patrick Vucekovic en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans.

#### La Mondiale Partenaire (LMP)

Dix administrateurs.

Le Conseil d'administration n'a pas fait l'objet d'évolution au cours de l'exercice 2020.

## B. 1. 2. 3 Direction générale

### B. 1. 2. 3. 1 Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction générale et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration, à charge de lui rendre compte.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs, des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE est assurée par M. André Renaudin.

### B. 1. 2. 3. 2 Comité de direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE

Le Comité de direction Groupe (CDG) est composé du Directeur général, du Directeur général adjoint et de dix membres, chacun en charge d'un périmètre dédié du Groupe.

Autour du Directeur général, le Comité de direction Groupe (CDG) se réunit toutes les semaines.

Il traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe et tout particulièrement celles qui relèvent des

Conseils d'administration de ses entités membres ou qui lui sont confiées, ainsi que celles qui nécessitent une prise de position externe, notamment dans les organisations professionnelles.

### B. 1. 2. 3. 3 Comité exécutif du groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif (Comex Groupe) réunit les directeurs centraux du Groupe. Il se réunit une fois par mois.

Instance d'informations, d'échanges, de réflexions et d'orientations, le Comité exécutif joue un rôle de propositions et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe. Il est également en charge du suivi du plan d'entreprise.

### B. 1. 2. 4 Dirigeants effectifs

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs sont désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs.

En 2020, les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE sont :

- M. André Renaudin, Directeur général ;
- M. Jean-Marc Robinet, Directeur général adjoint et Dirigeant effectif en charge de la retraite complémentaire, des moyens généraux et de l'immobilier d'exploitation ;
- M. David Simon, Dirigeant effectif en charge des investissements, des finances et des risques.



**André Renaudin**  
Directeur général

Né le 9 décembre 1955, André Renaudin a effectué toute sa carrière dans le secteur de l'assurance. En 1979, il débute en tant que commissaire contrôleur des assurances puis conseiller assurance en 1984 au Cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, M. Pierre Bérégovoy. Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise en 1990 comme Directeur de l'international des Assurances Générales de France (AGF) puis, en 1997, celui des organisations professionnelles en qualité de Délégué général du Groupement des Assurances de Personnes (GAP) à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) dont il est nommé Délégué général en 2001. En 2005, Patrick Peugeot, Président de La Mondiale, propose à André Renaudin de le rejoindre en tant que Conseiller avec pour objectif qu'il lui succède à terme. Il est alors le principal artisan du rapprochement entre AG2R et La Mondiale, puis avec Prémalliance, VIASANTÉ Mutuelle et Réunica. En 2008, André Renaudin devient Directeur général d'AG2R LA MONDIALE.



**Jean-Marc Robinet**  
Directeur général adjoint

Né le 13 mai 1955, Jean-Marc Robinet débute sa carrière en 1979 comme Ingénieur-conseil au sein du Groupe Yves Bossart. En 1981, il devient Commissaire aux comptes et expert-comptable au sein de Fiduciaire de la Tour. Il est nommé Directeur de l'audit et du contrôle national du régime Arrco en 2000, puis des régimes Agirc et Arrco en 2002. Il rejoint ensuite Réunica en 2005 en qualité de Directeur général adjoint en charge des métiers retraite, action sociale et résidences. Il est nommé Directeur général délégué en 2010 puis Directeur général de Réunica en 2012. En 2015, Jean-Marc Robinet devient Directeur général adjoint d'AG2R LA MONDIALE.



**David Simon**  
Membre du Comité de direction  
Groupe en charge des investissements,  
des finances et des risques

Né le 6 janvier 1974, David Simon débute sa carrière chez Mazars en 1996 en tant qu'auditeur, puis il occupe les postes d'actuaire conseil, de manager et enfin, de fondé de pouvoir. En 2005, il rejoint La Mondiale en qualité de Directeur de l'actuariat, puis en 2007, il est nommé Directeur des risques et du projet Solvabilité 2. En 2009, il devient Directeur des risques, du pilotage et de la comptabilité d'AG2R LA MONDIALE puis en 2017 membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge des finances, des investissements et des risques.

## Focus sur les dirigeants effectifs des entités

Directeur général	Dirigeants effectifs				
<b>SGAM AG2R LA MONDIALE</b>					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Jean-Marc Robinet	M. David Simon		
<b>SGAPS AG2R LA MONDIALE</b>					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Philippe Dabat	M. David Simon		
<b>La Mondiale</b>					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Jean-Marc Crestani	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat	M. David Simon
<b>AG2R Prévoyance</b>					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat	M. David Simon	
<b>Prima</b>					
M. Jean-Pierre Diaz	M. Philippe Dabat Président	M. André Renaudin	M. Jean-Pierre Diaz DG	M. Jean-Marc Robinet Vice-président	M. David Simon

Directeur général		Dirigeants effectifs		
<b>AG.Mut</b>				
M. André Renaudin	M. Michel Canovas Président	M. André Renaudin DG	M. Philippe Dabat	
<b>Miag</b>				
M. Joël Destom	M. Didier Dahan Président	M. Joël Destom DG	M. André Renaudin	
<b>Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ)</b>				
M. Christophe Gauthier	M <sup>me</sup> Elisabeth Chabot Présidente	M. Christophe Gauthier DG		
<b>VIASANTÉ Mutuelle</b>				
M. Olivier Fourure*	M. Olivier Benhamou Président	M. Olivier Fourure DG	M. André Renaudin	M. Philippe Dabat
<b>La Mondiale Europartner (LMEP)</b>				
M. Loïc Le Foll	M. Jean-Marc Crestani Président	M. Loïc Le Foll DG		
<b>La Mondiale Partenaire (LMP)</b>				
M. Benoit Courmont**	M. Jean-Marc Crestani Président	M. Benoit Courmont DG	M. David Simon	M. Philippe Dabat

\* Le Conseil d'administration de VIASANTÉ Mutuelle a nommé, le 9 décembre 2020, M. Olivier Fourure en qualité de Directeur opérationnel et Directeur général par intérim, jusqu'à la prochaine assemblée générale en mai 2021, en remplacement de M. Denis Saules Directeur général et Directeur opérationnel.

\*\* Le Conseil d'administration de La Mondiale Partenaire a souhaité dissocier, le 15 décembre 2020, les mandats de Directeur général et de Président du Conseil d'administration qui étaient jusque-là assurés par M. Jean-Marc Crestani. Il a ainsi nommé M. Benoit Courmont comme Directeur général de la société et a maintenu M. Jean-Marc Crestani dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

### B.1.2.5 Fonctions clés

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garantes du système de gestion des risques et d'établir un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles.

Le système de gouvernance d'AG2R LA MONDIALE repose notamment sur l'animation de la fonction gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Toutes ces fonctions ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité risques, conformité et actuariat et aux Conseils d'administration une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques de la société car elles ont un rôle de supervision et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale, les Conseils d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe.

Lorsque, en raison d'exigences réglementaires spécifiques ou d'un choix d'organisation du Groupe, une fonction clé est exercée au sein d'une entité juridique, les titulaires de cette fonction jouent un rôle de relais d'information entre le Groupe et l'entité au travers d'un rattachement fonctionnel au responsable de la fonction Groupe auquel ils rapportent.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont en charge de l'information adéquate de chaque entité du Groupe. Ils s'assurent que le reporting prévu par la réglementation vers les organes d'administration et de direction des entités soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités, notamment, en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures et la remontée au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

#### Liste des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés d'AG2R LA MONDIALE sont :

- M. Benoit Courmont, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- M. Anthony Merlhe, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- M<sup>me</sup> Sophie de Saint Étienne, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;
- M. Laurent Domont, comme tenant de la fonction audit interne.

## B. 1. 3 Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération menée par AG2R LA MONDIALE a pour objectif d'assurer l'attractivité, de garantir l'équité et l'engagement des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité et en intégrant les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme dans l'intérêt de ses assurés, de ses sociétaires et de ses collaborateurs.

### B. 1. 3. 1 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Après approbation du Comité de direction du groupe AG2R LA MONDIALE sur les orientations de la politique salariale définie annuellement, le processus de révision des situations individuelles (rémunération fixe et, selon les fonctions, la rémunération variable et/ ou les challenges et bonus) est coordonné dans le respect de l'équité entre les différentes directions et du budget global. Les obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur sont prises en compte dans ce processus.

Chacun des systèmes de rémunération comporte une composante variable dont le poids varie selon le canal de distribution ou la catégorie de collaborateurs concernés. La politique de rémunération précise que la Direction des ressources humaines procède annuellement à une analyse de la pyramide des rémunérations pour apprécier la cohérence et l'équilibre des rémunérations selon le niveau de poste et le niveau hiérarchique. Cette analyse met aussi en évidence le poids de la part variable rapportée à la rémunération fixe. Ces éléments de synthèse sont présentés au Comité des rémunérations présenté ci-dessous. On y observe ainsi que la part variable des managers non commerciaux n'excède pas 35 % et que le poids de la part variable des équipes de vente varie quant à lui selon le canal de distribution (à l'exception du marché des professionnels, la part variable n'excède pas 35 % de la rémunération globale). Quant aux équipes de vente du marché des professionnels, il est observé en moyenne une répartition équilibrée entre la composante fixe et variable.

Les indemnités de départ sont calculées selon les dispositions conventionnelles des GIE employeurs.

### B. 1. 3. 2 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations d'AG2R LA MONDIALE examine, propose et approuve les éléments de rémunération du Directeur général et des membres de la Direction générale.

Il prend également connaissance de l'analyse des rémunérations réalisée annuellement pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des rémunérations notamment pour celles comprenant à la fois une composante fixe et une composante variable. Il s'assure que la politique salariale en vigueur dans le Groupe prévienne tous risques de conflits d'intérêts.

Le Comité des rémunérations est composé de six membres. Son fonctionnement et son organisation sont définis dans un règlement intérieur et une charte des rémunérations établie en complément. Elle précise les finalités, les principes de détermination et de publicité propres aux différents dispositifs de rémunération en vigueur au sein de l'entreprise.

### B. 1. 3. 3 Les principes du Groupe en matière de rémunération

Afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et ne pas encourager la prise de risques, la politique de rémunération s'articule autour de cinq grands principes applicables à l'ensemble des collaborateurs :

- cohérence : respecter la cohérence sur le positionnement et la structure de la rémunération pour chaque niveau de responsabilité de l'entreprise ;
- lisibilité et transparence : établir des règles simples, stables et transparentes pour déterminer le niveau de rémunération et le faire évoluer ;
- équilibre et mesure : tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs. Les critères doivent être simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise. Il doit être procédé à un réexamen régulier de ces critères ;
- exhaustivité : apprécier la rémunération en prenant en compte tous les éléments : partie fixe, partie variable, avantages liés au statut, éléments périphériques de rémunération (intéressement, épargne entreprise, temps de travail, régimes de retraite et de prévoyance, avantages particuliers, etc.) ;
- équité et compétitivité (benchmark) : déterminer le niveau de rémunération des collaborateurs en garantissant l'équité interne, en prenant en compte le contexte métier et le positionnement du marché de référence pour renforcer la cohérence et la motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La politique de rémunération basée sur ces principes est déclinée en fonction des métiers. Elle suit les règles définies par les branches professionnelles et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales.

La détermination de la rémunération globale tient également compte des pratiques de marché.

#### Rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est appliquée, conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

Les fonctions d'administrateurs pour les entités du Groupe soumises au Code de la Sécurité sociale ne sont pas rémunérées.

Il en est de même pour les entités soumises au Code de la mutualité. Cependant, lorsque l'importance de la mutuelle le nécessite, l'assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Concernant les entités soumises au Code des assurances, ou, pour le Luxembourg, à la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, si les statuts le prévoient, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au Conseil d'administration, dans les limites fixées par l'assemblée générale. Aucune indemnité n'a été versée en 2020 aux membres du Conseil d'administration de la SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de leur mandat.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

### B.1.3.4 Description du régime de retraite supplémentaire

Les membres de la Direction générale relevant du GIE La Mondiale Exécutive bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des cadres de direction des sociétés d'assurance, d'un régime de retraite supplémentaire au titre de l'article 39 du Code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres de direction justifiant d'un minimum de dix ans d'ancienneté dans leur statut à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite. Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des cinq dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les droits au titre de ce régime de retraite supplémentaire sont arrêtés au 31 décembre 2019, conformément à l'ordonnance du 3 juillet 2019.

Les autres membres de la Direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient de régimes de retraite supplémentaires mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord a été renégocié et conclu en juin 2016.

Il comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche 1 : employeur 2,80 % - salarié 0 % et Tranche 2 : employeur 3,50 % - salarié 1,50 %) ;
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, à la charge de l'employeur, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite. Les droits ont été cristallisés au 30 juin 2016. Le départ ou la mise à la retraite doit intervenir dans les sept années suivant le 30 juin 2016. Le cumul des rentes théoriques de retraite avec les pensions des régimes de base et complémentaires de retraite ne peut excéder 58 % du salaire de référence au titre de la retraite supplémentaire à prestations définies.

### B.1.4 Adéquation du système de gouvernance

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'AG2R LA MONDIALE de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes du Groupe orientées vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;
- une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés.

AG2R LA MONDIALE veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration approuvent annuellement ce cadre.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels AG2R LA MONDIALE et ses entités sont exposées et de

déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contenir les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre « C. Profil de risque » et le Groupe procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction générale et les comités spécialisés. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Le système de gouvernance est en adéquation quant à la nature, l'ampleur et la complexité des risques du Groupe.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux dispositions des articles L322-3-2 et L. 356-18 du Code des assurances, L.211-13 du Code de la mutualité, L931-7-1 du Code de la Sécurité sociale, et, pour le Luxembourg, de l'article 72 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR, respectivement au CAA pour le Luxembourg, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 114-21 du Code de la mutualité, et L. 931-7-2 du Code de la Sécurité sociale et pour le Luxembourg, de l'article 274 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

	Domaines de compétence ou d'expérience
<b>Dirigeants effectifs</b>	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
<b>Fonction Gestion des risques</b>	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
<b>Fonction Actuarielle</b>	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
<b>Fonction Conformité</b>	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
<b>Fonction Audit interne</b>	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe



## B. 3 Système de gestion des risques , y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B. 3. 1 Système de gestion des risques

#### B. 3. 1. 1 Organisation

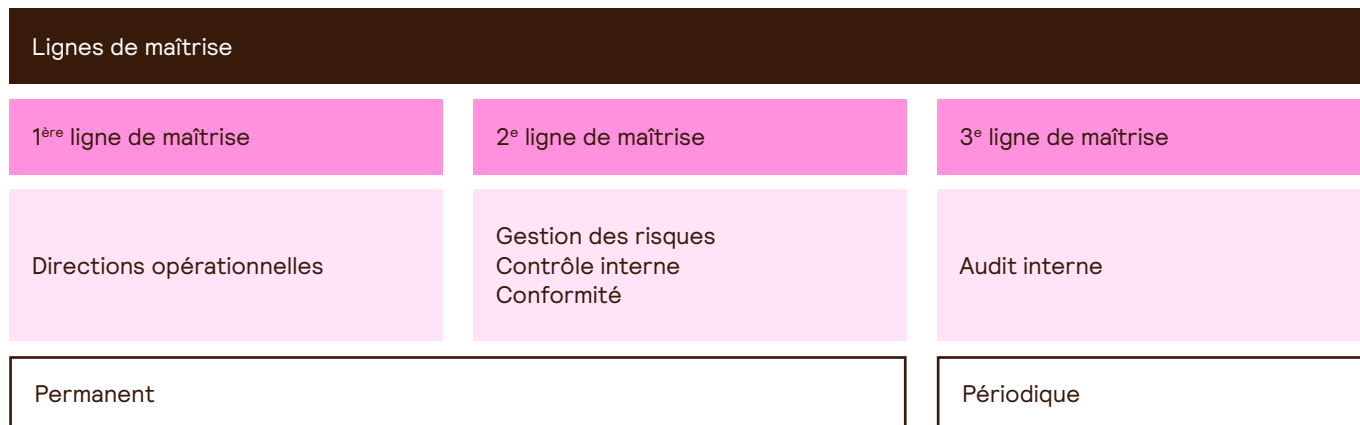
Le Groupe a mis en place à tous les niveaux des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise. Ce modèle des trois lignes de maîtrise définit les responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;

- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.



Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des lignes directrices du Groupe, du respect des politiques de risques et des indicateurs de risques. Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux instances politiques et organes de gouvernance du Groupe.

Ainsi la Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction du pilotage financier et des risques, le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, continuité d'activité, protection des données personnelles, sécurité des systèmes d'information, etc.).

### B. 3. 2 Les politiques

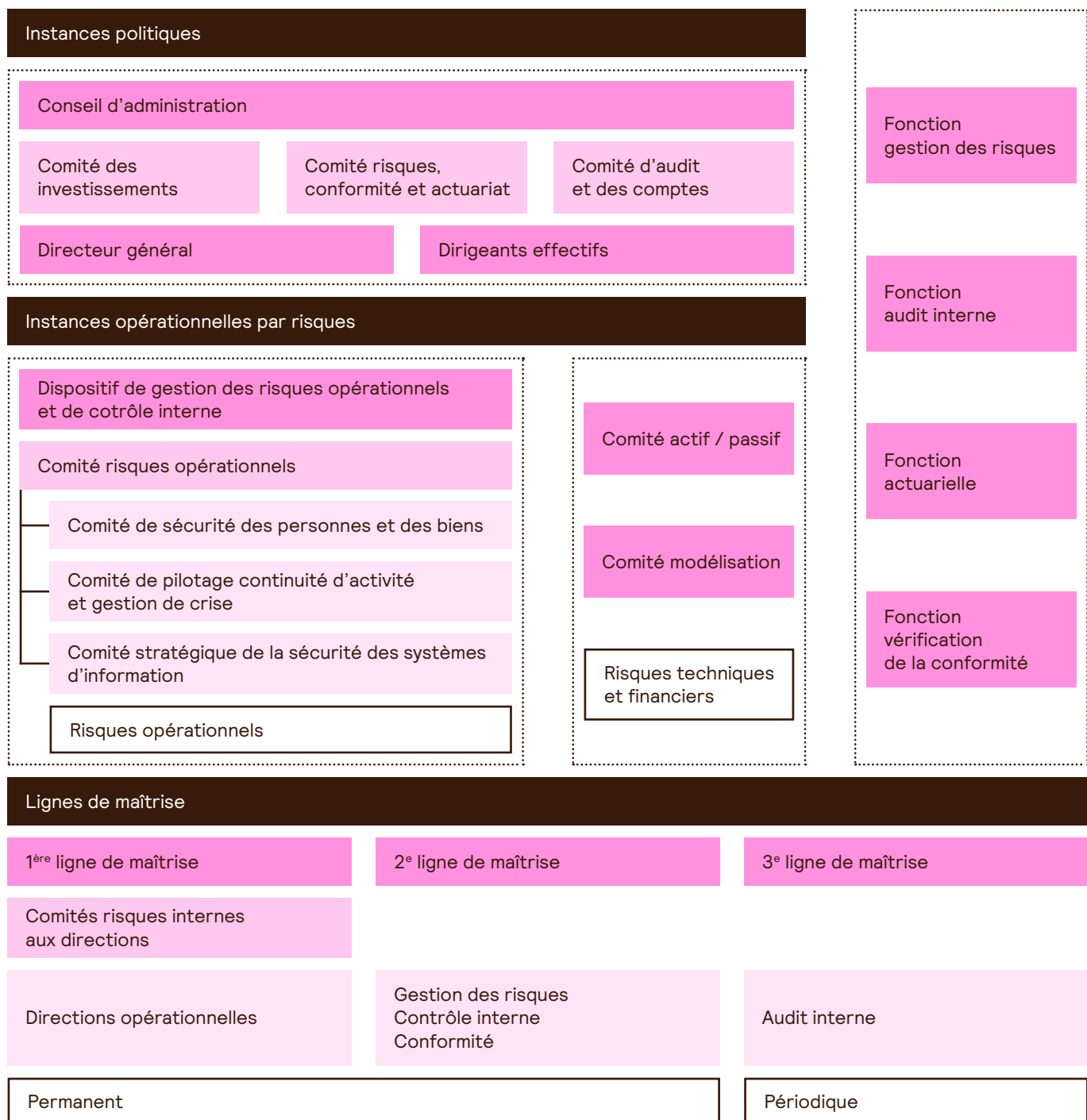
L'objectif principal des différentes politiques est de définir le cadre de la gestion des risques et le dispositif de maîtrise des risques afférents. Elles consistent notamment en la définition de niveaux d'alerte sur les activités liées au risque défini ainsi que les actions à mener par niveau d'alerte pour les risques a priori comme pour les risques a posteriori. Plusieurs politiques coexistent au sein du Groupe, chacune spécifique à des thématiques demandées dans le cadre de la réglementation.

### B. 3. 3 Instances opérationnelles

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider à cette prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation par les Conseils d'administration.

Le Groupe a mis en place une organisation claire et une communication fluide permettant de mener une gestion des risques effective et d'obtenir une gouvernance efficace.



L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

Le comité des risques opérationnels composé des représentants des principales directions du Groupe et des fonctions clés, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers notamment, de l'examen du reporting consolidé des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en approuve, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information.

Le Comité de direction actif-passif examine notamment les propositions d'allocation stratégique d'actif, s'assure du respect du principe de la personne prudente et analyse les études de gestion actif-passif. Il regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques et de la solvabilité, Direction des investissements et du financement, Direction du pilotage financier). Ce comité est en charge du suivi des risques actif-passif.

Le comité modélisation est une instance regroupant un représentant de chaque équipe de contributeurs et d'utilisateurs des modèles de projection. Il a pour but d'approuver les méthodes et principes de modélisation développés ainsi que les hypothèses économiques servant aux calculs de provisionnement Solvabilité 2.

### B.3.4 EIRS (ou Orsa)

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer de l'efficacité du pilotage par l'ensemble des organes de décisions. Ceux-ci s'appuient entre autres sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Cette évaluation qui se matérialise par un rapport permet de proposer aux différentes instances les informations et analyses nécessaires aux prises de décisions.

La mise en œuvre de l'EIRS a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'AG2R LA MONDIALE) ;
- apprécier la résistance de la solvabilité d'AG2R LA MONDIALE à des scénarios stressés et définir les actions correctrices adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;
- l'approche « top down » part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'exercice de l'EIRS ne se limite donc pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec la formule standard.

La Direction des risques et de la solvabilité contribue à la gestion des risques techniques et a, à ce titre, la mise en œuvre du processus et la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction clé gestion des risques avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress-tests et d'actions correctrices au Comité risques, conformité et actuariat qui approuve et priorise les actions.

Ces analyses et propositions de remédiations sont essentielles dans le pilotage du Groupe afin de s'assurer de la pérennité de l'activité d'AG2R LA MONDIALE et du respect de ses engagements envers ses assurés.

La fréquence du processus est a minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique de l'entreprise impactant le plan d'affaires en cours
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique ; événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats sont ensuite consignés dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité risques, conformité et actuariat puis pour approbation aux Conseils d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Commissariat aux Assurances du Luxembourg (CAA).

SGAM AG2R LA MONDIALE a fait usage de la faculté prévue à l'article 246, paragraphe 4, de la Directive 2009/138/CE permettant de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité unique pour la Sgam et une partie de ses entités individuelles.

### B.3.5 Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Benoit Courmont, Directeur du pilotage financier et des risques. M. Courmont est également fonction gestion des risques de toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner – M<sup>me</sup> Anna Szwugier, Directrice des risques et de l'actuariat LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle – M<sup>me</sup> Nathalie Pereira-Santos, Secrétaire générale.

Le Conseil d'administration de VIASANTÉ Mutuelle a nommé, le 9 décembre 2020, M<sup>me</sup> Nathalie Pereira-Santos en qualité de responsable de la fonction gestion des risques en succession de M. Olivier Fourure.

#### Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des Conseils d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

#### Mise en œuvre

La fonction gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité et de la Direction des risques opérationnels rattachées à la Direction du pilotage financier et des risques.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature techniques et financiers de l'ensemble du Groupe. La Direction des risques opérationnels supervise le système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne ainsi que le dispositif qualité à l'ensemble du Groupe.

#### Déclinaison au niveau des entités

Concernant LMEP, la fonction gestion des risques est mise en œuvre au sein de la Direction risques et actuariat de LMEP. Afin d'assurer la réalisation de ses missions, elle s'articule autour des départements actuariat, pilotage des risques et risques opérationnels. Elle collabore étroitement avec les autres fonctions clés de LMEP et du Groupe, ainsi qu'avec les différents départements ou directions de l'entreprise.

Concernant VIASANTÉ Mutuelle, la fonction gestion des risques, initialement occupée par le Directeur général des opérations, a été confiée le 9 décembre 2020 à la Secrétaire générale, qui pour cette fonction rapporte directement au Directeur général de la mutuelle. À ce titre, elle anime et supervise le système de gestion des risques de la mutuelle en s'appuyant sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activités ou d'expertise

## B . 4 Système de contrôle interne

### B . 4 . 1 Politique de contrôle interne

La politique de contrôle interne s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du groupe AG2R LA MONDIALE et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle définit en lien avec le référentiel COSO (Committee of sponsoring organizations of the Treadway commission / COSO 2013)

Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne sont complétées sur des domaines de risques opérationnels spécifiques :

- **la politique conformité** définit le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, intégré dans la gouvernance de l'entreprise. Celui-ci repose sur des leviers d'animation de la filière conformité, d'identification des risques, de prévention et de contrôle ;
- **la politique de continuité d'activité** définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- **la politique sécurité des systèmes d'information** définit le cadre, les principes, les orientations et les responsabilités de la démarche de sécurisation des systèmes d'information ;
- **la politique de sous-traitance** vise la maîtrise des risques liés aux activités sous-traitées par la mise en œuvre de processus de d'approbation et de suivi de ces activités au sein des différentes entités du Groupe ;
- **la politique qualité** définit les objectifs fixés pour répondre aux ambitions du Groupe au moyen notamment du renforcement de la maîtrise de nos processus métiers en matière de description et d'audibilité de l'organisation, des processus et des systèmes d'information ;
- **la politique de protection des données à caractère personnel** décrit les enjeux pour le Groupe de la protection des données des personnes dont il traite les informations et les engagements pris pour respecter leur droits. Elle définit l'organisation et le partage des responsabilités mis en œuvre pour répondre aux exigences dans ce domaine.

### B . 4 . 2 Cartographie des risques

L'identification des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques dans laquelle le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches « bottom up » et « top down ».

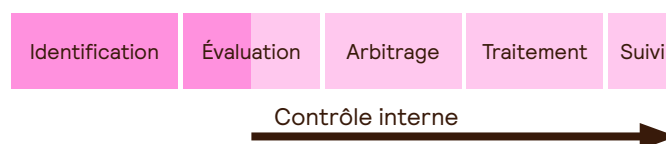
Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités que reflètent l'approche « top down » soient prises en compte sur le plan opérationnel et que les risques et incidents de la cartographie « bottom up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

### B . 4 . 3 Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit comme un outil de la gestion des risques en vue de maîtriser les activités. Il vise plus particulièrement à assurer le bon fonctionnement des processus internes, la conformité aux lois et règlements et l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale.

Le Groupe a décliné les principes de la politique de contrôle interne à travers un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne décrivant la mise en œuvre de ce dispositif.

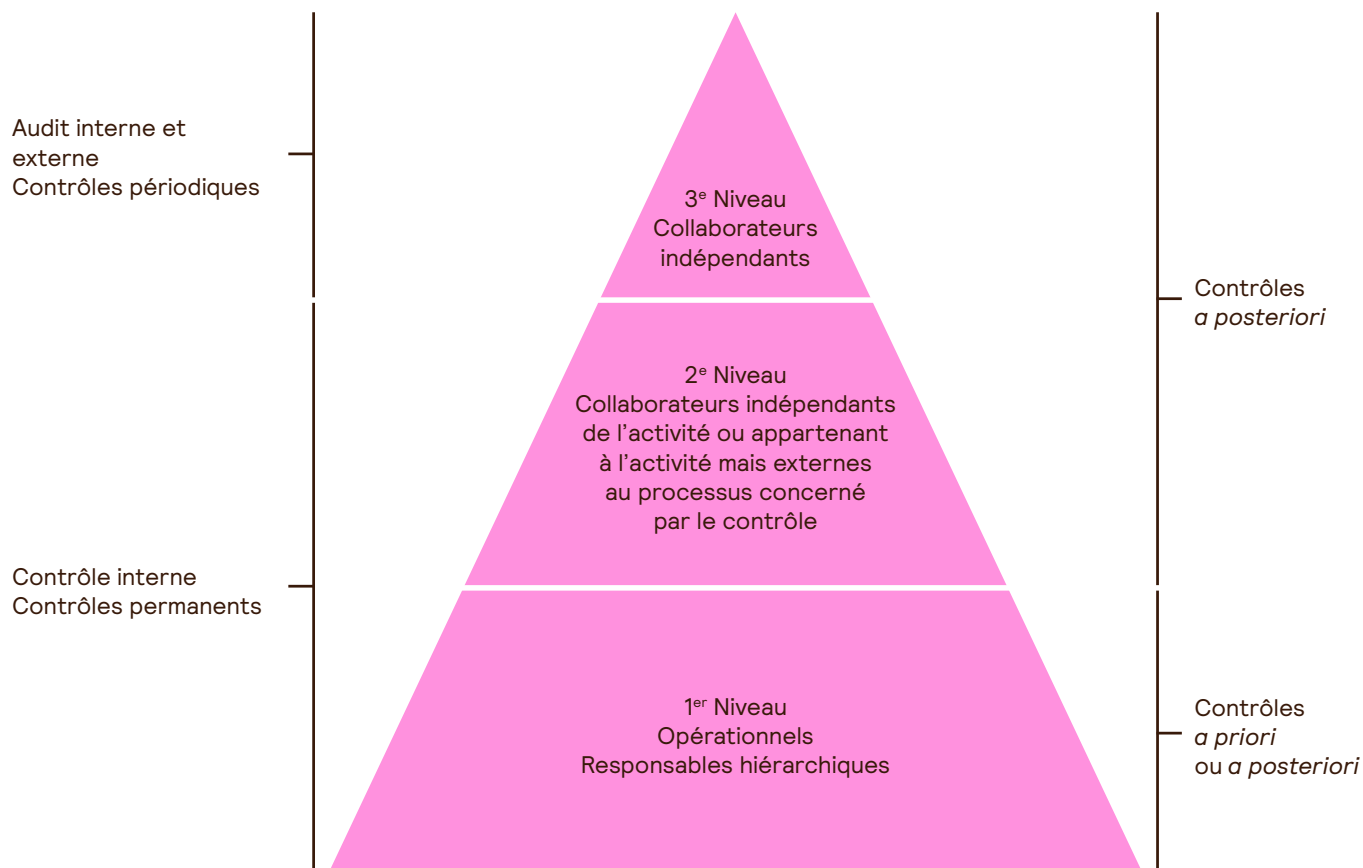
#### La gestion des risques opérationnels : identification des risques, évaluation...



L'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

- le premier, contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de premier niveau. Il est réalisé dans les entités et directions ou au niveau Groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées ;
- enfin, le troisième niveau de contrôle est exercé par les audits internes ou externes. Ce niveau fait partie du contrôle périodique.

Les deux premiers niveaux correspondent au dispositif de contrôles permanents.



En complément de ces activités de contrôles, le contrôle interne est mis en œuvre également à travers d'autres dispositifs tels que de la documentation, des indicateurs de suivi et une organisation en place qui permettent ainsi la maîtrise des activités du Groupe.

#### B. 4. 4 Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité AG2R LA MONDIALE est représentée par M<sup>me</sup> Sophie de Saint Étienne, Secrétaire générale du Groupe, pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M<sup>me</sup> Fabienne Jeangout, Responsable de la conformité, au sein de la Direction des opérations et de la conformité ;
- VIASANTÉ Mutuelle – M<sup>me</sup> Tiphaine Bekic, Responsable du domaine juridique et conformité ;
- Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ) – M. Éric Darré, Responsable contrôle interne déléguée à la protection des données.

Le Conseil d'administration de VIASANTÉ Mutuelle a nommé, le 9 décembre 2020, M<sup>me</sup> Tiphaine Bekic en qualité de responsable de la fonction vérification de la conformité en succession de M<sup>me</sup> Nathalie Pereira-Santos.

La fonction vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et d'animer la mise en œuvre des dispositifs de

maîtrise adéquats.

La fonction vérification de la conformité est mise en œuvre par les actions de la Direction de la conformité et éthique des affaires qui couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attachées à l'activité ;
- de distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT ;
- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;
- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

La Direction de la conformité et éthique des affaires a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle. Au sein du Groupe, un certain nombre de documents de référence (politiques, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation etc.) sont en place afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité de nos procédures et de nos pratiques.

#### Déclinaison au niveau des entités

Concernant l'entité La Mondiale Europartner, la fonction vérification de la conformité est mise en œuvre au sein de la Direction des opérations et de la conformité de l'entreprise. Elle s'appuie également sur la Direction juridique pour la veille et la description de l'environnement juridique des risques.

Chez VIASANTÉ Mutuelle, la fonction vérification de la conformité, initialement animée par le Secrétariat général, est animée depuis le 9 décembre 2020, par le domaine juridique et conformité au sein de la Direction juridique. Elle assure la coordination opérationnelle en cohérence avec les instances du Groupe et notamment avec la fonction clé vérification de la conformité d'AG2R LA MONDIALE.

## B . 5 Fonction audit interne

La fonction audit interne AG2R LA MONDIALE est représentée M. Laurent Domont, Directeur de l'audit interne.

M. Domont est également fonction audit interne pour toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner – M. David Simon, membre du Conseil d'administration et représentant de la fonction audit interne LMEP, dont les missions d'audit sont déléguées à la fonction Audit interne du Groupe, représentée par M. Laurent Domont.

### Mission

La fonction audit interne, intégrée dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Direction de l'audit interne, au cours de ses contrôles et investigations, émet des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.

Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle rend compte aux Comités d'audit et des comptes.

### Position

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définis dans la politique d'audit interne du Groupe. Afin d'assurer son indépendance, la Direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement à la Direction générale et fonctionnellement au Comité d'audit et des comptes.

### Mise en œuvre

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations. Les missions d'audit interne sont mises en œuvre selon un plan annuel approuvé par le Directeur général et le Comité d'audit et des comptes de la Sgam, ainsi qu'en fonction de l'urgence de certaines interventions.

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité.

Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet d'un plan d'action. Ce plan d'action sera suivi à échéance afin de s'assurer de sa mise en œuvre.

## B . 6 Fonction actuarielle

En 2020, la fonction actuarielle AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Anthony Merlhe, Directeur des risques techniques et de la solvabilité.

M. Merlhe est également fonction actuarielle pour toutes les entités, à l'exception de La Mondiale Europartner représenté par M. Bojan Simic, Responsable du département Actuariat LMEP.

### Mission

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées.

Elle est également en charge de la définition et de la bonne application des règles de souscription et des règles de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

### Mise en œuvre

Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité a un rôle déterminant dans la mise en œuvre des différentes missions de la fonction actuarielle.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement au conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

### Déclinaison au niveau des entités

Chez LMEP, la fonction actuarielle est mise en œuvre au sein du département Actuariat, lui-même rattaché à la Direction Risques et Actuariat. Elle est incarnée par le Responsable du département Actuariat. Elle met en œuvre les directives actuarielles du Groupe et utilise les outils mis à disposition par celui-ci pour la réalisation d'un certain nombre d'études et de calculs.

Chez MMJ, la fonction actuarielle, initialement animée par le Responsable gestion des risques, est animée depuis le 22 avril 2020, par le Directeur des risques techniques et de la solvabilité et fonction actuarielle du Groupe.

## B . 7 Sous-traitance

### B . 7 . 1 Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

Selon les termes des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des Assurances : « les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance ».

Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels.

Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critères définis dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé pour près de 650 activités externalisées au titre de 2020. 26 sont considérées comme critiques ou importantes et font l'objet d'un pilotage renforcé.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière du prestataire vis-à-vis du Groupe.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

## B. 7. 2 Informations sur les prestataires de service

Ci-dessous, les 26 activités externalisées du groupe AG2R LA MONDIALE considérées comme critiques ou importantes :

Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de prestations	Ressortissant territorial
<b>SGAM AG2R LA MONDIALE</b>			
Informatique	Maintenance logiciel bureautique et serveur SQL	1	France
	Premier support		
	Centralisation des DATA centers	1	France
	Développement et maintenance des applications	1	France
	Développement et maintenance en conditions opérationnelles des applications	1	France
	Maintenance sur les applications	1	France
	Maintenance de licence	1	France
	Maintenance de logiciel	1	France
	Prestation de support aux outils de développement	1	France
	Application gestion paie et temps de travail	1	France
Sécurité de l'information (Cybersécurité)	1	France	
Gestion financière	Suivi des opérations liées aux IFT	1	France
<b>La Mondiale Partenaire</b>			
Gestion d'actifs	Délégations d'opérations de gestions d'actifs	2	France
<b>AG2R Prévoyance</b>			
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France
	Gestion déléguée	4	France
<b>La Mondiale Europartner</b>			
Informatique	Tierce maintenance évolutive	1	France
	Développement de l'outil de gestion	1	Luxembourg
Éditique	Impression de documents (contrats, CP etc) à destination des clients	1	Luxembourg
<b>VIASANTÉ Mutuelle</b>			
Informatique	Assistance, exploitation, infogérance, maintenance	3	France
	Hébergeur d'infrastructure Cloud	1	France
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France

Aucune entité n'a recours à de la sous-traitance intragroupe.

## B. 7. 3 Sous-traitance des fonctions clés

Les fonctions clés Groupe ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

## B. 8 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gouvernance est présenté dans les autres sections du chapitre « Système de gouvernance ».

# C. Profil de risque

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès). Cette activité lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les principaux risques auxquels est soumise la Sgam peuvent se décomposer en différentes catégories :

- les risques de souscription vie sont liés aux comportements des assurés et sont essentiellement composés du risque de longévité et dans une moindre mesure du risque de rachat ;
- les risques de souscription santé comprennent majoritairement le risque de rentabilité des activités prévoyance santé et le risque traduisant la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement (risque de primes et de provisionnement) ;
- les risques de marché proviennent principalement des conditions économiques et financières. Ils impactent la valeur de marché des placements et la valeur des engagements d'assurance, majoritairement le

portefeuille en fonds garantis et dans une moindre mesure, les contrats de prévoyance-santé et le portefeuille en unités de compte ;

- le risque de crédit qui peut engendrer des pertes financières pour la Sgam. Il se matérialise par le défaut d'un tiers (réassureur, émetteurs financiers, etc.) ;
- le risque de liquidité : la liquidité des placements d'une société d'assurance doit permettre une disponibilité permanente des placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable ;
- les risques opérationnels se définissent comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

Pour les risques quantifiables de la formule standard, un risque est considéré comme majeur si l'impact sur les fonds propres est supérieur à une baisse de 5 % pour un événement vicennal.

Les risques de spread, action, immobilier, taux et risque de longévité sont identifiés comme risques majeurs de la Sgam.



## Tableau résumant le profil de risque de la Sgam

Le tableau suivant présente le niveau d'exposition aux risques des entités du Groupe. Ils sont classés en trois niveaux : principal (P), secondaire (S), non significatif (N). Lorsque qu'aucun de ces trois niveaux n'est renseigné, l'entité n'est pas exposée au risque.

	AG2R Prévoyance	Prima	AG.Mut	Miag	Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité	VIASANTÉ Mutuelle	La Mondiale	La Mondiale Europartner	La Mondiale Partenaire	SGAM AG2R LA MONDIALE
<b>Risque de souscription</b>										
Cessation (vie)	N						N	P	N	S
Dépenses (vie)	N						N	P	P	N
Longévité (vie et santé SLT, hors dépendance)	S						S	N	N	S
Rentabilité des activités (prévoyance santé)	P	N	P	P	P	P	N			S
Pilotage de la collecte dans un environnement de taux bas							P	P	P	P
Risque non vie		N								
Risque catastrophe (santé)	S	N	P	N		N	N			N
Dépendance		P								S
<b>Risque de marché</b>										
Taux d'intérêt	S	S	S	P	N	S	P	N	P	P
Action	P	P	S	N	P	S	P	P	P	P
Immobilier	S	S	N	N	P	S	P	N	N	P
<b>Risque de crédit</b>										
Spread	P	P	P	P	N	S	P	P	P	P
Contrepartie	S	S	S	P	N	N	N	S	N	N
<b>Risque de liquidité</b>	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
<b>Risques opérationnels</b>	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
<b>Autres risques importants</b>										
Évolutions réglementaires	P	S	P	N	N	P	P	P	P	P

## C. 1 Risque de souscription

Le risque de souscription de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

### C. 1. 1 Exposition aux risques

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Les principaux risques de souscription auxquels la Sgam est exposée sont décrits ci-dessous.

#### **Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)**

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible avant l'échéance du contrat, dans la plupart des cas à tout moment. En raison par exemple de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés peut conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs.

Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions défavorables et amener l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement, et ainsi modifier l'équilibre technique et financier du portefeuille de façon importante. Le risque de rachat concerne essentiellement les contrats d'épargne. Il est notamment suivi à travers l'évolution des taux de rachats, et des lois de rachats et de prestations.

#### **Longévité (périmètre épargne-retraite et prévoyance-santé)**

Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente. L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès, même si l'assuré vit plus longtemps que ce que le tarif de l'assureur prévoyait. Ainsi, le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat, autrement dit lorsque les assurés décèdent moins rapidement que ne le prévoyait la table de mortalité. Par son activité sur le secteur de la retraite, la Sgam possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers.

De plus, la Sgam est également exposée au risque de longévité sur ses portefeuilles d'invalides. Une augmentation de la durée d'invalidité des assurés aurait un impact négatif sur les engagements de l'entité et constituerait une perte financière. Des analyses sur le portefeuille sont menées afin d'étudier toute dérive du risque et prendre en compte l'évolution de la longévité.

#### **Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)**

Ce risque est en lien avec le risque d'évolution réglementaire qui est décrit dans la partie « Autres risques importants » de ce rapport. Le risque de rentabilité des activités prévoyance-santé est important et constitue une

des préoccupations majeures compte-tenu du contexte concurrentiel actuel et des modifications réglementaires modifiant les équilibres des portefeuilles.

L'objectif annoncé est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité de la Sgam.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie Covid19 et ses impacts sur le marché de la prévoyance santé. Ce risque est suivi de façon permanente par les indicateurs de gestion (cotisation, prestation). Ainsi le groupe a vu ses cotisations baisser en collective. Cet impact est en partie compensé par une baisse de la sinistralité en santé (report de soin ou hospitalisation).

Les impacts encore incertains du fait de la crise économique et sociale qui perdure, sont évalués de façon fréquente selon différents scénarios.

La stabilité du résultat du périmètre épargne retraite permet de maîtriser ce risque défavorable sur la rentabilité du Groupe.

#### **Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte de taux bas (périmètre épargne-retraite)**

En assurance vie, il existe principalement deux types de supports proposés dans un contrat :

- les supports libellés en euros. La garantie correspond pour l'assureur à un engagement de taux de rémunération des contrats envers ses assurés ;
- les supports libellés en unités de compte (UC). L'assureur garantit à ses assurés un nombre de titres, sans s'engager sur la valeur de ces titres, dont les fluctuations peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Le risque de marché lié à l'évolution des cours des supports en UC est ainsi assumé par les assurés.

Il est important d'accorder une vigilance particulière quant à l'évolution de la collecte en assurance vie, et ce d'autant plus dans le contexte actuel durable de taux bas.

La collecte peut notamment avoir des impacts non négligeables sur la ventilation des engagements euros/UC ainsi que sur le rendement de l'actif et avoir des répercussions importantes en matière de pilotage technique et financier.

Depuis 2016, compte tenu du contexte économique et financier, la collecte épargne-retraite a fait l'objet d'un pilotage rigoureux. L'objectif étant de limiter les engagements en euros, au profit des unités de compte et de réduire ainsi l'effet de dilution du rendement de l'actif général en raison du niveau très bas des taux obligataires.

Une réflexion importante est aussi menée sur l'offre produits et les garanties proposées aux assurés. Un nouveau fonds euro ou assimilé permettant une espérance de rendement supérieur au détriment de la garantie à 100 % est étudié par exemple.

#### **Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)**

Dans le contexte démographique actuel de vieillissement de la population française, associé à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse de la natalité, la perte d'autonomie constitue l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les personnes âgées. Cette évolution démographique entraînera mécaniquement une augmentation des dépenses liées à la dépendance (soins, hébergement, aides diverses, etc.), faisant ainsi de leur financement une problématique à traiter.

Pour garantir le risque de dépendance, les contrats d'assurance prévoient le versement d'indemnités sous forme de rente ou de capital :

- si l'assuré devient dépendant, il perçoit la prestation prévue, soit sous forme de rente, soit sous forme de capital ;
- si l'assuré conserve son autonomie jusqu'à son décès, il ne perçoit aucune prestation et les cotisations versées bénéficient à l'ensemble des assurés : comme pour de nombreuses assurances, il y a mutualisation des risques.

La Sgam propose ainsi de garantir la dépendance au travers de son entité Prima, dont l'activité est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, risque sur lequel elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs du marché français.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance réside essentiellement dans le pilotage de l'équilibre technique du risque. Ce pilotage comprend différents types de problématiques comme la faible maturité des portefeuilles existants au regard de l'horizon particulièrement long de ce risque, l'absence de réglementation spécifique et de données de marché, l'évolution du risque en fonction des pathologies affectant les personnes âgées, etc.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance est évalué à travers l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de suivi de risque mis en place. Le baromètre des indicateurs suit le niveau et la tendance de plusieurs éléments :

- les lois : la mortalité des cotisants, l'incidence et la longévité (mortalité des dépendants) ;
- les taux : le taux technique, le taux de sinistres tardifs, la revalorisation et le chargement de gestion.

Les lois de tarification et de provisionnement sont mises à jour des dernières analyses. Un suivi annuel est réalisé afin de s'assurer de l'adéquation de ces lois.

## C. 1. 2 Concentration de risques

Les activités assurantielles principales des membres affiliés de la Sgam consistent en la souscription de risques d'assurance vie et de risques d'assurance non-vie, ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est donc limitée.

## C. 1. 3 Réduction de risques

La réduction des risques de souscription passe par une bonne gouvernance autour de la gestion de ces risques, et notamment des politiques de réassurance et de souscription adéquates.

La politique de réassurance répond ainsi à la nécessité de protéger les fonds propres de la Sgam en s'appuyant sur les principes suivants :

- offrir une protection complète permettant de se couvrir contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille de contrats (risques émergents, risques maîtrisés, risques extrêmes, risques d'épidémies, aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, incendies graves) ;
- limiter la rétention à un faible pourcentage du résultat net prévisionnel ;
- mutualiser des risques épargne et retraite au sein d'un actif général afin notamment de limiter le risque de liquidité : le versement de primes périodiques sur les contrats de retraite garantit un niveau de gap de trésorerie suffisant pour créer un coussin de forte atténuation de ce risque.

La politique de réassurance du Groupe est approuvée annuellement par les Conseils d'administration.

Quant aux politiques de souscription par activité, leur mise en place et leur application permettent de maîtriser le processus de souscription et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Étant donné le contexte actuel, un certain nombre de moyens est déployé afin de renforcer la gestion permanente de ce type de risques (études prospectives, analyses de sinistralité constatée, redressement de portefeuilles, analyse produits, décisions de gestion, pilotage prudent de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution du risque de rachats et du contexte économique/financier). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter rapidement des ajustements si nécessaire.

Compte tenu des moyens de prévention mis en œuvre pour suivre ce risque régulièrement et de la complémentarité du périmètre assurantiel des filiales, la gestion de ce risque reste à ce jour bien maîtrisée.

## C. 1. 4 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de souscription, différentes études sont menées.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

Ainsi, des scénarios de stress sont étudiés, permettant de déterminer l'évolution des indicateurs de pilotage aux risques de souscription. Sur le périmètre épargne-retraite, les analyses des projections de rendement financier concluent à la capacité du Groupe à tenir ses engagements. Par ailleurs, les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

### **Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)**

Des études sont réalisées annuellement sur le périmètre épargne-retraite sur les conséquences d'un scénario de rachats massifs. L'objectif est de déterminer le taux de rachat massif qui annulerait le solde de trésorerie. Le gap de trésorerie récurrent, d'un montant annuel d'environ 4 Md€, représente un niveau suffisant pour éviter la vente d'actifs potentiellement en moins-value. En effet, ce gap de trésorerie serait totalement annulé pour une hausse des rachats de près de +200 %, ce qui est peu probable.

A noter que le risque de rachat des contrats d'épargne est atténué par les versements récurrents des contrats de retraite. La baisse souhaitée de la collecte nette épargne retraite est prise en compte dans les analyses et ne modifie pas les conclusions obtenues.

Ce risque n'est pas un sujet au niveau solvabilité, notamment du fait de la réduction du coût lié à la garantie de réassurance entre La Mondiale et ses acceptations qui a tendance à diminuer les résultats futurs de La Mondiale dans un contexte de taux bas, et de la non-vente en moins-values des titres.

Une étude effectuée sur la base du 31 décembre 2018, montrait qu'une hausse relative de 50 % des taux de rachat à frais constants pour les familles de produits sensibles entraînait une hausse du ratio de 3 points de la Sgam. Ce risque est malgré tout suivi régulièrement.

### **Longévité (périmètre épargne-retraite)**

La Mondiale est fortement sensible au risque de longévité. Des études sont réalisées annuellement pour mesurer la capacité du groupe à absorber un choc de longévité sur son portefeuille.

Il ressort de l'étude menée en 2019 qu'une forte baisse des taux de mortalité (-10 %) entraînerait une baisse du ratio de solvabilité de La Mondiale de 11 points et d'environ 8 points pour la Sgam.

La composition du portefeuille de rentiers fait l'objet d'un suivi afin d'analyser son évolution. Une analyse est également réalisée en comparant la mortalité du portefeuille de contrats à celle des tables de mortalité, afin d'identifier d'éventuelles dérives. Il n'est pas constaté de dérive de la longévité par rapport aux tables de provisionnement.

De plus, la prise en compte dans les projections des décisions futures de gestion sur la revalorisation des rentes en cas de dérive avérée, permet de limiter le choc de longévité. Ainsi le coût de cette dérive est reporté aux rentiers et financé en partie par les produits financiers futurs distribués.

### **Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)**

Concernant la rentabilité des affaires, les normes de souscription fixent des ratios sinistres à primes (S/P) cibles afin de garantir l'équilibre technique du risque. Les seuils de déclenchement des résiliations à titre conservatoire sont revus et validés chaque année et permettent de limiter la sensibilité au risque.

Étant donné le contexte actuel (économique, concurrentiel, ...), un certain nombre de moyens (études prospectives, redressement de portefeuilles, ...) est déployé afin de faire face à la survenance de tout événement de nature à diminuer la rentabilité des affaires. Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire. Le dispositif EIRS présente, d'ailleurs, des sensibilités en fonction des S/P.

La Covid19 fait apparaître cependant de très nombreuses incertitudes sur le comportement des assurés et sur la sinistralité des contrats. Il est donc difficile de déterminer dans les études d'indexations (tarification) des portefeuilles, la part structurelle de la part conjoncturelle. Les différentes études prennent en compte cet aspect, et la validation de la tarification est effectuée sur une base normée de sinistralité pour éviter le caractère atypique de cette année.

### **Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte de taux négatifs (périmètre épargne-retraite)**

L'évolution de la répartition euros/UC fait l'objet d'une surveillance particulière. Des projections actif/passif portant sur la capacité à servir les taux techniques garantis, compte tenu de l'évolution du rendement de l'actif, sont réalisées.

Le Groupe est en capacité de servir ses engagements tout en conservant des richesses latentes (plus-values latentes actions et immobilières et fonds de PB) suffisantes, grâce notamment à une politique prudente de distribution de participation aux bénéficiaires. Ces richesses latentes servent comme atténuateur en cas de scénario choqué. Les sensibilités à des scénarios adverses (choc sur les actions, taux bas persistant ou remontée brutale des taux) montrent que ces richesses représentent un coussin suffisant.

Une étude sur la solvabilité réalisée en 2019 montre qu'une diminution du poids des UC de 5 % sur les encours (arbitrage des UC vers l'euro) entraînerait une baisse du ratio de solvabilité de la Sgam de 5 points.

La période de confinement liée à la Covid19 impacte légèrement le chiffre d'affaires épargne du Groupe. Cette baisse de la collecte a un effet bénéfique sur la dilution du rendement de l'actif, cependant la collecte est surveillée et pilotée afin de s'assurer que les marges prélevées permettent un résultat en ligne avec les prévisionnels validés pas les Conseils.

### **Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)**

Le programme de réassurance mis en œuvre sur le portefeuille dépendance de Prima est exclusivement en quote-part. Ce risque fait l'objet d'une forte réassurance compte tenu de l'incertitude associée et diminue donc la sensibilité à ce risque. Prima est ainsi exposée à un risque de contrepartie sur les activités cédées. Pour limiter ce risque, les provisions sont cédées à des réassureurs dont la notation est supérieure ou égale à A, la notation des réassureurs faisant l'objet d'un suivi très régulier et les garanties, en titres ou en espèces apportées par les réassureurs, sont suivies chaque année pour couvrir les provisions.

En matière d'assurance dépendance, un suivi de l'évolution des principaux paramètres de sinistralité (mortalité des cotisants, mortalité des dépendants, probabilité de passage de l'état de cotisant à celui de dépendant) est réalisé tous les trimestres. Les sensibilités aux lois sont présentées dans ce rapport dans la fiche de l'entité Prima en annexe.

Le suivi du risque dépendance, permet d'analyser régulièrement l'évolution du risque et de prendre des mesures si nécessaire. Néanmoins, le pilotage technique du risque dépendance demeure un exercice délicat.

## **C . 1 . 5 Dépendance entre les risques**

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

## **C . 2 Risque de marché**

Le risque de marché de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

### **C . 2 . 1 Exposition aux risques**

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif/passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

Le risque de marché constitue cependant un risque principal pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée.

Le principe de la personne prudente est respecté à travers la mise en œuvre des politiques de gestion des risques.

## C. 2. 2 Risque d'évolution des taux d'intérêt

### Risque de maintien d'un environnement de taux bas et négatifs

Le niveau des taux d'intérêt sur les marchés financiers est en dessous de 1 % pour le taux d'emprunt d'état 10 ans depuis l'été 2015. En juin 2019, celui-ci est même passé en territoire négatif pour la première fois de son histoire.

En assurance vie, le risque de taux bas concerne essentiellement les contrats en euros. Il correspond au risque que le taux de rendement auquel se feront les investissements futurs de l'assureur soit inférieur aux taux garantis au titre des contrats d'assurance, autrement dit aux engagements contractés par l'assureur.

Ce risque se concrétise par une diminution du rendement des placements et donc de l'actif général, dans la mesure où les produits financiers sont réduits. On peut, dans certains cas, aboutir à un écart négatif entre le taux de rendement des placements financiers et le taux garanti aux assurés. Cet écart sera d'autant plus important que la durée moyenne de détention des placements à l'actif est inférieure à la durée des engagements du passif.

En assurance non-vie, les variations de taux impactent de manière asymétrique les actifs et les passifs. Un adossement adéquat des durations des actifs et des passifs permet de se prémunir contre le risque de taux.

Un scénario de taux bas représente une situation à risque et plus spécifiquement lorsqu'elle est durable. Cette baisse peut en effet entraîner des difficultés voire une incapacité à servir les taux techniques et taux garantis, en particulier sur le périmètre retraite.

La baisse du rendement des actifs conduit la Sgam à un pilotage prudent de la revalorisation des passifs d'assurance vie au cours du temps afin de répercuter la dilution de l'actif progressivement, tout en tenant compte de l'évolution du marché concurrentiel. La baisse de la rémunération des contrats est pilotée afin de sécuriser le fonds de participation aux bénéficiaires pour faire face à des mouvements futurs sur les taux et être en capacité de lisser les baisses de rémunération futures des contrats.

En 2019, la Sgam a décidé de baisser en moyenne, sur le périmètre La Mondiale, les taux de rendements annuels des contrats en euros servis aux assurés de 0,30 %. Depuis 2010, la baisse de rémunération des contrats a été en ligne avec celle du marché.

La politique de l'offre a aussi évolué. Une réflexion autour de la commercialisation des UC ou de produits proposant un support différenciant du fonds euro a été menée. Des supports alliant part risquée et part sécurisée sont commercialisées afin de limiter l'accès au fonds général euro et diluer fortement le rendement de celui-ci.

### Risque action

Le risque action se traduit par la sensibilité de la Sgam à une baisse des prix des actions.

Les placements actions sont principalement constitués de titres en direct de la zone euro.

Ces placements sont complétés, dans un souci de diversification, par des fonds indiciels et des OPC investis en actions américaines et des pays émergents. Ces fonds sont sélectionnés au travers de nos ressources en multigestion et intègrent notamment les exchange-traded fund (ETF) sélectionnés dans le cadre de la gestion tactique de la Sgam.

Ne sont sélectionnées que les valeurs offrant une bonne visibilité sur les perspectives, une bonne stabilité du management et faisant l'objet d'analyses détaillées et régulières par les marchés financiers.

### Risque immobilier

Ce risque est identifié en raison d'une forte concentration géographique (donc non capté par le SCR de concentration) de l'immobilier de placement sur la région parisienne.

## C. 2. 3 Concentration de risques de marché

La concentration du risque de marché est appréciée au regard de l'exposition des actions et des émetteurs obligataires.

Le risque de marché sur les actions est le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché imputable à une variation du cours des actions. Le risque de marché sur les titres obligataires est le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché imputable à une variation des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'émetteur. La politique d'investissement du Groupe impose une diversification importante des actifs et aucune ligne d'actif n'est considérée comme significatif à l'échelle du Groupe.

## C. 2. 4 Réduction de risques

La mise en place et l'application des politiques des investissements et gestion actif-passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Ainsi les décisions de gestion sont prises en fonction du risque de marché et de sa volonté de maîtrise, tout en respectant le principe de la personne prudente.

Le risque de marché constitue cependant un risque non négligeable pour la Sgam. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par :

- suivi technique du risque au moyen de reporting ;
- limitation des taux garantis sur les affaires nouvelles ;
- allocation stratégique des actifs afin d'optimiser le couple rendement/risque, réalisation de stress tests ;
- réflexion sur la mise en place de couvertures, programme de forward ;
- évolution de la proportion euros/UC et limitation de la collecte euros ;
- pilotage prudent de la politique de rémunération des contrats compte tenu du contexte durable de taux bas.

## C. 2. 5 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées.

En outre, dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées sur le périmètre épargne-retraite afin d'évaluer



## C. 4 Risque de liquidité

### C. 4. 1 Exposition aux risques

Le risque de liquidité est défini par la réglementation comme le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Pour la Sgam, il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est par conséquence le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

L'activité de la Sgam est composée de différents types de produits, prévoyance, santé, épargne et retraite. Cela permet d'être peu sensible aux évolutions de marché en termes de cash flows disponibles, les contrats retraite permettant de s'assurer de flux entrants périodiques réguliers.

Ce risque de liquidité n'est pas calculé dans la formule standard.

### C. 4. 2 Concentration de risques

Il n'y a pas de concentration du risque de liquidité pour la Sgam.

### C. 4. 3 Réduction de Risques

La Sgam a progressivement déployé des moyens lui permettant d'améliorer la gestion du risque de liquidité. Un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles sont ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

Ainsi la gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. De même, les investissements du Groupe jugés peu liquides sont limités par l'application des politiques de risques.

La réalisation des stress tests confirme une liquidité à tout moment même en cas de scénario défavorable.

De plus la trésorerie des différentes entités est gérée au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash et par des investissements sur des OPC monétaires (FCP AG2R LA MONDIALE monétaire court terme). Elle est mutualisée au niveau du Groupe afin d'accroître la flexibilité de la gestion pour chacun de ses membres. La mutualisation de la trésorerie atténue fortement le risque de liquidité des entités du Groupe.

Bien que le risque de liquidité soit maîtrisé pour la Sgam, ce risque fait l'objet de plusieurs suivis :

- projections des cash flows prévisionnels sortants et entrants ;
- prévision annuelle de la trésorerie ;
- indicateur de liquidité mis en place sur les titres obligataires par la direction des investissements pour suivre l'évolution de la liquidité du portefeuille dans le temps ;
- évaluation du pourcentage du portefeuille dont la liquidité est inférieure à un mois d'une part, supérieure à un an d'autre part.

### C. 4. 4 Sensibilité aux risques

Les stress tests, ainsi que le suivi des flux de trésorerie permettent de s'assurer que la Sgam a une sensibilité

limitée au risque de liquidité.

D'autre part, sur le périmètre épargne-retraite, des études de gestion actif-passif ont été réalisées en 2019 sur les conséquences d'un scénario de rachats massifs. Ces études ont montré qu'il faudrait une hausse de rachat de plus de 200 % pour que La Mondiale soit confrontée à un gap de trésorerie négatif et donc à un problème de liquidité ou de potentielle vente en moins-value des titres.

Les difficultés sur les futurs décaissements prévisibles sont ainsi identifiées en amont du risque.

La Sgam est donc peu sensible au risque de liquidité.

La Covid19 et la baisse importante des marchés financiers n'a eu que très peu d'impact sur les rachats et les arbitrages. La période de confinement a eu un effet sur la collecte en épargne retraite. Cependant les indicateurs de suivi montrent que celle-ci reste parfaitement pilotée et en ligne avec les prévisionnels validés par les Conseils. Cela conforte la maîtrise du risque de liquidité.

## C. 5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'événements extérieurs. Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc.

En déclinaison de la politique de gestion des risques, le Groupe a défini un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donnant à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action.

La gestion des risques opérationnels est prise en compte au travers du dispositif de contrôle interne. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions qui contribue à la maîtrise des activités du Groupe.

Trimestriellement, le tableau de bord mesure le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne au niveau du Groupe et au niveau des directions ou des entités. Ce tableau de bord reprend plusieurs indicateurs de suivi et il est régulièrement présenté au Comité des risques opérationnels.

### C. 5. 1 Risques liés à la continuité d'activité et gestion de crise

L'année 2020 a particulièrement mis en avant l'importance des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise notamment pour faire face à l'épidémie mondiale Covid-19 et en limiter les impacts.

Le dispositif pour maîtriser ces risques prend en compte les ruptures importantes ou durables de l'activité (pandémie, incendie, panne informatique, ...) ainsi que les incidents majeurs pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe. Le dispositif de gestion de crise et de continuité d'activité est décrit au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe.

Le plan de gestion de crise définit l'organisation qui doit permettre au Groupe de faire face à une situation de crise.

Une crise est une situation exceptionnelle et soudaine menaçant directement la structure du Groupe, sa chaîne de commandement, ses activités ou son image.

La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe. La gestion de la continuité d'activité doit permettre de faire face à quatre types de sinistres majeurs :

- l'indisponibilité des locaux ;
- l'indisponibilité des systèmes d'information ;
- l'indisponibilité du personnel ;
- l'indisponibilité des prestataires.

Plusieurs solutions opérationnelles sont en place afin de limiter les impacts liés à chaque scénario d'indisponibilité telles que le plan de secours informatique, le plan de repli utilisateur, le suivi de la continuité des prestataires critiques et des plans de continuité métiers.

#### **Focus sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au sein d'AG2R LA MONDIALE**

Pour faire face à la situation exceptionnelle liée à la pandémie Covid-19, la cellule de crise Groupe (CCG) et les plans de continuité d'activité (PCA) ont été activés dès le début de la crise. La CCG a réuni des membres représentatifs des principales fonctions transverses du Groupe (ressources humaines, systèmes d'information, immobilier et communication) et, étant donné le facteur humain de la crise, elle a été pilotée par la Direction des ressources humaines en lien avec la Direction générale et a été coordonnée par la Direction des risques opérationnels. L'objectif a été d'assurer la sécurité des collaborateurs tout en maintenant un niveau d'activité acceptable pour nos assurés dans un environnement de crise majeure. L'ampleur de la crise sanitaire a nécessité que les directions métiers et/ou les entités mettent en place des cellules de crises opérationnelles (CCO) permettant de décliner les directives de la CCG et de mettre à jour, prioriser et activer les PCA. Au total, 20 cellules de crise opérationnelles se sont activées progressivement au cours du mois de mars. Un processus exceptionnel de communication a été mis en place tant au niveau interne (via les canaux traditionnels et les outils d'alerte) qu'au niveau externe (via une CCO de communication de crise vers nos clients).

Le dispositif Groupe mobilisé pour la gestion de crise Covid-19, a évolué tout au long de l'année pour s'adapter au risque sanitaire et aux directives gouvernementales. Toutes les actions exceptionnelles réalisées pendant la première vague de l'épidémie ont permis un passage massif au travail à distance (augmentation des équipements mobiles et des connexions VPN) de la quasi-totalité des activités réalisables à distance ou de maintenir les activités dans des conditions sanitaires respectant le protocole national. Depuis août 2020 et pendant la deuxième vague, le dispositif est en mode « veille renforcé » pour suivre l'état de la situation pandémique et ajuster les directives (consignes sur le télétravail, les restrictions de fonctionnement dans les sites, ...).

En parallèle, un premier retour d'expérience avec les cellules de crise du Groupe et un bilan sur l'efficacité du dispositif ont été réalisés. Le bilan est positif, les engagements vis-à-vis des clients ont pu être maintenus et la sécurité des collaborateurs a pu être maîtrisée.

Les enseignements ont permis d'alimenter le plan d'amélioration continue du dispositif permanent.

Le plan d'action pluriannuel a été revu pour prendre en compte le retour d'expérience de la gestion de crise Covid-19. Ce dernier a poursuivi la démarche d'industrialisation du système de management de la continuité d'activité (SMCA) avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans l'outil. Le projet de refonte du plan de secours informatique (PSI) s'est également poursuivi avec la réalisation des premiers tests techniques et fonctionnels.

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle des activités, le planning de tests a été revu en cours d'année du fait de l'activation des PCA et des outils d'alerte en réel qui ont permis de mettre à jour les procédures et vérifier le caractère opérationnel du dispositif.

En outre, pour renforcer la sensibilisation des acteurs, un module de formation e-learning « Gestion de crise » a été déployé en fin d'année et est disponible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le risque lié à la continuité d'activité et à la gestion de crise est fortement impacté par le contexte sanitaire Covid-19. La menace cyber vient s'ajouter aux enjeux de transformation du Groupe (digitalisation des métiers, rationalisation des outils...), nécessitant ainsi une optimisation de l'efficacité du dispositif en place, prise en compte dans le plan pluriannuel Résilience 2022.

## **C . 5 . 2 Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques cyber**

L'actualité 2020, avec une forte croissance de la menace Cyber, confirme que les risques cyber sont l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

La réglementation a progressivement intégré ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Parmi les principaux textes, citons la Loi de sécurité financière de 2003, la Loi de programmation militaire de 2013, la directive Solvabilité 2 de 2009 qui édicte des principes généraux en matière de maîtrise des risques opérationnels et de maîtrise de l'information et le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui s'applique depuis mai 2018. Et dernièrement, la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (ou connue sous l'appellation NIS, Network and information security) a été transposée dans la Loi française en 2018 et dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information.

Le groupe AG2R LA MONDIALE a défini et tient à jour une politique de sécurité dont la mise en œuvre s'inscrit dans un plan de sécurité à trois ans déployé au travers des plans d'action annuels.

Le plan stratégique sécurité 2020-2022 « Cyber 2022 », présenté lors du comité stratégique de sécurité, s'inscrit dans la continuité du précédent plan avec de nouvelles mesures de protection en réponse à l'évolution de la menace Cyber.

Il accompagne aussi les projets de transformation tels que



la mobilité, le Digital et le Cloud. Les engagements 2020 prévus par le plan ont été respectés et se poursuivront en 2021 selon le calendrier initialement défini. Ce plan peut être mis à jour si nécessaire face aux évolutions de la menace Cyber ou aux recommandations courantes de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

#### **Protection des données personnelles**

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application en mai 2018. Au cours de l'année 2020, le Groupe a poursuivi l'adaptation de ces pratiques et de ces outils pour répondre aux exigences des assurés et des entreprises clientes. Cette sensibilisation se traduit notamment par une progression des demandes d'exercice des droits d'accès, de rectification ou d'effacement qui progressent depuis la prise d'effet du règlement.

L'année 2020 a été marquée par des investissements importants visant à adapter notre système d'information et par le déploiement de contrôles permettant de vérifier l'efficacité de l'organisation et des procédures déployées depuis 2 ans. Un effort particulier a été porté sur l'accompagnement des projets Groupe afin que les solutions mises en œuvre permettent de garantir dès leur conception les principes de la protection des données personnelles.

### **C . 5 . 3 Risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information (SI)**

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes et sur des volumes de données croissants. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur important ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion, de comptabilité et de trésorerie.

Le Groupe recense plus de 750 applications métier, mises en place au fil du temps et dans des technologies diverses. De nombreuses actions sont consacrées à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques au travers notamment d'un programme de convergence ayant pour objectif d'améliorer l'adaptabilité et le niveau de sécurité de son exploitation. Des contrôles au niveau des applications web ont été mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation. En outre, des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles.

Annuellement, une évaluation de la qualité des sociétés de prestation est effectuée afin de s'assurer de leur fiabilité et de se préserver d'éventuelles défaillances de leur part (cf. chapitre B.7 Sous-traitance).

En 2020, la Direction de l'organisation et des systèmes d'information (DOSI) a terminé sa transformation organisationnelle afin de s'adapter en continu aux tendances du marché. Cette réorganisation permet d'apporter davantage de visibilité et de transversalité sur l'efficacité opérationnelle et dans la maîtrise des menaces inhérentes aux systèmes d'information.

### **C . 5 . 4 Risques de non-conformité**

Le Groupe s'expose au risque de non-conformité lorsque l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, usages professionnels et déontologiques propres aux activités du Groupe entraîne une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, une perte financière significative ou une atteinte à la réputation.

En 2020, les travaux de mise en conformité ont principalement concerné les réglementations portant sur :

- la directive sur la distribution d'assurance ;
- la Loi Pacte ;
- la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> directive européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la Loi Sapin 2 concernant la lutte contre la corruption.

#### **Protection de la clientèle**

Les règles de la protection de la clientèle ont pour objectifs de proposer au client des produits adaptés à ses besoins et ses attentes et de lui permettre de prendre sa décision de façon éclairée. Le respect des règles de la protection de la clientèle se traduit par l'assurance de la mise en conformité des mesures relatives à la directive distribution en assurances (DDA), notamment le renforcement du dispositif de devoir de conseil, la gouvernance du produit, les compétences et honorabilité des concepteurs et distributeurs d'assurance et la gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif DDA est cadré par trois politiques portant sur la gestion des conflits d'intérêts des pratiques de distribution, la gouvernance des produits concernant la mise sur le marché d'un produit et la gestion des compétences et de l'honorabilité dans le cadre du dispositif de création et distribution produit.

Des actions de contrôle des dispositifs de rémunération interne ont été réalisées afin d'analyser les écarts éventuels entre les pratiques et les obligations réglementaires qui pourraient inciter le conseiller à vendre un produit plutôt qu'un autre compte tenu d'une rémunération variable inappropriée. Une politique Groupe cadre les dispositifs de rémunérations internes et externes et un système de surveillance est mis en place afin de s'assurer que les principes posés au travers de la politique sont respectés.

La déclinaison opérationnelle de ces politiques au sein des directions concernées se poursuivra en 2021. En parallèle, des actions de vérification de l'appropriation par les métiers des nouvelles exigences seront poursuivies par la Direction conformité et éthiques des affaires en 2021. En parallèle, des actions de vérification de l'appropriation par les métiers des nouvelles exigences seront poursuivies par la Direction conformité et éthiques des affaires en 2021.

Le projet relatif au devoir de conseil en cours de vie du contrat sur le périmètre épargne et retraite a pour principal objectif, au-delà de l'équipement outil, de mettre en place un dispositif de surveillance du devoir de conseil en cours de vie du contrat efficace et conforme aux attentes, via la mise en œuvre d'un système d'alertes en 2020.

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée en 2021 aux conditions de vente à distance des produits d'assurance dans le cadre de la vente en un temps désormais plus fortement encadrée par les positions de la profession et de l'ACPR émises à la fin de l'année 2019.

Enfin, la Loi Pacte conduit à la mise en place d'un véhicule de retraite par la capitalisation : le Plan d'épargne retraite (PER) et comporte également d'autres dispositions concernant les contrats d'assurance vie et d'épargne. Les travaux pour la prise en compte de l'ensemble des pans de la Loi Pacte se poursuivent et sont coordonnées au niveau Groupe.

#### **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorismes (LCB-FT)**

Le dispositif LCB-FT a été considérablement renforcé pour satisfaire aux dernières exigences réglementaires issues de la transposition de la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> directives européennes. À cette fin, les travaux identifiés et ceux déjà en cours, font l'objet d'un pilotage centralisé au travers un projet LCB-FT Groupe. L'ensemble des directions et entités concernées sont associées pour la mise en conformité des processus opérationnels, des outils et référentiels. Des indicateurs de pilotage ont également été déployés afin de mesurer précisément le niveau de conformité, le déploiement et la maturité des dispositifs.

#### **Lutte contre la corruption (LCC)**

Le déploiement du dispositif LCC s'est poursuivi avec l'ensemble des directions considérées comme les plus exposées par la mise en place d'ateliers afin d'identifier les actions à mener pour maîtriser et réduire les risques de corruption. Des actions de communication et sensibilisation ont été menées en 2020 pour inciter les collaborateurs et dirigeants à prendre connaissance des règles de bonnes pratiques décrites dans le guide de lutte contre la corruption, notamment l'obligation de déclarer les cadeaux et marques d'hospitalité offerts et reçus. Un dispositif de formation en e-learning dédié au risque de corruption a été déployé auprès des collaborateurs du Groupe en 2020. Par ailleurs, un outil de quantification de l'exposition des tiers avec lesquels le Groupe travaille, a été développé. La priorité du déploiement a été mise en œuvre sur le périmètre de la Direction des achats. Le déploiement se poursuivra en 2021 sur les périmètres considérés comme les plus risqués en lien avec la cartographie des risques de corruption.

### **C. 5. 5 Risques de non-qualité des données**

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Corrélativement, la montée du digital, les exigences des clients, des réseaux et des autorités de contrôle se renforcent. Dès lors, le risque de non-maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe.

Le « Chief data officer » et son équipe dédiée (data office) ainsi que l'animation de 26 référents qualité et usage de la data favorisent la maîtrise de la donnée grâce à un dispositif transverse de gouvernance de la donnée.

Le data office accompagne les différentes directions dans la maîtrise du cycle de vie des données et met à leur disposition ses compétences et outils pour mieux piloter et ainsi améliorer la qualité des données. Un Comité de direction data se réunit pour acter et suivre la feuille de route data du Groupe mais aussi piloter et prioriser les chantiers opérationnels d'amélioration de la qualité des données et les campagnes de documentation des données.

### **C. 6 Autres risques importants**

L'ensemble des risques présentés ci-après ne sont pas pris en compte dans la formule standard.

#### **Risques stratégiques**

Les risques stratégiques recouvrent les risques liés au développement de la Sgam et aux évolutions de son environnement. Ils sont caractérisés par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées ;
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie du Groupe est cristallisée dans les différents plans d'affaires solos (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de l'appétit pour le risque (objectifs stratégiques) de chacune des entités le composant. Le principal risque identifié naît de l'instabilité de l'environnement réglementaire des activités qui accroît le degré d'incertitude des décisions pour la Sgam. La diversité de ses activités et sa stratégie de croissance, via notamment les rapprochements externes, sont porteurs d'opportunités mais aussi de risques.

#### **Risque de réputation**

Le risque de réputation se traduit par un impact négatif sur l'image d'une société ou d'un groupe. Ce risque est corrélé à d'autres risques et nécessite une maîtrise de ses causes et donc des risques en amont.

Le Groupe a ainsi décidé de traiter le risque de réputation comme une conséquence ou un impact de la majorité des risques majeurs identifiés. Ce risque n'apparaît donc pas en tant que tel dans la cartographie du Groupe, néanmoins, des actions sont mises en œuvre pour le maîtriser au travers de ses causes.

Par ailleurs, le Groupe dispose de différents dispositifs de veille permettant d'anticiper et de suivre de façon permanente les éléments de réputation (e-réputation, presse, ...).

En outre, dans le cadre de la gestion de crise du Groupe, l'impact sur la réputation est pris en compte. Ainsi, en cas de crise pouvant impacter la réputation du Groupe, des actions seraient menées au regard de la situation.

#### **Risques relatifs aux évolutions réglementaires**

Le risque réglementaire correspond à une évolution défavorable de la législation ou de la fiscalité. Ce risque est pris en compte par la veille réglementaire et peut être considéré dans d'autres risques (risque de non-conformité, risque de pilotage de la collecte, risque de développement).

Le suivi de ce risque fait l'objet d'une veille et d'une analyse d'impact en fonction des informations disponibles.

En particulier, la Loi Pacte relative à la croissance et la transformation des entreprises et dont l'objectif général est de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois révolutionne le marché de l'épargne retraite en France. Le déploiement de cette loi fait l'objet d'un projet global, couvert par 6 chantiers afin d'être en mesure d'apporter les ajustements nécessaires.

Sur le périmètre prévoyance santé, depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité : l'ANI, les accords de branche, la réforme des retraites, les modifications de prise en charge de la Sécurité sociale, l'évolution des taxes et des contrats responsables, etc. Ces évolutions réglementaires constituent un risque tant sur le plan financier que sur le plan concurrentiel.

Par ailleurs, la fin des clauses de désignation pour le secteur conventionnel remet en cause les équilibres financiers des contrats. En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ce type de risques (études prospectives, redressement de portefeuille, etc.). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire. Le dispositif EIRS permet de contribuer pleinement à la maîtrise de ce risque par son anticipation, son estimation et par les mesures mises en place. Un scénario de réforme des retraites est présenté dans le rapport EIRS.

Compte-tenu des évolutions réglementaires régulières et des risques associés, les entités du périmètre prévoyance santé ajustent continuellement la gestion de ce type de risques afin d'être en mesure de mettre en place les dispositifs appropriés leur permettant d'y faire face.

Le dispositif de maîtrise de ces risques réglementaires s'appuie essentiellement sur :

- des travaux de veille juridique et réglementaire permettant notamment de suivre la mise en place de ces différents projets ;
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires.

### **Risque de contagion**

Le risque de contagion concerne principalement les risques opérationnels Groupe qui, s'ils surviennent au sein d'une entité affiliée, peuvent impacter d'autres entités voire l'ensemble du Groupe. Le risque de contagion peut être lié, par exemple :

- à des pratiques commerciales incorrectes (non-conformité des produits, démarche marketing inadaptée, diffusion d'informations confidentielles concernant les assurés, non-respect du secret professionnel, mauvaise qualité d'accueil ou de service, ...)
- à la défaillance dans le suivi d'opérations internes (défaut d'organisation interne, défaut de communication entre services/entre filiales, défaut d'archivage) ;
- aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants (mauvaise exécution d'une prestation, retards, ...)
- aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail (discrimination, recrutements inadaptés, formations inadaptées ou insuffisantes, ...)
- aux dysfonctionnements des systèmes d'information (pertes d'information, recul de la performance informatique, pannes des systèmes, développements erronés, ...)
- à des pratiques fiscales et/ou comptables inappropriées ;
- aux dommages aux infrastructures et au matériel ;
- aux indisponibilités de moyens (personnel, matériel informatique, immobilier), menant à une non-continuité d'activité ;
- à la fraude et au blanchiment (contrefaçons, détournement de fonds, abus de biens sociaux, corruption, piratage des systèmes d'information, ...).

Le dispositif de contrôle interne et de conformité Groupe vise à identifier et à préciser plus spécifiquement les risques au sein de chaque direction de chaque filiale. Il contribue ainsi à anticiper le risque de contagion.

### **Risque social**

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements génèrent des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur la politique RH Groupe. Celle-ci place le collaborateur au cœur des préoccupations du Groupe. Elle prévoit des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

### **Risque sociétal**

L'augmentation des risques épidémiques (expansion massive et rapide de maladies infectieuses, accroissement du coût des traitements et de leur durée) ainsi que la croissance des inégalités et des tensions sociales (augmentation des écarts de revenus entre les différentes catégories socio-économiques, du nombre d'émeutes, de violences urbaines) sont susceptibles d'impacter tant le niveau des cotisations que celui de la sinistralité. Le dispositif de maîtrise s'appuie principalement sur un suivi de la sinistralité (pour en mesurer son impact).

## **C. 7 Autres informations**

L'ensemble des informations importantes concernant le profil de risque est présenté dans les autres sections du chapitre « Profil de risque ».

# D. Valorisation à des fins de solvabilité

Pour évaluer la situation financière du Groupe et de chacune des entités, la réglementation prévoit plusieurs normes. Les normes comptables sont les normes IFRS pour la Sgam et la norme locale pour les entités solo (norme comptable française ou norme comptable luxembourgeoise pour La Mondiale Europartner). La norme prudentielle Solvabilité 2 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prévoit notamment des règles de valorisation des actifs et des passifs.

Les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que les normes Solvabilité 2 et IFRS sont fondées sur des valeurs de marché. Les évaluations selon les normes Solvabilité 2 et IFRS contiennent notamment une estimation des profits futurs.

Ce chapitre présente les méthodes, les hypothèses et les résultats des principaux postes d'actif et de passif, dont les provisions techniques en norme Solvabilité 2.

## D. 1 Actifs

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs, notamment de comptes de tiers et de trésorerie.

La Sgam et les entités sont en situation nette d'impôts différés passifs sauf les entités AG2R Prévoyance et la Miag. Cela signifie que le montant d'impôts différés au passif (liés notamment à l'actualisation des résultats futurs dans le référentiel Solvabilité 2) sont excédentaires au regard des créances d'impôts différés. Les hypothèses, méthodes et évaluations des impôts différés qu'ils soient à l'actif ou au passif sont présentées dans la partie « D3. Autres passifs ». Les hypothèses et méthodes des provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires à celles des provisions techniques. Elles sont donc présentées dans la partie « D2. Provisions techniques ». Les méthodes d'évaluation des placements diffèrent selon les normes. Les comptes sociaux sont évalués en valeur historique amortie et les postes du bilan en norme Solvabilité 2 sont évalués en valeur économique.

Dans les comptes de la Sgam, les valorisations Solvabilité 2 et IFRS sont les mêmes sauf pour l'immobilier et les prêts et avances qui sont évalués en IFRS selon les mêmes méthodes que les comptes sociaux.

Dans chacun des bilans présentés, les actifs en unités de compte sont valorisés séparément car ce sont les assurés qui portent le risque sur ces actifs. Tous les autres actifs sont valorisés en Solvabilité 2 comme dans les comptes sociaux. Certains éléments sont néanmoins annulés en Solvabilité 2 : les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés, ainsi que la participation pour bénéficiaire active, qui n'est valorisée qu'en IFRS.

### D. 1. 1 Placements

La valorisation des placements à des fins de solvabilité correspond, sauf pour l'immobilier et les prêts et avances, à la valeur reconnue dans le cadre des normes IFRS.

#### Méthodologie retenue pour les placements du fonds euros

Les placements du fonds euros du Groupe représentent 88 Md€ en norme S2, soit 74 % du total des placements. Les placements du fonds en unités de compte du Groupe progressent de 2 % par rapport à l'année précédente. Les titres obligataires (81 % des placements du fonds euros, prêts et repo's inclus) sont évalués en valeur de marché, intérêts courus inclus. En référentiel Solvabilité 2, les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée. Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

La valorisation des actions à des fins de solvabilité correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Concernant les actions non cotées (Private Equity), ces opérations sont limitées en taille et encadrées par une gouvernance spécifique. Toutes les opérations sont réalisées au travers de fonds et les valorisations transmises par les gérants sont encadrées réglementairement. Les caractéristiques du patrimoine immobilier (faible granulométrie, taille unitaire des opérations, etc.) renforcent quant à elles l'intérêt des valorisations à dire d'experts agréés par l'ACPR. La valorisation de l'immobilier de placement à des fins de solvabilité correspond donc à la juste valeur des immeubles, déterminée sur la base d'expertises périodiques.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique. S'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation. Si les participations ne sont pas cotées sur un marché actif, la juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Enfin, les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Ils comprennent principalement des swaps, des opérations de change à terme et des contrats à terme (forwards). Ces actifs viennent en couverture respectivement des fluctuations de taux, des opérations de réassurance et actions en devises ainsi que des aléas sur les placements futurs dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

#### Méthodologie retenue pour les autres placements

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à la juste valeur pour leur valorisation à des fins de solvabilité et dans les états financiers.

La valorisation des prêts et avances sur police est estimée à partir des flux prospectifs attendus actualisés à la courbe des taux sans risque, alors que dans les états financiers, ils sont comptabilisés à la juste valeur ; l'écart est toutefois peu significatif.

## D. 1. 2 Autres actifs

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont reconnus en environnement Solvabilité 2 que s'ils sont cessibles isolément sur un marché actif, ceux existant en IFRS sont annulés.

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont valorisés à des fins de solvabilité comme nuls tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux actifs corporels d'exploitation, et sont valorisées en environnement Solvabilité 2 selon les normes IFRS, à l'exception de l'immobilier d'exploitation, en valeur de réalisation à la date d'arrêt. Il est à noter que dans un souci de comparabilité, l'immobilier d'exploitation, comptabilisé en placements en IFRS, est présenté dans la section « autres actifs » dans le présent rapport. Pour les autres actifs corporels, en application du principe de proportionnalité, la valeur en environnement Solvabilité 2 est identique à celle des comptes combinés.

Pour la trésorerie et les autres créances, le montant inscrit au bilan dans les comptes combinés est repris dans le bilan prudentiel, à l'exception de la participation bénéficiaire active, non reconnue en environnement Solvabilité 2.

## D. 2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont la valeur actuelle des engagements auprès des assurés sur les contrats en cours. Pour la valorisation de ces engagements à des fins de solvabilité, les provisions techniques se décomposent en deux parties : les meilleures estimations et la marge de risque.

- la meilleure estimation correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, etc.) selon une courbe des taux sans risque ;
- la marge de risque est la valeur qu'il faut rajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

Les entités du Groupe utilisent une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. Les écarts de valorisation par rapport à une approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par Eiopa comme taux d'actualisation, la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

L'essentiel des provisions techniques du Groupe est porté par l'incapacité, l'invalidité, la retraite et l'épargne euros.

Cette partie a pour objectif de décrire, pour chaque activité, les hypothèses, méthodes et résultats des calculs des provisions techniques.

## D. 2. 1 Engagements épargne retraite

AG2R LA MONDIALE utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements épargne retraite un modèle de projection actif-passif utilisant des scénarios d'actif (modèle stochastique), de façon à intégrer les dépendances entre les mouvements d'actifs et leurs conséquences sur le passif. Il est ainsi tenu compte des impacts des variations de valeur des actifs sur la participation aux bénéficiaires et des comportements dynamiques des assurés (versements, rachats, etc.) liés au taux servi et aux conditions de marché.

La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de simuler les évolutions possibles des marchés financiers et donc d'obtenir une évaluation du coût lié aux options financières détenues par les assurés. Les simulations sont réalisées sur un horizon de projection supérieur à 50 ans.

Les scénarios stochastiques sont issus d'un générateur de scénarios économiques développé en interne. Le modèle de CIR2++ est retenu pour la modélisation des taux sans risque. Celui-ci est complété par le modèle LMN (Longstaff, Mithal et Neis), modèle à intensité, pour la modélisation des taux d'intérêt dits d'« entreprise ». Les actions et l'immobilier suivent quant à eux des modèles à mouvements browniens géométriques. Le calibrage des différents modèles s'effectue sur des prix de marché, notamment en s'appuyant sur des produits dérivés comme les options d'échange (swaptions) ou options d'achat (calls). Les scénarios tiennent compte de la présence de taux d'intérêt négatifs, à l'image de la situation observée sur les marchés dans le contexte actuel.

Les hypothèses biométriques et comportementales utilisées lors des projections dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée. La prise en compte de primes futures est analysée en tenant compte de la capacité de l'assureur de résilier et de l'effet discernable de la garantie sur l'économie du contrat. À ce titre, aucune prime future n'est projetée sur des contrats dont le taux technique est nul.

La valorisation des passifs à des fins de solvabilité tient également compte de décisions futures de gestion telles que la revalorisation de la participation aux bénéficiaires ou la stratégie d'investissement. Elles sont simulées en intégrant les dernières orientations prises par les instances dirigeantes, en particulier l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires dans l'environnement de taux bas actuel.

Pour les entités à dominante épargne retraite, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément à l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. Les évaluations nécessaires à la valorisation des provisions techniques exigent la formulation d'hypothèses et comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Elles servent de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources, les orientations d'EIOPA et le Règlement délégué reconnaissent cette nécessité.

En épargne retraite, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les activités des marchés nationaux et internationaux, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Deux évolutions de modèle mises en œuvre en 2020 ont par ailleurs un impact de l'ordre de +0,2 % sur la valeur des provisions techniques en vision meilleure estimation du périmètre épargne retraite, la première affinant la projection des reprises de provision pour participation aux excédents au sein des engagements contractuels de réassurance interne et la seconde améliorant la segmentation de la meilleure estimation entre la partie garantie et celle liée aux prestations discrétionnaires futures.

## D . 2 . 2 Engagements prévoyance santé

AG2R LA MONDIALE propose, à travers une approche individuelle ou collective, des contrats de prévoyance (garantie décès, rentes éducation, rentes de conjoint, incapacité – invalidité, etc.) afin de faire face aux aléas de la vie ainsi que des contrats santé qui viennent en complément des remboursements de frais de soin de la Sécurité sociale. Le Groupe utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements prévoyance santé un modèle de projection de l'ensemble des flux (cotisations, prestations, frais associés aux contrats, commissions versées aux apporteurs d'affaires, etc.) permettant un calcul de meilleure estimation par une approche directe. Sur ces risques, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire. L'horizon de projection est adapté à la durée du risque et à la vitesse de liquidation des prestations attendues (5 ans dans le cadre de garanties santé, mensualisation et décès et pouvant aller jusqu'à 80 ans en cas de traitement de garanties viagères comme dans le cadre des rentes de conjoint).

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Pour les entités à dominante prévoyance santé, la marge de risque est calculée selon l'approche proportionnelle. La marge de risque est égale à 6 % de la somme des SCR futurs après actualisation.

En prévoyance santé, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les modifications de la réglementation ou de la législation, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Ainsi, si les mesures d'indexation produisent effectivement leurs effets, un risque de dérive de la sinistralité peut subsister.

## D . 2 . 3 Engagements dépendance

AG2R LA MONDIALE utilise pour l'évaluation de ses engagements dépendance un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats permettant d'obtenir une

valorisation par approche directe.

L'horizon de projection utilisé est de 50 ans.

Les hypothèses biométriques telles que les lois de mortalité des cotisants, d'entrée et de maintien en dépendance, sensibles à la valorisation, sont enrichies de l'expérience de chaque année et font l'objet d'échanges avec les réassureurs afin de partager la vision prospective du risque. La valorisation des engagements à des fins de solvabilité intègre également des décisions futures de gestion telle que celles concernant l'indexation des cotisations ou la revalorisation des rentes de dépendance qui pourraient être prises prospectivement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique constaté.

Pour Prima, entité à dominante dépendance, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée » est retenue. La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

En dépendance, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les évolutions médicales, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Tous ces facteurs ont des impacts directs sur le provisionnement pouvant créer de la volatilité. Il est noté qu'en particulier la mise à jour annuelle des lois biométriques d'incidence et de longévité des dépendants peut créer une volatilité dans le niveau des provisions techniques.

## D . 2 . 4 Combinaison groupe

La meilleure estimation des engagements du Groupe est déterminée à partir des évaluations des différentes entités nettes des opérations intragroupes.

La marge de risque du Groupe est égale à la somme des marges de risque des entités individuelles, avec intégration proportionnelle en fonction du pourcentage de contrôle.

## D . 3 Autres passifs

Les autres passifs sont principalement composés des impôts différés passifs, des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dettes, et des comptes de régularisation.

Les normes IFRS et Solvabilité 2 permettent de constater un impôt différé calculé au titre du résultat économique de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer à l'avenir un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible, qui est calculé au titre du bénéfice fiscal d'un exercice.

La constatation de profits futurs dans l'évaluation en Solvabilité 2 entraîne le provisionnement des impôts sur ces profits, soit un impôt différé passif. La Sgam est en situation nette d'impôts différés passifs.

L'évolution du taux d'imposition avec une dégression progressive de 34,43 % à 25 % de l'exercice N+1 à N+5 et plus (y compris contribution sociale additionnelle) prévue dans la Loi de finance a été prise en compte dans le calcul des impôts différés IFRS et Solvabilité 2.

Les dettes et titres subordonnés font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en normes prudentielles et IFRS. Ces titres sont pour certains reconnus dans les fonds propres du Groupe, comme décrit dans le chapitre « E. Gestion du capital ».

Les autres éléments de passif comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation pour lesquels le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS ou sociaux est repris. Cette partie a pour objectif de décrire les hypothèses,

méthodes et résultats des valorisations pour chaque poste du passif autres que les provisions techniques.

### D. 3. 1 Impôts différés passifs

Il existe deux concepts d'impôt sur les bénéficiaires : l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est l'impôt dû ou à recevoir par une entreprise au titre du bénéfice fiscal d'un exercice donné. Son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'événements futurs. Cet impôt est comptabilisé dans les comptes sociaux.

L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique (ou prudentiel) de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible. Cet impôt est comptabilisé uniquement dans les comptes IFRS ou Solvabilité 2.

L'impôt différé actif (IDA) est la créance d'impôt récupérable au cours d'un exercice ultérieur. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif (meilleure estimation Solvabilité 2) est supérieure à sa valeur comptable. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence du groupe fiscal.

L'impôt différé passif (IDP) est la dette d'impôt payable lors d'exercices ultérieurs. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est supérieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif ou meilleure estimation est inférieure à sa valeur comptable.

Les impôts différés prennent principalement leur source dans les différences ou décalages temporaires, les écritures relatives aux retraitements Solvabilité 2 et les pertes fiscales reportables ou crédit d'impôt.

La présentation des impôts différés dans le bilan prudentiel s'aligne sur la présentation des normes IFRS (IAS12) c'est-à-dire une compensation totale, net IDA / IDP. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable.

Les taux d'impôts (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture sont retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés (IAS 12.46 et .47).

Ainsi les calculs tiennent compte de la Loi de finances 2020 et le projet de Loi de finances 2021 qui prévoient une baisse progressive du taux actuel de l'impôt sur les sociétés pour converger vers un taux de 25 % en 2022. Cette baisse sera applicable à l'ensemble des entreprises et à l'ensemble de ses bénéficiaires.

### D. 3. 2 Autres dettes

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation.

Ces postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique et c'est donc le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS qui a été repris : dettes envers les assurés ou les réassureurs, opérations de cession temporaire de titres.

Les dettes financières comprennent en particulier des titres prêtés ou mis en pension. Les autres passifs importants comprennent notamment :

- les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance qui sont essentiellement des dettes à moins d'un an ;
- les instruments financiers dérivés de valeur économique négative sont comptabilisés au passif ;
- les passifs concernant les avantages du personnel qui sont des régimes à prestations définies : médailles du travail, indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux. Les passifs sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

### D. 4 Méthodes de valorisation alternatives

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

### D. 5 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

## Focus : Fiche par entité

### SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. Son bilan représente un total à l'actif de 131 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements euros et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 78 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	IFRS	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>87 983 888</b>	<b>86 233 050</b>	<b>1 750 838</b>
- Immobilier	5 368 032	3 543 798	1 824 234
- Participations	248 696	170 641	78 055
- Actions	4 097 610	4 092 839	4 771
- Obligations	68 472 514	68 496 491	-23 977
- Autres	9 797 036	9 929 281	-132 245
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>30 858 276</b>	<b>31 040 781</b>	<b>-182 505</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>6 921 435</b>	<b>6 472 100</b>	<b>449 335</b>
<b>Prêts</b>	<b>273 230</b>	<b>245 546</b>	<b>27 685</b>
<b>Impôts différés actif</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>4 600 838</b>	<b>6 150 759</b>	<b>-1 549 921</b>
- Écarts d'acquisition		49 815	-49 815
- Autres actifs incorporels	0	40 736	-40 736
- Dépôts auprès des cédantes	182 492	182 492	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	1 353 677	2 247 302	-893 625
- Créances nées d'opérations de réassurance	173 203	173 203	0
- Immobilisations corporelles	370 770	195 809	174 961
- Frais d'acquisition reportés		742 712	-742 712
- Autres créances	1 046 181	1 046 181	0
- Trésorerie	1 068 930	1 068 930	0
- Autres	405 586	403 579	2 006
<b>Total actif</b>	<b>130 637 668</b>	<b>130 142 235</b>	<b>495 432</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>102 933 016</b>	<b>96 847 878</b>	<b>6 085 138</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>2 269 999</b>		<b>2 269 999</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>663 673</b>	<b>886 045</b>	<b>-222 372</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>3 860 151</b>	<b>3 027 384</b>	<b>832 768</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>11 962 119</b>	<b>18 985 204</b>	<b>-7 023 085</b>
- Dettes financières	6 295 004	6 320 086	-25 082
- Autres	5 667 115	12 665 118	-6 998 003
<b>Total passif</b>	<b>121 688 957</b>	<b>119 746 510</b>	<b>1 942 448</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>8 948 710</b>	<b>10 395 726</b>	<b>-1 447 016</b>

Conformément à l'activité de ses affiliés, 71 % des provisions techniques proviennent du fond général, principalement en épargne, retraite et prévoyance, et 29 % de ses engagements sont en unités de compte.



Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	IFRS	Solvabilité 2	IFRS
Assurance des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>781 843</b>	<b>584 558</b>	<b>189 254</b>	<b>113 975</b>
	Meilleure estimation	748 958			
	Marge de risque	32 885			
Assurance de protection du revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 934 558</b>	<b>1 727 473</b>	<b>586 559</b>	<b>535 191</b>
	Meilleure estimation	1 870 969			
	Marge de risque	63 589			
Assurance de responsabilité civile automobile	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 381</b>	<b>1 300</b>		
	Meilleure estimation	1 307			
	Marge de risque	74			
Assurance de responsabilité civile générale	<b>Provisions techniques</b>	<b>13 726</b>	<b>12 920</b>	<b>12 410</b>	<b>12 341</b>
	Meilleure estimation	12 992			
	Marge de risque	734			
Assurance pertes pécuniaires diverses	<b>Provisions techniques</b>	<b>448</b>	<b>421</b>		
	Meilleure estimation	424			
	Marge de risque	24			
Réassurance proportionnelle en frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>133 993</b>	<b>144 302</b>	<b>15 354</b>	<b>83 458</b>
	Meilleure estimation	123 169			
	Marge de risque	10 824			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>146 161</b>	<b>125 794</b>	<b>5 437</b>	<b>50 355</b>
	Meilleure estimation	133 144			
	Marge de risque	13 017			
Assurance santé	<b>Provisions techniques</b>	<b>3 638 392</b>	<b>3 327 228</b>	<b>1 362 006</b>	<b>1 259 459</b>
	Meilleure estimation	3 501 412			
	Marge de risque	136 980			
Assurance avec participation aux bénéfices	<b>Provisions techniques</b>	<b>67 250 346</b>	<b>59 234 429</b>	<b>3 026 015</b>	<b>2 568 862</b>
	Meilleure estimation	65 604 609			
	Marge de risque	1 645 737			
Assurance indexée et en unités de compte	<b>Provisions techniques</b>	<b>30 046 943</b>	<b>30 818 175</b>	<b>1 693 128</b>	<b>1 713 311</b>
	Meilleure estimation	29 728 280			
	Marge de risque	318 663			
Autre assurance vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 174</b>	<b>1 147</b>	<b>1 132</b>	<b>1 132</b>
	Meilleure estimation	1 147			
	Marge de risque	27			
Réassurance santé	<b>Provisions techniques</b>	<b>187 602</b>	<b>164 556</b>	<b>3 134</b>	<b>43 922</b>
	Meilleure estimation	171 352			
	Marge de risque	16 249			
Réassurance vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 066 449</b>	<b>762 854</b>	<b>27 006</b>	<b>71 310</b>
	Meilleure estimation	1 035 252			
	Marge de risque	31 197			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>105 203 015</b>	<b>96 905 159</b>	<b>6 921 435</b>	<b>6 453 317</b>
	Meilleure estimation	<b>102 933 016</b>			
	Marge de risque	<b>2 269 999</b>			

Les impôts différés de SGAM AG2R LA MONDIALE se décomposent de la manière suivante :

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	0	0
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)	0	0
Impôts différés sur les frais d'acquisition reportés	191 126	191 126
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	0	1 080 142
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	0
Impôts différés sur les participations aux bénéfices différées	230 823	1 728 063
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	0	-1 967 652
Impôts différés sur les différences temporaires	0	75 365
Impôts différés relatifs à d'autres retraitements	0	-21 423
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>421 949</b>	<b>1 085 622</b>

La Mondiale, La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément à l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles, à compter de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est atténué par l'utilisation cette mesure.

L'ensemble du périmètre assurantiel de la Sgam a recours à la correction pour volatilité, comme évoqué dans la partie D.2 du présent rapport.

L'impact de ces différentes mesures sur le groupe est décomposé dans le tableau suivant :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 avec correction pour volatilité
<b>Provisions techniques</b>	<b>105 203 015</b>	108 519 904	108 999 505	105 479 422
<b>Fonds propres de base</b>	<b>12 794 411</b>	10 141 195	9 674 351	12 589 400
<b>SCR</b>	<b>7 126 382</b>	7 471 742	7 620 129	7 198 695
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	<b>12 802 461</b>	10 149 245	9 682 401	12 597 450
<b>SCR minimum</b>	<b>2 875 432</b>	2 934 988	2 530 682	2 880 129
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR minimum</b>	<b>11 042 816</b>	8 401 511	7 773 886	10 837 805

## AG2R Prévoyance

Le bilan d'AG2R Prévoyance présente un total actif de 10,1 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à 79 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>5 064 801</b>	<b>4 386 976</b>	<b>677 825</b>
- Immobilier			
- Participations	556 605	294 534	262 070
- Actions	92 588	73 208	19 381
- Obligations	3 999 342	3 626 101	373 241
- Autres	416 267	393 133	23 133
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>3 188 564</b>	<b>3 117 992</b>	<b>70 572</b>
<b>Prêts</b>	<b>15 139</b>	<b>15 210</b>	<b>-71</b>
<b>Impôts différés actif</b>	<b>142 606</b>		<b>142 606</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>1 676 997</b>	<b>1 678 047</b>	<b>-1 050</b>
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		1 050	-1 050
- Dépôts auprès des cédantes	216 473	216 473	
- Créances nées d'opérations d'assurance	905 447	905 447	
- Créances nées d'opérations de réassurance	198 212	198 212	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	140 186	140 186	
- Trésorerie	176 073	176 073	
- Autres	40 605	40 605	
<b>Total actif</b>	<b>10 088 107</b>	<b>9 198 224</b>	<b>889 882</b>
<b>Provisions techniques brutes (meilleure estimation)</b>	<b>6 990 949</b>	<b>6 585 403</b>	<b>405 546</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>234 372</b>		<b>234 372</b>
<b>Impôts différés passif</b>			
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>455 509</b>	<b>443 150</b>	<b>12 359</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>1 265 426</b>	<b>1 267 566</b>	<b>-2 140</b>
- Dettes financières	24 773	24 773	
- Autres	1 240 653	1 242 793	-2 140
<b>Total passif</b>	<b>8 946 256</b>	<b>8 296 118</b>	<b>650 138</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>1 141 851</b>	<b>902 106</b>	<b>239 745</b>

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 39 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 40 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 21 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>674 398</b>	<b>487 792</b>	<b>294 346</b>	<b>245 952</b>
	Meilleure estimation	652 522			
	Marge de risque	21 876			
Assurance de protection du revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 767 869</b>	<b>1 569 296</b>	<b>793 073</b>	<b>794 810</b>
	Meilleure estimation	1 710 524			
	Marge de risque	57 345			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>143 760</b>	<b>180 040</b>	<b>40 302</b>	<b>66 669</b>
	Meilleure estimation	139 096			
	Marge de risque	4 663			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>201 803</b>	<b>181 832</b>	<b>54 433</b>	<b>50 355</b>
	Meilleure estimation	195 257			
	Marge de risque	6 546			
Assurance santé	<b>Provisions techniques</b>	<b>2 675 257</b>	<b>2 442 269</b>	<b>1 252 076</b>	<b>1 180 551</b>
	Meilleure estimation	2 588 478			
	Marge de risque	86 779			
Assurance avec participation aux bénéfices	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 320 444</b>	<b>1 299 641</b>	<b>666 081</b>	<b>690 835</b>
	Meilleure estimation	1 277 612			
	Marge de risque	42 832			
Réassurance santé	<b>Provisions techniques</b>	<b>229 684</b>	<b>215 083</b>	<b>45 240</b>	<b>43 922</b>
	Meilleure estimation	222 234			
	Marge de risque	7 450			
Réassurance vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>212 106</b>	<b>209 449</b>	<b>43 013</b>	<b>44 898</b>
	Meilleure estimation	205 226			
	Marge de risque	6 880			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>7 225 321</b>	<b>6 585 403</b>	<b>3 188 564</b>	<b>3 117 992</b>
	Meilleure estimation	<b>6 990 949</b>			
	Marge de risque	<b>234 372</b>			

En normes Solvabilité 2, AG2R Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 142,6 M€, principalement dû aux différences temporaires et écarts de normes sur provisions techniques, atténuées par les plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	3 192	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	16 185	152 196
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	165 291	18 229
Impôts différés sur les différences temporaires	188 019	59 656
<b>Total impôts différés</b>	<b>372 687</b>	<b>230 081</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
<b>Provisions techniques</b>	7 225 321	7 259 458	0,5%
<b>Fonds propres de base</b>	1 439 323	1 425 783	-0,9%
<b>SCR</b>	813 805	815 246	0,2%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	1 418 788	1 400 749	-1,3%
<b>MCR</b>	297 989	299 424	0,5%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	1 182 278	1 164 310	-1,5%

## Prima

Le bilan de Prima présente un total actif de 1,6 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à près de 86 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>921 280</b>	<b>819 185</b>	<b>102 095</b>
- Immobilier			
- Participations	68 574	51 221	17 353
- Actions	205	271	-66
- Obligations	791 042	718 773	72 269
- Autres	61 459	48 919	12 540
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>630 447</b>	<b>612 634</b>	<b>17 813</b>
<b>Prêts</b>			
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>43 097</b>	<b>43 371</b>	<b>-274</b>
- Écarts d'acquisition		303	-303
- Autres actifs incorporels		-29	29
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	23 498	23 498	
- Créances nées d'opérations de réassurance	11 863	11 863	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	4 608	4 608	
- Trésorerie	3 128	3 128	
- Autres			
<b>Total actif</b>	<b>1 594 824</b>	<b>1 475 190</b>	<b>119 634</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>955 604</b>	<b>923 595</b>	<b>32 009</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>54 326</b>		<b>54 326</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>914</b>		<b>914</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>54 588</b>	<b>50 000</b>	<b>4 588</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>390 627</b>	<b>390 633</b>	<b>-6</b>
- Dettes financières	11 850	11 850	
- Autres	378 777	378 783	-6
<b>Total passif</b>	<b>1 456 058</b>	<b>1 364 228</b>	<b>91 830</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>138 766</b>	<b>110 962</b>	<b>27 804</b>

Près de 90 % des provisions techniques prudentielles de Prima découlent d'engagements pris en dépendance. Prima est à ce titre par ailleurs fortement réassurée, plus de 60 % de ses engagements en sont cédés.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>782</b>	<b>562</b>	<b>-584</b>	<b>445</b>
	Meilleure estimation	740			
	Marge de risque	42			
Assurance de protection du revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>82 322</b>	<b>75 361</b>	<b>62 319</b>	<b>73 166</b>
	Meilleure estimation	77 899			
	Marge de risque	4 423			
Assurance de responsabilité civile automobile	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 381</b>	<b>1 300</b>		
	Meilleure estimation	1 307			
	Marge de risque	74			
Assurance de responsabilité civile générale	<b>Provisions techniques</b>	<b>13 726</b>	<b>12 920</b>	<b>12 410</b>	<b>12 341</b>
	Meilleure estimation	12 992			
	Marge de risque	734			
Assurance pertes pécuniaires diverses	<b>Provisions techniques</b>	<b>448</b>	<b>421</b>		
	Meilleure estimation	424			
	Marge de risque	24			
Assurance santé	<b>Provisions techniques</b>	<b>911 270</b>	<b>833 030</b>	<b>556 302</b>	<b>526 682</b>
	Meilleure estimation	862 241			
	Marge de risque	49 029			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 009 929</b>	<b>923 595</b>	<b>630 447</b>	<b>612 634</b>
	Meilleure estimation	<b>955 604</b>			
	Marge de risque	<b>54 326</b>			

En normes Solvabilité 2, Prima comptabilise un impôt différé passif net de 0,9 M€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques, aux plus-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	1 185	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		27 144
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	22 300	4 601
Impôts différés sur les différences temporaires	7 347	
<b>Total impôts différés</b>	<b>30 832</b>	<b>31 745</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
<b>Provisions techniques</b>	1 009 929	1 016 481	0,6%
<b>Fonds propres de base</b>	193 354	191 508	-1,0%
<b>SCR</b>	115 874	117 495	1,4%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	193 354	191 508	-1,0%
<b>MCR ou SCR minimum</b>	28 969	29 374	1,4%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	174 588	172 824	-1,0%

## AG.Mut

Le bilan de AG.Mut présente un total actif de 81 M€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 90 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>33 396</b>	<b>29 532</b>	<b>3 863</b>
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions			
- Obligations	30 381	27 674	2 707
- Autres	3 014	1 858	1 156
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>23 474</b>	<b>16 863</b>	<b>6 611</b>
<b>Prêts</b>			
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>24 004</b>	<b>24 004</b>	
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	10 573	10 573	
- Créances nées d'opérations de réassurance	12 635	12 635	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	704	704	
- Trésorerie	9	9	
- Autres	83	83	
<b>Total actif</b>	<b>80 873</b>	<b>70 399</b>	<b>10 475</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>23 507</b>	<b>17 750</b>	<b>5 757</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>3 466</b>		<b>3 466</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>261</b>		<b>261</b>
<b>Dettes subordonnées</b>			
<b>Autres dettes</b>	<b>25 604</b>	<b>25 604</b>	
- Dettes financières	1 978	1 978	
- Dépôts auprès des réassureurs			
- Autres	23 625	23 625	
<b>Total passif</b>	<b>52 838</b>	<b>43 354</b>	<b>9 484</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>28 036</b>	<b>27 045</b>	<b>991</b>

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>27 048</b>	<b>17 673</b>	<b>23 545</b>	<b>16 789</b>
	Meilleure estimation	23 588			
	Marge de risque	3 461			
Réassurance vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>-76</b>	<b>78</b>	<b>-71</b>	<b>74</b>
	Meilleure estimation	-81			
	Marge de risque	5			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>26 973</b>	<b>17 750</b>	<b>23 474</b>	<b>16 863</b>
	Meilleure estimation	<b>23 507</b>			
	Marge de risque	<b>3 466</b>			

Les provisions techniques de AG.Mut sont principalement dues aux engagements frais médicaux.

En normes Solvabilité 2, AG.Mut comptabilise un impôt différé passif net de 261 k€, principalement dû aux différences temporaires et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		1 069
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	2 382	1 708
Impôts différés sur les différences temporaires	2 356	2 222
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>4 738</b>	<b>4 999</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
<b>Provisions techniques</b>	26 973	27 002	0,1%
<b>Fonds propres de base</b>	28 036	28 035	0,0%
<b>SCR</b>	5 442	5 443	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	28 036	28 035	0,0%
<b>MCR ou SCR minimum</b>	3 600	3 600	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	28 036	28 035	0,0%



## Miag

Le bilan de la Miag présente un total actif de 20,2 M€ en normes prudentielles. La majorité des placements de la Miag sont des obligations.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>9 056</b>	<b>8 158</b>	<b>898</b>
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions			
- Obligations	9 040	8 141	898
- Autres	15	15	
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>-408</b>	<b>944</b>	<b>-1 352</b>
<b>Prêts</b>			
<b>Impôts différés actif</b>	<b>41</b>		<b>41</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>11 551</b>	<b>11 551</b>	
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	5 125	5 125	
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 802	1 802	
- Immobilisations corporelles	14	14	
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	264	264	
- Trésorerie	3 547	3 547	
- Autres	798	798	
<b>Total actif</b>	<b>20 240</b>	<b>20 653</b>	<b>-413</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>-297</b>	<b>1 672</b>	<b>-1 969</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>1 586</b>		<b>1 586</b>
<b>Impôts différés passif</b>			
<b>Dettes subordonnées</b>			
<b>Autres dettes</b>	<b>9 647</b>	<b>9 647</b>	
- Dettes financières			
- Dépôts auprès des réassureurs			
- Autres	9 647	9 647	
<b>Total passif</b>	<b>10 936</b>	<b>11 319</b>	<b>-383</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>9 304</b>	<b>9 334</b>	<b>-30</b>

La totalité des provisions techniques de la Miag sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 289</b>	<b>1 672</b>	<b>-408</b>	<b>944</b>
	Meilleure estimation	-297			
	Marge de risque	1 586			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 289</b>	<b>1 672</b>	<b>-408</b>	<b>944</b>
	Meilleure estimation	-297			
	Marge de risque	1 586			

En normes Solvabilité 2, la Miag comptabilise un impôt différé actif net de 40,9 k€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques et aux différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		232
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	349	99
Impôts différés sur les différences temporaires	22	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>372</b>	<b>331</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
<b>Provisions techniques</b>	1 289	1 291	0,2%
<b>Fonds propres de base</b>	9 304	9 303	0,0%
<b>SCR</b>	2 576	2 576	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	9 304	9 303	0,0%
<b>MCR ou SCR minimum</b>	3 700	3 700	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	9 263	9 262	0,0%

## Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

Le bilan de la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité présente un total actif de 89,6 M€ en normes prudentielles.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>54 840</b>	<b>50 275</b>	<b>4 565</b>
- Immobilier	2 540	2 423	117
- Participations	4 170	3 305	865
- Actions	6 373	3 796	2 577
- Obligations	18 109	17 462	647
- Autres	23 648	23 289	359
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>-393</b>	<b>637</b>	<b>-1 030</b>
<b>Prêts</b>	<b>954</b>	<b>954</b>	<b>0</b>
<b>Impôts différés actif</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>34 154</b>	<b>29 414</b>	<b>4 741</b>
- Écarts d'acquisition	0	0	0
- Autres actifs incorporels	0	5 843	-5 843
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	7 566	7 566	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	215	215	0
- Immobilisations corporelles	18 007	7 423	10 584
- Frais d'acquisition reportés	0	0	0
- Autres créances	1 279	1 279	0
- Trésorerie	6 889	6 889	0
- Autres	199	199	0
<b>Total actif</b>	<b>89 556</b>	<b>81 280</b>	<b>8 276</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>5 918</b>	<b>5 220</b>	<b>699</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>1 735</b>		<b>1 735</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>817</b>		<b>817</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autres dettes</b>	<b>22 516</b>	<b>22 516</b>	
- Dettes financières	1 339	1 339	
- Dépôts auprès des réassureurs	0	0	0
- Autres	21 177	21 177	
<b>Total passif</b>	<b>30 986</b>	<b>27 735</b>	<b>3 251</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>58 570</b>	<b>53 545</b>	<b>5 025</b>

La totalité des provisions techniques de la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>7 653</b>	<b>5 220</b>	<b>-393</b>	<b>637</b>
	Meilleure estimation	5 918			
	Marge de risque	1 735			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>7 653</b>	<b>5 220</b>	<b>-393</b>	<b>637</b>
	Meilleure estimation	<b>5 918</b>			
	Marge de risque	<b>1 735</b>			

En normes Solvabilité 2, la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité comptabilise un impôt différé passif net de 817 k€, principalement dû aux plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement, et en partie compensés par les impôts différés actifs sur les écarts de valorisation des provisions techniques et les différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	278	3 855
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	895	
Impôts différés sur les différences temporaires	1 865	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>3 038</b>	<b>3 855</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
<b>Provisions techniques</b>	7 653	7 663	0,1%
<b>Fonds propres de base</b>	58 570	58 563	0,0%
<b>SCR</b>	22 089	22 092	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	58 570	58 563	0,0%
<b>MCR ou SCR minimum</b>	5 522	5 523	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	58 570	58 563	0,0%

## VIASANTÉ Mutuelle

Le bilan de VIASANTÉ Mutuelle présente un total actif de 1 296 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 67 % en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 25 % du total des placements et sont composés de 70 % d'OPCVM et de 22 % de dépôts à terme, de livrets et de prêts.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>821 854</b>	<b>746 028</b>	<b>75 825</b>
- Immobilier	15 298	10 823	4 476
- Participations	48 536	27 633	20 903
- Actions	2 198	1 822	376
- Obligations	552 824	518 755	34 069
- Autres	202 997	186 996	16 001
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>16 885</b>	<b>34 830</b>	<b>-17 945</b>
<b>Prêts</b>	<b>1 542</b>	<b>1 542</b>	
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>455 273</b>	<b>449 277</b>	<b>5 996</b>
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		8 106	-8 106
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	327 290	327 290	
- Créances nées d'opérations de réassurance	21 858	21 858	
- Immobilisations corporelles	31 255	17 153	14 102
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	15 169	15 169	
- Trésorerie	46 281	46 281	
- Autres	13 419	13 419	
<b>Total actif</b>	<b>1 295 554</b>	<b>1 231 678</b>	<b>63 876</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>95 407</b>	<b>95 572</b>	<b>-165</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>7 678</b>		<b>7 678</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>664</b>		<b>664</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>178 828</b>	<b>168 250</b>	<b>10 578</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>410 615</b>	<b>410 615</b>	
- Dettes financières	7 507	7 507	
- Dépôts auprès des réassureurs			
- Autres	403 108	403 108	
<b>Total passif</b>	<b>693 193</b>	<b>674 437</b>	<b>18 755</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>602 361</b>	<b>557 241</b>	<b>45 120</b>

Les engagements santé non-vie représentent plus de 95 % des provisions techniques brutes de réassurance de VIASANTÉ Mutuelle.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>97 837</b>	<b>89 561</b>	<b>16 356</b>	<b>33 990</b>
	Meilleure estimation	90 441			
	Marge de risque	7 396			
Assurance de protection du revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>534</b>	<b>79</b>	<b>439</b>	
	Meilleure estimation	492			
	Marge de risque	42			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>233</b>	<b>165</b>		
	Meilleure estimation	215			
	Marge de risque	18			
Assurance santé	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 158</b>	<b>1 714</b>	<b>225</b>	<b>760</b>
	Meilleure estimation	1 067			
	Marge de risque	91			
Assurance avec participation aux bénéfices	<b>Provisions techniques</b>	<b>3 324</b>	<b>4 052</b>	<b>-136</b>	<b>80</b>
	Meilleure estimation	3 193			
	Marge de risque	131			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>103 085</b>	<b>95 572</b>	<b>16 885</b>	<b>34 830</b>
	Meilleure estimation	<b>95 407</b>			
	Marge de risque	<b>7 678</b>			

En normes Solvabilité 2, VIASANTÉ Mutuelle comptabilise un impôt différé passif net de 0,7 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs, atténuées par les différences temporaires et les écarts de provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	2 732	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	3 246	24 191
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	6 576	
Impôts différés sur les différences temporaires	13 312	2 339
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>25 866</b>	<b>26 530</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
<b>Provisions techniques</b>	103 085	103 244	0,2%
<b>Fonds propres de base</b>	623 152	623 075	0,0%
<b>SCR</b>	139 091	139 119	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	623 152	623 075	0,0%
<b>MCR</b>	34 773	34 780	0,0%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	623 152	623 075	0,0%

## La Mondiale

Avec un total à l'actif de 84,6 Md€ en normes prudentielles, La Mondiale porte essentiellement des engagements d'épargne retraite. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente avec une part investie en titres obligataires à 78 %.

En lien avec la mutualisation du fonds général, près de 55 % des provisions techniques de La Mondiale sont constituées d'acceptations de réassurance.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>75 888 632</b>	<b>66 442 324</b>	<b>9 446 308</b>
- Immobilier	320 476	230 640	89 836
- Participations	6 489 359	4 954 934	1 534 425
- Actions	3 983 229	3 346 101	637 128
- Obligations	58 199 074	51 736 892	6 462 182
- Autres	6 896 494	6 173 757	722 737
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>6 378 239</b>	<b>6 378 239</b>	
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>91 143</b>	<b>91 143</b>	
<b>Prêts</b>	<b>76 529</b>	<b>76 529</b>	
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>2 177 750</b>	<b>2 187 481</b>	<b>-9 732</b>
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		8	-8
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	415 613	415 613	
- Créances nées d'opérations de réassurance	8 831	8 831	
- Immobilisations corporelles	224	224	-1
- Frais d'acquisition reportés		9 723	-9 723
- Autres créances	29 838	29 838	
- Trésorerie	1 706 098	1 706 098	
- Autres	17 145	17 145	
<b>Total actif</b>	<b>84 612 292</b>	<b>75 175 716</b>	<b>9 436 577</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>65 212 727</b>	<b>59 970 083</b>	<b>5 242 644</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>1 514 830</b>		<b>1 514 830</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>462 183</b>		<b>462 183</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>3 864 170</b>	<b>3 677 134</b>	<b>187 036</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>6 663 926</b>	<b>6 588 045</b>	<b>75 881</b>
- Dettes financières	5 325 736	5 325 736	
- Autres	1 338 190	1 262 309	75 881
<b>Total passif</b>	<b>77 717 836</b>	<b>70 235 262</b>	<b>7 482 574</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>6 894 456</b>	<b>4 940 454</b>	<b>1 954 002</b>

La Mondiale a obtenu l'autorisation de l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue à l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténué par l'utilisation de cette mesure.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance protection du revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>83 833</b>	<b>82 737</b>	<b>23 983</b>	<b>23 983</b>
	Meilleure estimation	82 054			
	Marge de risque	1 779			
Réassurance proportionnelle en frais médicaux	<b>Provisions techniques</b>	<b>127 406</b>	<b>115 276</b>		
	Meilleure estimation	124 724			
	Marge de risque	2 681			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	<b>Provisions techniques</b>	<b>307 471</b>	<b>282 689</b>		
	Meilleure estimation	300 999			
	Marge de risque	6 471			
Assurance santé	<b>Provisions techniques</b>	<b>50 664</b>	<b>50 214</b>	<b>8 262</b>	<b>8 262</b>
	Meilleure estimation	49 585			
	Marge de risque	1 080			
Assurance avec participation aux bénéfices	<b>Provisions techniques</b>	<b>26 268 221</b>	<b>22 335 782</b>	<b>24 073</b>	<b>13 712</b>
	Meilleure estimation	25 681 692			
	Marge de risque	586 529			
Assurance indexée et en unités de compte	<b>Provisions techniques</b>	<b>3 293 979</b>	<b>3 522 644</b>		<b>10 361</b>
	Meilleure estimation	3 224 652			
	Marge de risque	69 327			
Réassurance santé similaire à la vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>418 096</b>	<b>378 485</b>		
	Meilleure estimation	409 296			
	Marge de risque	8 800			
Réassurance vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>36 177 887</b>	<b>33 202 256</b>	<b>34 825</b>	<b>34 825</b>
	Meilleure estimation	35 339 724			
	Marge de risque	838 163			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>66 727 557</b>	<b>59 970 083</b>	<b>91 143</b>	<b>91 143</b>
	Meilleure estimation	<b>65 212 727</b>			
	Marge de risque	<b>1 514 830</b>			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale comptabilise un impôt différé passif net de 462 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	48 302	0
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	0	2 284 404
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	7 234
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 745 456	0
Impôts différés sur les différences temporaires	35 698	0
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>1 829 455</b>	<b>2 291 638</b>



Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale sont les suivants :

	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 <sup>er</sup> janvier 2021, avec correction pour volatilité
Montants en k€				
<b>Provisions techniques</b>	66 727 557	69 796 018	70 159 670	66 983 262
<b>Fonds propres de base</b>	10 751 905	8 145 627	7 781 975	10 562 249
<b>SCR</b>	5 511 192	5 840 187	5 993 391	5 577 935
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	10 751 905	8 145 627	7 781 975	10 562 249
<b>MCR</b>	2 183 542	2 235 287	2 260 530	2 187 264
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	8 861 933	5 798 879	5 349 363	8 342 620

## La Mondiale Europartner

Le bilan de La Mondiale Europartner présente un total actif de 18,4 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie des engagements euros (7,5 Md€ en normes sociales) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 99 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>326 523</b>	<b>298 565</b>	<b>27 958</b>
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions	6		6
- Obligations	326 516	298 564	27 952
- Autres	1		1
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>9 414 694</b>	<b>9 414 694</b>	
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>8 385 705</b>	<b>7 497 614</b>	<b>888 091</b>
<b>Prêts</b>	<b>27 963</b>	<b>27 963</b>	
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>264 101</b>	<b>266 063</b>	<b>-1 962</b>
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		1 817	-1 817
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance			
- Créances nées d'opérations de réassurance			
- Immobilisations corporelles	1 659	1 659	
- Frais d'acquisition reportés		145	-145
- Autres créances	68 172	68 172	
- Trésorerie	193 302	193 302	
- Autres	968	968	
<b>Total actif</b>	<b>18 418 987</b>	<b>17 504 899</b>	<b>914 087</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>17 444 051</b>	<b>16 921 194</b>	<b>522 857</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>145 837</b>		<b>145 837</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>63 973</b>		<b>63 973</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>151 398</b>	<b>140 000</b>	<b>11 398</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>180 386</b>	<b>180 386</b>	
- Dettes financières	15 448	15 448	
- Autres	164 937	164 937	
<b>Total passif</b>	<b>17 985 645</b>	<b>17 241 580</b>	<b>744 065</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>433 342</b>	<b>263 319</b>	<b>170 022</b>

Les engagements d'assurance vie avec participation aux bénéfices représentent 47 % des provisions techniques de La Mondiale Europartner en normes sociales, les autres engagements étant principalement en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéficiaires	<b>Provisions techniques</b>	<b>8 300 117</b>	<b>7 499 144</b>	<b>8 378 289</b>	<b>7 490 198</b>
	Meilleure estimation	8 231 301			
	Marge de risque	68 816			
Assurance indexée et en unités de compte	<b>Provisions techniques</b>	<b>9 282 416</b>	<b>9 414 694</b>		
	Meilleure estimation	9 205 456			
	Marge de risque	76 960			
Autre assurance vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
	Meilleure estimation	42			
	Marge de risque				
Réassurance vie	<b>Provisions techniques</b>	<b>7 314</b>	<b>7 314</b>	<b>7 383</b>	<b>7 383</b>
	Meilleure estimation	7 253			
	Marge de risque	61			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>17 589 889</b>	<b>16 921 194</b>	<b>8 385 705</b>	<b>7 497 614</b>
	Meilleure estimation	<b>17 444 052</b>			
	Marge de risque	<b>145 837</b>			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Europartner comptabilise un impôt différé passif net de 64 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	3 023	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	520	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		7 415
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	221 900	282 002
Impôts différés sur les différences temporaires		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>225 443</b>	<b>289 416</b>

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Europartner sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>	17 589 889	17 630 385	0,2%
<b>Fonds propres de base</b>	584 740	578 627	-1,0%
<b>SCR</b>	285 994	282 116	-1,4%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	584 740	578 627	-1,0%
<b>MCR</b>	71 499	70 529	-1,4%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	537 641	531 335	-1,2%

## La Mondiale Partenaire

Le bilan de La Mondiale Partenaire présente un total à l'actif de 37 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (14,4 Md€ en normes sociales) sont réassurés vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentations des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 93 % en titres obligataires.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne dont la part des placements en unités de compte rapporté au total de l'actif est de 36 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)</b>	<b>6 111 537</b>	<b>5 498 650</b>	<b>612 887</b>
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions	4 446	4 161	285
- Obligations	5 657 099	5 074 005	583 095
- Autres	449 991	420 483	29 508
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>13 367 095</b>	<b>13 367 095</b>	
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>16 999 909</b>	<b>14 410 576</b>	<b>2 589 333</b>
<b>Prêts</b>	<b>149 673</b>	<b>149 521</b>	<b>152</b>
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>572 589</b>	<b>572 607</b>	<b>-18</b>
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		18	-18
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	4 440	4 440	
- Créances nées d'opérations de réassurance	124 917	124 917	
- Immobilisations corporelles	17	17	
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	25 802	25 802	
- Trésorerie	417 413	417 413	
- Autres			
<b>Total actif</b>	<b>37 200 803</b>	<b>33 998 449</b>	<b>3 202 354</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>34 672 699</b>	<b>31 979 067</b>	<b>2 693 632</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>304 147</b>		<b>304 147</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>47 592</b>		<b>47 592</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>332 796</b>	<b>310 000</b>	<b>22 796</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>681 516</b>	<b>680 996</b>	<b>520</b>
- Dettes financières	554 071	554 071	
- Autres	127 445	126 926	520
<b>Total passif</b>	<b>36 038 751</b>	<b>32 970 063</b>	<b>3 068 687</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>1 162 052</b>	<b>1 028 386</b>	<b>133 666</b>

Les engagements d'assurance vie avec participation au bénéfice représentent 63 % des provisions techniques de La Mondiale Partenaire, contre 37 % pour les engagements en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéficiaires	<b>Provisions techniques</b>	<b>22 076 443</b>	<b>18 635 579</b>	<b>16 999 909</b>	<b>14 410 576</b>
	Meilleure estimation	21 883 344			
	Marge de risque	193 099			
Assurance indexée et en unités de compte	<b>Provisions techniques</b>	<b>12 900 403</b>	<b>13 343 488</b>		
	Meilleure estimation	12 789 355			
	Marge de risque	111 048			
<b>Total</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>34 976 847</b>	<b>31 979 067</b>	<b>16 999 909</b>	<b>14 410 576</b>
	Meilleure estimation	<b>34 672 699</b>			
	Marge de risque	<b>304 147</b>			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Partenaire comptabilise un impôt différé passif net de 47,6 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	5 887	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		160 162
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	774 326	668 825
Impôts différés sur les différences temporaires	1 181	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>781 394</b>	<b>828 987</b>

La Mondiale Partenaire a obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténué par l'utilisation cette mesure. Le montant de la mesure transitoire est de 248 M€ au 31 décembre 2020.

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Partenaire sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 <sup>er</sup> janvier 2021, avec correction pour volatilité
<b>Provisions techniques brutes</b>	34 976 847	35 225 275	35 370 054	34 987 198
<b>Fonds propres de base</b>	1 494 848	1 294 012	1 230 908	1 487 171
<b>SCR</b>	1 085 406	1 118 563	1 118 170	1 091 219
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	1 494 848	1 294 012	1 230 908	1 487 171
<b>MCR</b>	271 352	279 641	279 542	272 805
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du MCR</b>	1 426 323	1 227 145	1 164 021	1 418 645

# E. Gestion du capital

Le ratio de couverture du SCR de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 180 % au 31 décembre 2020. Par sa position sur le marché de la retraite supplémentaire, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un poids significatif d'engagements de long terme.

En 2020, le ratio de solvabilité sans mesure transitoire sur les provisions techniques s'établit à 136 %.

En mars 2021, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a amélioré la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités – La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES – devenue « A », assortie d'une « perspective stable ». S&P met en évidence la stabilité et la solidité des fondamentaux du Groupe, la maîtrise de la collecte nette en euros et la baisse continue des taux garantis dans un environnement de taux bas. Elle souligne également la perspective de la transformation attendue d'une majorité des contrats Madelin en nouveau Plan d'Épargne Retraite Individuelle (PÉRI), d'ici à fin 2021, afin de bénéficier de la possibilité de sortie en capital.

Ce chapitre présente en détail les fonds propres, l'exigence en capital requis, et l'ensemble des éléments requis par la réglementation.

## E . 1 Fonds propres

### Gestion du capital

Comme présenté au chapitre B intitulé « Système de gouvernance », et à la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ils sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations : un mode de gouvernance démocratique et vertueux qui permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et qui garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Les besoins en fonds propres des différentes entités et du Groupe sont examinés au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation sur l'horizon du plan d'affaires.

La Sgam organise par ailleurs les liens de solidarité financière forts et durables entre ses membres. La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 début 2018 a donné au Groupe l'opportunité de renforcer ses liens de solidarité entre ses différents membres affiliés. Ainsi, les conventions d'affiliation prévues par la Sgaps et la Sgam valident les critères prudentiels de fongibilité et de transférabilité de l'ensemble du capital pour la couverture de l'exigence en capital du Groupe conformément à l'article 330 du Règlement délégué 2015/35.

Le Groupe a continué à renforcer sa solidité :

- d'une part en poursuivant la commercialisation de certificats mutualistes, directement éligibles en fonds propres. Ceux-ci se sont accrus de 53 M€ en 2020, dans la continuité d'un programme pluriannuel d'émissions.

L'encours de ces certificats atteint ainsi 250 M€ fin 2020 ;

- d'autre part en émettant 500 M€ de titres subordonnés remboursables éligibles aux fonds propres tier 2 en juin 2020, puis 500 M€ de titres subordonnés remboursables éligibles aux fonds propres tier 3 en octobre 2020. Compte tenu de leurs caractéristiques, les taux d'intérêt associés à ces titres s'établissent respectivement à 2,125 % et 0,75 %, pour des taux actuariels respectifs de 2,169 % et 0,862 %.

Le Groupe bénéficie de l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie.

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un total de plus de 12,8 Md€ de fonds propres, en grande partie de niveau 1, niveau présentant dans le référentiel Solvabilité 2 les meilleurs critères de qualité.

### Composition des fonds propres

Le détail des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentées par la suite.

Les fonds propres prudentiels sont égaux à l'actif net, soit l'écart entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité 2, auquel s'ajoutent les dettes subordonnées reconnues dans les fonds propres.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2 s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs – et en particulier sur les provisions techniques – ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs. Par ailleurs, Arpege Prévoyance n'est pas inclus dans le périmètre prudentiel, générant ainsi un écart supplémentaire entre les comptes et la situation du Groupe en norme Solvabilité 2.

Pour financer le développement de leurs activités et renforcer leur solvabilité, la Sgam et certaines entités ont émis des titres subordonnés.

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019, la provision pour participations aux excédents est désormais reconnaissable en élément de fonds propres excédentaires. Les modalités de calcul parues en janvier 2020 par le régulateur ont défini la méthode de valorisation économique de cet élément, à déduire des provisions techniques évaluées en norme prudentielle et à reconnaître comme fonds excédentaire, éligible à la couverture des exigences de capital.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire ont reconnu un fonds excédentaire améliorant ainsi leur solvabilité respective. Au niveau du Groupe, ces éléments sont disponibles dans leur totalité compte-tenu de la contribution de ces entités aux exigences en capital de la Sgam.

L'article 93 de la Directive Solvabilité 2 prévoit des conditions de reconnaissance des éléments de fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2. Ainsi, les éléments de fonds propres sont classés sur trois niveaux, de niveau 1 à niveau 3.

Le classement par niveau de chaque élément de fonds propres est réalisé conformément aux articles 69 à 79 du Règlement délégué 2015/35. Les caractéristiques de ces éléments, notamment en termes de disponibilité

permanente et de subordination, déterminent leur admissibilité à l'un des trois niveaux de fonds propres prudentiels et donc leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sous Solvabilité 2.

Pour les titres émis avant l'adoption du Règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité 2 ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants. Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive. Ainsi, pour la Sgam et toutes les entités du Groupe, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, à l'exception des dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3. Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 821<sup>(5)</sup> du Règlement délégué 2015/35. Le détail sur la structure et la qualité des fonds propres par niveau pour le Groupe et pour chacune des entités est présenté par la suite. Le niveau de fonds propres de chaque émission de dettes subordonnées est aussi présenté pour chaque entité par la suite.

(5) Pour la couverture du SCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être égal au moins à la moitié du SCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 3 doit être inférieur à 15 % du SCR ;
- la somme des montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 ne doit pas dépasser 50 % du SCR ;

Pour la couverture du MCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être au minimum égal à 80 % du MCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 2 ne doit pas dépasser 20 % du MCR ;
- aucun élément de niveau 3 n'est éligible.

AG2R LA MONDIALE constitue un groupe fiscal et dispose d'un excédent de passifs d'impôts différés au regard des actifs d'impôts différés. Une position nette des impôts différés est retenue au niveau consolidé, les actifs et passifs étant prélevés par la même autorité fiscale. La reconnaissance pour certaines entités d'actifs d'impôts différés dans leur bilan prudentiel est effectuée au titre de la position nette d'impôts différés passifs constatée au niveau du groupe fiscal, ces éléments sont le cas échéant disponibles en éléments de fonds propres de niveau 3.

## E. 2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ce chapitre présente les éléments suivants :

- le capital de solvabilité requis, ou SCR, notamment sa constitution et son évolution ;
- le minimum de capital de solvabilité, ou MCR.

AG2R LA MONDIALE recourt à l'utilisation de la formule standard et ne met pas en œuvre de calculs simplifiés pour les différents modules de risques.

AG2R LA MONDIALE a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre spécifique pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

L'entité AG2R Prévoyance a reçu l'autorisation d'utiliser un

paramètre propre pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

Les impacts de la mesure transitoire sur les provisions techniques et de la correction pour volatilité sur le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont présentés dans le chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Les détails des SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite.

Le capital de solvabilité requis s'élève à 7 Md€ pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Le SCR de base est composé pour 89 % environ du risque de marché, en lien direct avec le poids de ses activités épargne et retraite et son profil de risque.

Les différentes décisions de gestion futures telles que la maîtrise de la collecte, la politique de souscription ou l'ajustement de la politique de participations aux bénéficiaires au contexte de taux bas concourent à la maîtrise du niveau de SCR.

Par ailleurs, il peut être noté qu'une modification des allocations stratégiques des fonds euros peut avoir un impact favorable immédiat sur l'exigence en capital de solvabilité et donc constitue un levier de maîtrise supplémentaire.

L'ajustement du capital requis par les impôts différés est effectué dans la limite des passifs d'impôts différés de l'entité concernée, après prise en compte du groupe fiscal le cas échéant. En cas de montant net en actifs d'impôts différés, aucun ajustement du capital requis n'est réalisé.

## E. 3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Pendant la période de référence, le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis n'est pas utilisé pour la Sgam et les entités.

## E. 4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Lorsqu'il n'est pas approprié de calculer le capital de solvabilité requis par application de la formule standard, parce que le profil de risque de l'entreprise d'assurance concernée s'écarte significativement des hypothèses qui sous-tendent le calcul selon la formule standard, les entreprises peuvent, par décision motivée et soumise à l'agrément du régulateur, utiliser un modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis ou les modules de risque pertinents de celui-ci.

Sur la période de référence, la Sgam et les entités calculent le capital de solvabilité requis par application de la formule standard. Aucun modèle interne partiel ou total n'a été développé.

## E. 5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Sur la période de référence, la Sgam et les entités ont respecté les exigences de couverture du MCR et du SCR qui s'imposaient à elles.

## E. 6 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « E. Gestion du capital ».

## Focus : Fiche par entité

### SGAM AG2R LA MONDIALE

Les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats, des titres subordonnés et certificats mutualistes émis.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale et La Mondiale Partenaire ayant reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR, cette mesure s'applique sur la Sgam par combinaison. Cette mesure lisse les impacts du passage au régime Solvabilité 2 sur la valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres IFRS</b>	<b>9 826 190</b>	<b>11 157 070</b>
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	397 551	450 324
- Dettes subordonnées*	2 140 417	3 052 466
- Intérêts minoritaires	24 111	23 505
- Autres	7 264 111	
<b>Écarts d'évaluation entre comptes IFRS et Solvabilité 2</b>	<b>626 832</b>	<b>-1 447 016</b>
- Passage des placements en valeur de marché	1 638 864	1 568 333
- Provisions techniques	-2 635 483	-5 635 803
• Provisions brutes	-2 907 931	-6 085 138
• Provisions cédées	272 448	449 335
- Marge de risque	-1 652 446	-2 269 999
- Réévaluation autres actifs	-1 611 292	-1 522 237
- Réévaluation autres passifs	6 104 343	7 023 085
- Impôts différés	-473 039	222 372
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-744 114	-832 768
<b>Autres</b>	<b>712 725</b>	<b>798 196</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds excédentaire</b>	<b>2 249 862</b>	<b>2 286 161</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>13 415 609</b>	<b>12 794 411</b>

\* La composition des dettes subordonnées est hors PSSDI et TSSDI et tient compte des certificats mutualistes.

SGAM AG2R LA MONDIALE utilise la méthode par consolidation.

Au 31 décembre 2020, SGAM AG2R LA MONDIALE couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 180 %, soit 41 points de moins qu'au 31 décembre 2019. Ce ratio tient compte de la consolidation des fonds excédentaires des entités La Mondiale et La Mondiale Partenaire, soit un montant de 2 286 M€ classé en élément de fonds propres de niveau 1. Le fonds excédentaire contribue au ratio de couverture pour environ 32 points.

L'exigence réglementaire propre à AG2R La Mondiale gestion d'actifs a été reprise, n'étant pas captée par les entités assurantielles. L'exigence évaluée dans le cadre des règles sectorielles de ces sociétés est prise en compte dans le SCR du groupe.

Pour les mutuelles substituées, le calcul du SCR de souscription est intégré dans celui de leur mutuelle substituante. Lorsque la mutuelle n'est pas combinée, les fonds propres sont exclus, ne pouvant servir à la couverture du SCR de la substituante.

Il n'existe pas au niveau du Groupe de MCR à proprement parler mais un équivalent appelé « SCR minimum ».

Conformément au Règlement délégué, le calcul du SCR minimum résulte de la somme des MCR des différentes entités pondérée par le pourcentage de contrôle de chacune d'entre elles par le groupe.



Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	98 864 094	105 203 015
<b>Fonds propres de base</b>	<b>13 415 609</b>	<b>12 794 411</b>
Niveau 1 non restreint	10 550 832	8 934 260
Niveau 1 restreint	1 508 249	1 533 470
Niveau 2	1 356 528	1 826 220
Niveau 3	0	500 461
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum</b>	<b>12 577 614</b>	<b>11 042 816</b>
Niveau 1 non restreint	10 550 832	8 934 260
Niveau 1 restreint	1 508 249	1 533 470
Niveau 2	518 533	575 086
Niveau 3		
<b>SCR minimum</b>	<b>2 592 667</b>	<b>2 875 432</b>
<b>Ratio de couverture du SCR minimum</b>	<b>485%</b>	<b>384%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>13 425 194</b>	<b>12 802 461</b>
Niveau 1 non restreint	10 560 417	8 942 310
Niveau 1 restreint	1 508 249	1 533 470
Niveau 2	1 356 528	1 826 220
Niveau 3	0	500 461
<b>SCR</b>	<b>6 080 551</b>	<b>7 126 382</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>221%</b>	<b>180%</b>

Le risque de marché représente 89 % du SCR de base net, le SCR santé représente 10 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 21 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque des affiliés de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, SGAM AG2R LA MONDIALE utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection de revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	6 262 765	7 611 215
Risque de défaut des contreparties	172 901	172 901
Risque de souscription vie	1 475 442	1 796 219
Risque de souscription santé	672 804	691 295
Risque de souscription non vie	4 619	4 619
Diversification	-1 528 258	-1 753 129
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>7 060 274</b>	<b>8 523 120</b>
Risque opérationnel		462 290
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 462 846
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-401 575
<b>SCR avant intégration des entités non assurantielles</b>		<b>7 120 989</b>
<b>SCR</b>		<b>7 126 382</b>

Date d'émission	Émissions externes	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
02/10/2003	TSDI	La Mondiale	51 230	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/12/2003	TSDI	AG2R Prévoyance	6 000	Externe	Perpétuel (prochain call 23/12/2023)	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	La Mondiale	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	La Mondiale	191 236	Externe	25/04/2044 (prochain call 25/04/2024)	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	La Mondiale	768 405	Externe	Perpétuel (prochain call 17/12/2025)	Niveau 1 restreint	oui
26/01/2017	TSR	La Mondiale	431 913	Externe	26/01/2047 (prochain call 26/01/2027)	Niveau 2	non
14/12/2017	TSR	La Mondiale	325 972	Externe	14/12/2047 (prochain call 14/12/2027)	Niveau 2	non
18/01/2018	TSR	La Mondiale	252 628	Externe	18/01/2048 (prochain call 18/01/2028)	Niveau 2	non
24/10/2019	PERP	La Mondiale	500 000	Externe	Perpétuel (prochain call 24/04/2029)	Niveau 1 restreint	non
23/06/2020	TSR	La Mondiale	500 000	Externe	23/06/2031	Niveau 2	non
20/10/2020	TSR	La Mondiale	500 000	Externe	20/04/2026 (prochain call 20/01/2026)	Niveau 3	non
<b>Dettes subordonnées</b>			<b>3 673 134</b>				

## AG2R Prévoyance

Les fonds propres de AG2R Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>1 219 344</b>	<b>1 345 256</b>
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	1 372	1 372
- Fonds excédentaire		
- Dettes subordonnées	343 000	443 150
- Autres	874 972	900 734
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>254 192</b>	<b>239 745</b>
- Passage des placements en valeur de marché	675 517	677 825
- Provisions techniques	-312 814	-334 975
• Provisions brutes	-290 754	-405 546
• Provisions cédées	-22 060	70 572
- Marge de risque	-264 536	-234 372
- Réévaluation autres actifs	-1 226	-1 120
- Réévaluation autres passifs	-1 479	2 140
- Impôts différés	169 511	142 606
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-10 781	-12 359
<b>Autres</b>	<b>10 781</b>	<b>12 359</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>-157 467</b>	<b>-158 037</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>1 326 851</b>	<b>1 439 323</b>

Au 31 décembre 2020 AG2R Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 174 %, soit plus de 35 points de plus qu'au 31 décembre 2019. Les fonds propres de niveau 1 représentent 78 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	5 407 618	7 225 321
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1 326 851</b>	<b>1 439 323</b>
Niveau 1 non restreint	961 026	999 245
Niveau 1 restreint	23 320	123 436
Niveau 2	172 994	174 036
Niveau 3	169 511	142 606
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>1 067 919</b>	<b>1 182 278</b>
Niveau 1 non restreint	961 026	999 245
Niveau 1 restreint	23 320	123 436
Niveau 2	83 573	59 598
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>417 867</b>	<b>297 989</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>256%</b>	<b>397%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>1 297 654</b>	<b>1 418 788</b>
Niveau 1 non restreint	961 026	999 245
Niveau 1 restreint	23 320	123 436
Niveau 2	172 994	174 036
Niveau 3	140 314	122 071
<b>SCR</b>	<b>935 428</b>	<b>813 805</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>139%</b>	<b>174%</b>

Le risque de souscription santé représente 59 % du SCR de base net et le risque de marché représente 61 % du SCR de base net. La composition du SCR d'AG2R Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, AG2R Prévoyance utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	438 072	459 680
Risque de défaut des contreparties	49 160	49 160
Risque de souscription vie	46 252	49 352
Risque de souscription santé	422 022	423 925
Risque de souscription non vie		
Diversification	-241 942	-248 604
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>713 562</b>	<b>733 513</b>
Risque opérationnel		100 243
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-19 950
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
<b>SCR</b>		<b>813 805</b>

Les caractéristiques des titres subordonnés émis par AG2R Prévoyance sont présentées ci-après.

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2005	TP	17 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
03/06/2019	TSR	100 000	La Mondiale	03/06/2049	Niveau 2	non
26/11/2014	TSDI	150 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	exclus	non
19/12/2003	TSDI	6 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
21/12/2018	TSR	70 000	La Mondiale	21/12/2048	Niveau 2	non
01/07/2020	TSDI	150	VIASANTÉ	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
22/12/2020	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
<b>Dettes subordonnées</b>		<b>443 150</b>				

Le TSDI croisé émis par AG2R Prévoyance et porté par VIASANTÉ Mutuelle pour un montant nominal de 150 M€ n'est pas retenu dans les fonds propres.

En juillet 2020, AG2R Prévoyance a réalisé une émission de TSDI pour un montant de 150 k€ souscrite par VIASANTÉ Mutuelle.

En décembre 2020 un autre TSDI de 100 M€ a été émis et porté par La Mondiale.

## Prima

Les fonds propres sociaux de Prima sont donc composés par son capital, la mise en réserve de ses résultats ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>159 075</b>	<b>160 962</b>
- Capital en actions ordinaires	30 490	30 490
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial		
- Fonds excédentaire		
- Dettes subordonnées	50 000	50 000
- Autres	78 585	80 472
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>17 257</b>	<b>27 804</b>
- Passage des placements en valeur de marché	95 083	102 095
- Provisions techniques	-16 860	-14 196
• Provisions brutes	-22 877	-32 009
• Provisions cédées	6 016	17 813
- Marge de risque	-58 008	-54 326
- Réévaluation autres actifs	-274	-274
- Réévaluation autres passifs	7	6
- Impôts différés	-301	-914
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-2 390	-4 588
<b>Autres</b>	<b>2 390</b>	<b>4 588</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>178 722</b>	<b>193 354</b>

Au 31 décembre 2020, Prima couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 167 %, soit plus de 17 points de plus qu'au 31 décembre 2019. Les fonds propres de niveau 1 représentent 87 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 015 251	1 009 929
<b>Fonds propres de base</b>	<b>178 722</b>	<b>193 354</b>
Niveau 1 non restreint	126 332	138 766
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	22 361	24 559
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>162 338</b>	<b>174 588</b>
Niveau 1 non restreint	126 332	138 766
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	5 978	5 794
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>29 888</b>	<b>28 969</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>543%</b>	<b>603%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>178 722</b>	<b>193 354</b>
Niveau 1 non restreint	126 332	138 766
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	22 361	24 559
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>119 550</b>	<b>115 874</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>149%</b>	<b>167%</b>

Au 31 décembre 2020, le risque de marché de Prima représente 54 % du montant de SCR de base net et risque de souscription santé 69 % en lien avec l'activité de Prima dont le cœur de métier est consacré l'assurance dépendance.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	59 129	59 129
Risque de défaut des contreparties	6 735	6 735
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	76 428	100 932
Risque de souscription non vie	669	669
Diversification	-32 853	-36 024
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>110 107</b>	<b>131 440</b>
Risque opérationnel		6 681
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-21 333
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-914
<b>SCR</b>		<b>115 874</b>

Les caractéristiques des titres subordonnés émis par Prima sont présentées ci-après.

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2006	TSDI	10 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
29/12/2011	TSDI	20 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	20 000	AG2R Prévoyance	15/12/2046	Niveau 2	non
<b>Dettes subordonnées</b>		<b>50 000</b>				

## AG.Mut

Les fonds propres sociaux d'AG.Mut sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>25 665</b>	<b>27 045</b>
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées		
- Autres	25 284	26 664
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>1 267</b>	<b>991</b>
- Passage des placements en valeur de marché	4 018	3 863
- Provisions techniques	-2 233	855
• Provisions brutes	-8 822	-5 757
• Provisions cédées	6 589	6 611
- Marge de risque	-131	-3 466
- Réévaluation autres actifs		
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	-386	-261
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>		
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds excédentaire</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>26 933</b>	<b>28 036</b>

Au 31 décembre 2020, AG.Mut couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 515 %, soit 28 points de plus qu'au 31 décembre 2019. La hausse du ratio de solvabilité s'explique essentiellement par la hausse des fonds propres sociaux du fait de la hausse du résultat.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent la totalité du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	26 099	26 973
<b>Fonds propres de base</b>	<b>26 933</b>	<b>28 036</b>
Niveau 1 non restreint	26 933	28 036
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>26 933</b>	<b>28 036</b>
Niveau 1 non restreint	26 933	28 036
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>3 600</b>	<b>3 600</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>748%</b>	<b>779%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>26 933</b>	<b>28 036</b>
Niveau 1 non restreint	26 933	28 036
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>5 526</b>	<b>5 442</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>487%</b>	<b>515%</b>

Le SCR de base net d'AG.Mut est composé de 82 % en risque de marché, 30 % en risque de défaut des contreparties et 17 % en risque de souscription santé, en lien avec les garanties et le type d'activité (acceptation d'assurance) proposés par AG.Mut.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 587	3 588
Risque de défaut des contreparties	1 298	1 298
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	744	744
Risque de souscription non vie		
Diversification	-1 241	-1 242
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>4 387</b>	<b>4 389</b>
Risque opérationnel		1 317
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-261
<b>SCR</b>		<b>5 442</b>



## Miag

Les fonds propres sociaux de la Miag sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>8 541</b>	<b>9 334</b>
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées		
- Autres	8 160	8 953
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>75</b>	<b>-30</b>
- Passage des placements en valeur de marché	639	898
- Provisions techniques	497	617
• Provisions brutes	2 005	1 969
• Provisions cédées	-1 508	-1 352
- Marge de risque	-1 034	-1 586
- Réévaluation autres actifs		
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	-26	41
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>		
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds excédentaire</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>8 616</b>	<b>9 304</b>

Au 31 décembre 2020, la Miag couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 361 %, soit 11 points de plus qu'au 31 décembre 2019. La hausse du ratio de solvabilité est en lien avec la hausse des fonds propres du fait du résultat social positif et de la réévaluation des placements. Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent plus de 99 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	352	1 289
<b>Fonds propres de base</b>	<b>8 616</b>	<b>9 304</b>
Niveau 1 non restreint	8 616	9 263
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		41
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>8 616</b>	<b>9 263</b>
Niveau 1 non restreint	8 616	9 263
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>233%</b>	<b>250%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>8 616</b>	<b>9 304</b>
Niveau 1 non restreint	8 616	9 263
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		41
<b>SCR</b>	<b>2 465</b>	<b>2 576</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>350%</b>	<b>361%</b>

Le risque de marché de la Miag représente 51 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 50 %, en lien avec les garanties santé proposées par la Miag.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	1 106	1 106
Risque de défaut des contreparties	883	883
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	1,082	1 082
Risque de souscription non vie		
Diversification	-894	-894
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>2 176</b>	<b>2 176</b>
Risque opérationnel		400
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
<b>SCR</b>		<b>2 576</b>

## Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

Les fonds propres sociaux de MMJ sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de réévaluation. Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>54 284</b>	<b>53 545</b>
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	251	1 842
- Dettes subordonnées		
- Autres	54 033	51 703
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>10 757</b>	<b>5 025</b>
- Passage des placements en valeur de marché	16 116	4 565
- Provisions techniques	500	-1 729
• Provisions brutes	1 907	-699
• Provisions cédées	-1 407	-1 030
- Marge de risque	-850	-1 735
- Réévaluation autres actifs	-4 835	4 741
- Réévaluation autres passifs	100	
- Impôts différés	-274	-817
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>		
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds excédentaire</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>65 040</b>	<b>58 570</b>

Au 31 décembre 2020, MMJ couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 265 %, contre 288 %, au 31 décembre 2019. Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent 100 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	5 092	7 653
<b>Fonds propres de base</b>	<b>65 040</b>	<b>58 570</b>
Niveau 1 non restreint	65 040	58 570
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>65 040</b>	<b>58 570</b>
Niveau 1 non restreint	65 040	58 570
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>5 638</b>	<b>5 522</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>1154%</b>	<b>1061%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>65 040</b>	<b>58 570</b>
Niveau 1 non restreint	65 040	58 570
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>22 553</b>	<b>22 089</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>288%</b>	<b>265%</b>

Le risque de marché de MMJ représente 69 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 56 %, en lien avec les garanties santé proposées par MMJ.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	14 491	14 491
Risque de défaut des contreparties	251	251
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	11 771	11 771
Risque de souscription non vie		
Diversification	-5 604	-5 604
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>20 909</b>	<b>20 909</b>
Risque opérationnel		1 997
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-817
<b>SCR</b>		<b>22 089</b>

## VIASANTÉ Mutuelle

Les fonds propres sociaux de VIASANTÉ Mutuelle sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et de l'émission de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>718 015</b>	<b>723 541</b>
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	29 206	29 206
- Dettes subordonnées	168 250	168 250
- Autres	520 559	526 084
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>49 063</b>	<b>45 120</b>
- Passage des placements en valeur de marché	71 039	75 825
- Provisions techniques	-6 468	-17 780
• Provisions brutes	10 421	165
• Provisions cédées	-16 888	-17 945
- Marge de risque	-8 634	-7 678
- Réévaluation autres actifs	6 278	5 996
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	-3 289	-664
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-9 864	-10 578
<b>Autres</b>	<b>9 864</b>	<b>12 528</b>
<b>Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR</b>	<b>-157 467</b>	<b>-158 037</b>
<b>Fonds excédentaire</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>619 475</b>	<b>623 152</b>

Au 31 décembre 2020, VIASANTÉ Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 448 %, soit 29 points de moins qu'au 31 décembre 2019. La baisse du ratio s'explique principalement par l'augmentation du capital de solvabilité requis, et principalement du module risque de marché.

Les fonds propres de niveau 1 représentent la totalité des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	84 233	103 085
<b>Fonds propres de base</b>	<b>619 475</b>	<b>623 152</b>
Niveau 1 non restreint	598 828	602 361
Niveau 1 restreint	20 647	20 791
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>619 475</b>	<b>623 152</b>
Niveau 1 non restreint	598 828	602 361
Niveau 1 restreint	20 647	20 791
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>32 438</b>	<b>34 773</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>1910%</b>	<b>1792%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>619 475</b>	<b>623 152</b>
Niveau 1 non restreint	598 828	602 361
Niveau 1 restreint	20 647	20 791
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>129 752</b>	<b>139 091</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>477%</b>	<b>448%</b>

Le SCR de VIASANTÉ Mutuelle est principalement composé du risque de souscription santé (39 % de son SCR de base net) et du risque de marché (81 % de son SCR de base net).

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	99 507	99 541
Risque de défaut des contreparties	6 791	6 791
Risque de souscription vie	40	40
Risque de souscription santé	48 320	48 320
Risque de souscription non vie		
Diversification	-31 404	-31 406
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>123 255</b>	<b>123 286</b>
Risque opérationnel		16 500
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-31
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-664
<b>SCR</b>		<b>139 091</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
13/12/2002	TSDI	12 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/11/2014	TSDI	150 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
15/10/2003	Emprunt	6 250	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
<b>Dettes subordonnées</b>		<b>168 250</b>				

## La Mondiale

Les fonds propres de La Mondiale sont composés de son fonds d'établissement ou fonds initial, de la mise en réserve des résultats, classés dans Autres, des titres subordonnés ainsi que des certificats mutualistes émis par cette société. Deux émissions de dettes subordonnées ont eu lieu en 2020, pour un nominal total de 1 Md€. L'augmentation de 57 M€ du fonds initial est due à l'émission de certificats mutualistes (53 M€ de certificats mutualistes et 4 M€ de droits d'adhésion). Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale a reçu à ce titre l'autorisation d'utiliser de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques. Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est également inclus dans les fonds propres Solvabilité 2 de la société.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>5 323 315</b>	<b>6 438 695</b>
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	2 020	2 020
- Fonds initial	376 999	434 059
- Dettes subordonnées	2 770 413	3 677 134
- Autres	2 173 882	2 325 483
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>3 891 083</b>	<b>1 954 002</b>
- Passage des placements en valeur de marché	8 770 558	9 446 308
- Provisions techniques	-2 595 386	-5 242 644
• Provisions brutes	-2 595 386	-5 242 644
• Provisions cédées		
- Marge de risque	-901 134	-1 514 830
- Réévaluation autres actifs	-5 416	-9 732
- Réévaluation autres passifs	-145 082	-75 881
- Impôts différés	-1 134 092	-462 183
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-98 364	-187 036
<b>Autres</b>	<b>93 361</b>	<b>180 315</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds excédentaire</b>	<b>2 131 665</b>	<b>2 178 892</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>11 439 424</b>	<b>10 751 905</b>

Au 31 décembre 2020, La Mondiale couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 195 %. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 78 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 40 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	62 221 652	66 727 557
<b>Fonds propres de base</b>	<b>11 439 424</b>	<b>10 751 905</b>
Dont Niveau 1 non restreint	8 570 646	6 887 736
- Niveau 1 restreint	1 512 249	1 537 489
- Niveau 2	1 356 528	1 826 220
- Niveau 3		500 461
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>10 439 652</b>	<b>8 861 933</b>
Dont Niveau 1 non restreint	8 570 646	6 887 736
- Niveau 1 restreint	1 512 249	1 537 489
- Niveau 2	356 757	436 708
- Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>1 783 784</b>	<b>2 183 542</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>585%</b>	<b>406%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>11 439 424</b>	<b>10 751 905</b>
Dont Niveau 1 non restreint	8 570 646	6 887 736
- Niveau 1 restreint	1 512 249	1 537 489
- Niveau 2	1 356 528	1 826 220
- Niveau 3		500 461
<b>SCR</b>	<b>3 963 965</b>	<b>5 511 192</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>289%</b>	<b>195%</b>

Le risque de marché représente 89 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 24 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale dont le cœur d'activité est l'épargne et la retraite.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	4 927 119	6 551 188
Risque de défaut des contreparties	123 495	123 495
Risque de souscription vie	1 350 807	1 582 222
Risque de souscription santé	228 627	228 437
Risque de souscription non vie		
Diversification	-1 096 883	-1 266 135
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>5 533 164</b>	<b>7 219 207</b>
Risque opérationnel		300 023
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 686 043
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-321 996
<b>SCR</b>		<b>5 511 192</b>

Une partie des titres subordonnés émis par La Mondiale bénéficie dans leur classement de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter, de la Directive 2009/138/CE. Les caractéristiques des titres subordonnés sont présentées ci-après.

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
02/10/2003	TSDI	51 230	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	191 236	Externe	25/04/2044	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	768 405	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/12/2002	TSDI	10 000	AG2RP	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/01/2017	TSR	431 913	Externe	26/01/2047	Niveau 2	non
14/12/2017	TSR	325 972	Externe	14/12/2047	Niveau 2	non
18/01/2018	TSR	252 628	Externe	18/01/2048	Niveau 2	non
24/10/2019	TSDI	500 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
23/06/2020	TSR	500 000	Externe	23/06/2031	Niveau 2	non
20/10/2020	TSR	500 000	Externe	20/04/2026	Niveau 3	non
<b>Dettes subordonnées</b>		<b>3 677 134</b>				



## La Mondiale Europartner

Les fonds propres de La Mondiale Europartner sont composés du capital, des résultats passés ou futurs attendus ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>390 805</b>	<b>403 319</b>
- Capital en actions ordinaires	173 182	173 182
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial		
- Fonds excédentaire		
- Dettes subordonnées	140 000	140 000
- Autres	77 623	90 137
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>213 493</b>	<b>170 022</b>
- Passage des placements en valeur de marché	24 951	27 958
• Provisions techniques	434 899	365 234
• Provisions brutes	-266 981	-522 857
- Provisions cédées	701 879	888 091
- Marge de risque	-159 412	-145 837
- Réévaluation autres actifs	-2 248	-1 962
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	-78 794	-63 973
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-5 903	-11 398
<b>Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)</b>	<b>5 903</b>	<b>11 398</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>610 201</b>	<b>584 740</b>

Au 31 décembre 2020, La Mondiale Europartner couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 204 %, soit 4 points de plus qu'au 31 décembre 2019. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 89 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	16 464 863	17 589 889
<b>Fonds propres de base</b>	<b>610 201</b>	<b>584 740</b>
Dont Niveau 1 non restreint	464 298	433 342
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	55 903	61 398
- Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>569 585</b>	<b>537 641</b>
Dont Niveau 1 non restreint	464 298	433 342
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	15 287	14 300
- Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>76 435</b>	<b>71 499</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>745%</b>	<b>752%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>610 201</b>	<b>584 740</b>
Dont Niveau 1 non restreint	464 298	433 342
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	55 903	61 398
- Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>305 742</b>	<b>285 994</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>200%</b>	<b>204%</b>

Le risque de marché représente 65 % du SCR de base net et le risque de souscription vie 59 % du SCR de base net en lien direct avec le profil de risque de La Mondiale Europartner dont l'activité principale est l'épargne patrimoniale au Luxembourg.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	195 331	316 968
Risque de défaut des contreparties	13 363	13 363
Risque de souscription vie	178 225	248 191
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-86 920	-125 359
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>299 999</b>	<b>453 162</b>
Risque opérationnel		49 968
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-153 163
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-63 973
<b>SCR</b>		<b>285 994</b>

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
30/12/2009	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
30/12/2011	TSDI	10 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
12/07/2012	TSDI	20 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/09/2013	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	50 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	non
<b>Dettes subordonnées</b>		<b>140 000</b>				

## La Mondiale Partenaire

Les fonds propres de La Mondiale Partenaire sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale Partenaire a reçu l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est reconnu dans les fonds propres de la société.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>1 197 775</b>	<b>1 231 088</b>
- Capital en actions ordinaires	73 413	73 413
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656
- Fonds initial		
- Dettes subordonnées	310 000	310 000
- Autres	708 706	742 019
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>355 512</b>	<b>133 666</b>
- Passage des placements en valeur de marché	569 496	612 887
- Provisions techniques	181 030	-104 299
• Provisions brutes	-1 907 207	-2 693 632
• Provisions cédées	2 088 237	2 589 333
- Marge de risque	-256 558	-304 147
- Réévaluation autres actifs	84	134
- Réévaluation autres passifs	-1 366	-520
- Impôts différés	-125 368	-47 592
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-11 806	-22 796
<b>Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)</b>	<b>11 806</b>	<b>22 796</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds excédentaire</b>	<b>118 196</b>	<b>107 298</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>1 683 290</b>	<b>1 494 848</b>

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2004	TSDI	110 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
31/10/2007	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	100 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	non
<b>Total</b>		<b>310 000</b>				

Au 31 décembre 2020, La Mondiale Partenaire couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 138 %. Les fonds propres de niveau 1 représentent 92 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 10 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	33 748 785	34 976 847
<b>Fonds propre de base</b>	<b>1 683 290</b>	<b>1 494 848</b>
Dont niveau 1 non restreint	1 361 484	1 162 052
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	111 806	122 796
- Niveau 3		

Montants en k€	31/12/2019	31/12/2020
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>1 619 259</b>	<b>1 426 323</b>
Dont niveau 1 non restreint	1 361 484	1 162 052
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	47 775	54 270
- Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>238 877</b>	<b>271 352</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>678%</b>	<b>526%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>1 683 290</b>	<b>1 494 848</b>
Dont niveau 1 non restreint	1 361 484	1 162 052
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	111 806	122 796
- Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>955 507</b>	<b>1 085 406</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>176%</b>	<b>138%</b>

Le risque de marché représente 91 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 24 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale Partenaire dont l'activité est tournée vers l'épargne patrimoniale.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	907 553	1 447 538
Risque de défaut des contreparties	18 243	18 243
Risque de souscription vie	237 153	337 841
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-163 808	-231 795
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>999 141</b>	<b>1 571 827</b>
Risque opérationnel		119 422
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-572 686
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-33 157
<b>SCR</b>		<b>1 085 406</b>



AG2R LA MONDIALE

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Annexe

États de reporting quantitatifs publics

31 décembre 2020 - Données en milliers d'euros

# Sommaire

SGAM AG2R LA MONDIALE	119
AG2R Prévoyance	137
Prima	157
AG. Mut	177
Miag	197
Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité	215
VIASANTÉ Mutuelle	233
La Mondiale	253
La Mondiale Europartner	273
La Mondiale Partenaire	291

# SGAM AG2R LA MONDIALE

lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.22.01.22 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.22 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.01.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.02.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.03.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.32.01.22 pour la communication d'informations sur les entreprises entrant dans le périmètre du groupe	Applicable

## S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
<b>Actifs</b>		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	370 770
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	87 983 888
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 368 032
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	248 696
- Actions	R0100	4 097 610
• Actions - cotées	R0110	4 035 082
• Actions - non cotées	R0120	62 528
- Obligations	R0130	68 472 514
• Obligations d'État	R0140	27 170 593
• Obligations d'entreprise	R0150	40 619 203
• Titres structurés	R0160	618 494
• Titres garantis	R0170	64 223
- Organismes de placement collectif	R0180	4 551 553
- Produits dérivés	R0190	441 349
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	991 061
- Autres investissements	R0210	3 813 073
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	30 858 276
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	273 230
- Avances sur police	R0240	183 984
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	89 246
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	6 921 435
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	809 014
• Non-vie hors santé	R0290	12 410
• Santé similaire à la non-vie	R0300	796 604
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	4 419 293
- Santé similaire à la vie	R0320	1 365 140
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 054 153
- Vie UC et indexés	R0340	1 693 128
Dépôts auprès des cédantes	R0350	182 492
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 353 677
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	173 203
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 046 181
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 068 930
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	405 586
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>130 637 668</b>



		Valeur Solvabilité II
<b>Passifs</b>		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	3 012 110
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	15 555
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	14 723
• Marge de risque	R0550	832
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 996 555
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	2 876 241
• Marge de risque	R0590	120 314
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	72 143 962
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 825 993
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	3 672 764
• Marge de risque	R0640	153 229
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	68 317 969
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	66 641 008
• Marge de risque	R0680	1 676 961
Provisions techniques UC et indexés	R0690	30 046 943
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	29 728 280
- Marge de risque	R0720	318 663
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	55 685
Provisions pour retraite	R0760	142 590
Dépôts des réassureurs	R0770	2 086 278
Passifs d'impôts différés	R0780	663 673
Produits dérivés	R0790	259 629
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	359 980
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	5 935 024
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	533 861
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	350 979
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 238 092
Passifs subordonnés	R0850	3 860 151
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 860 151
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>121 688 957</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>8 948 710</b>

## S.05.01.02 - 01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	1 306 361	444 170	0	0	-1	0	0				64					1 734 277
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	553 703	62 126	0	0	0	0	0				0					609 642
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	391 743	137 542	0	0	0	0	0				0					379 360
Net	R0200	1 468 321	368 754	0	0	-1	0	0				64					1 964 560
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	1 306 361	442 968	0	0	-1	0	0				64					1 734 719
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	553 703	62 126	0	0	0	0	0				0					609 642
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	391 743	137 542	0	0	0	0	0				0					507 090
Net	R0300	1 468 321	367 552	0	0	-1	0	0				64					1 837 272
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	1 078 327	444 827	21	-230	200	0	0				-39					1 523 106
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	411 676	70 288	0	0	0	0	0				0					481 964
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	320 371	177 291	-112	-196	-308	-576					0					496 471
Net	R0400	1 169 632	337 824	133	-35	508	576					-39					1 508 599

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total																	
	Assurance des frais médicaux	C0020	Assurance de protection du revenu	C0030	Assurance de responsabilité civile automobile	C0040	Autre assurance des véhicules à moteur	C0050	Assurance maritime, aérienne et transport	C0060	Assurance incendie et autres dommages aux biens	C0070	Assurance de responsabilité civile générale	C0080	Assurance crédit et cautionnement		C0090	Assurance de protection juridique	C0100	Assistance	C0110	Pertes pécuniaires diverses	C0120	Santé	C0130	Accidents	C0140	Assurance maritime, aérienne et transport	C0150	Biens	C0160	Total	C0200
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																																	
Brut - assurance directe	R0410	2 488	509		0	0	0		0	0	0	2 488	509					0	0	0	0												2 997
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0		0	0			0	0		0	0					0	0	0	0											0	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																																
Part des réassureurs	R0440	0	6 768			0	0		0	0		0	0	6 768				0	0	0	0											6 768	
Net	R0500	2 488	-6 258			0	0		0	0		2 488	-6 258					0	0	0	0											-3 771	
Dépenses engagées	R0550	352 225	64 405			10	-12				8	352 225	64 405					10			-12											416 736	
Autres dépenses	R1200																																
Total des dépenses	R1300																																416 736

## S.05.01.02 - 02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
<b>Primes émises</b>											
Brut	R1410	2 943 296	2 516 283	70 329	0	0	16 588	824 369	6 674 497		
Part des réassureurs	R1420	96 180	1 422	30	0	0	50 683	63 504	326 803		
Net	R1500	2 847 116	2 514 861	70 299	0	0	-34 095	760 865	6 347 693		
<b>Primes acquises</b>											
Brut	R1510	2 944 742	2 516 313	70 180	0	0	16 588	803 476	6 654 855		
Part des réassureurs	R1520	96 180	1 422	30	0	0	50 683	63 504	326 803		
Net	R1600	2 848 562	2 514 891	70 150	0	0	-34 095	739 972	6 328 052		
<b>Charge des sinistres</b>											
Brut	R1610	3 622 251	997 904	44 158	0	0	10 058	724 861	5 776 330		
Part des réassureurs	R1620	95 356	11	0	0	0	40 755	34 670	292 313		
Net	R1700	3 526 896	997 894	44 158	0	0	-30 697	690 191	5 484 017		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>											
Brut	R1710	-88 678	1 840 278	12 107	0	0	-418 856	216 426	1 539 906		
Part des réassureurs	R1720	127 604	-2 209	0	0	0	913	17 383	445 113		
Net	R1800	-216 282	1 842 487	12 107	0	0	-419 769	199 042	1 094 792		
Dépenses engagées	R1900	54 372	222 026	15 239	0	0	234	50 615	845 974		
Autres dépenses	R2500										
<b>Total des dépenses</b>	R2600								845 974		

## S.05.02.01 - 01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010	FR			
		C0080	C0090	C0140
<b>Primes émises</b>				
Brut - assurance directe	R0110	1 750 595		1 750 595
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	615 829		615 829
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	529 285		529 285
Net	R0200	1 837 139		1 837 139
<b>Primes acquises</b>				
Brut - assurance directe	R0210	1 749 393		1 749 393
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	615 829		615 829
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	529 285		529 285
Net	R0300	1 835 937		1 835 937
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut - assurance directe	R0310	1 523 106		1 523 106
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	481 964		481 964
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	496 471		496 471
Net	R0400	1 508 599		1 508 599
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut - assurance directe	R0410	2 997		2 997
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	6 768		6 768
Net	R0500	-3 771		-3 771
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	416 736		416 736
<b>Autres dépenses</b>	R1200			
<b>Total des dépenses</b>	R1300			416 736

## S.05.02.01 - 02 - Primes , sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
R1400	FR	BE	GB	IT	LU	NC		
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	5 693 892	101 679	796 951	11 717	57 889	12 368	6 674 497
Part des réassureurs	R1420	326 803						326 803
Net	R1500	5 367 089	101 679	796 951	11 717	57 889	12 368	6 347 693
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	5 674 251	101 679	796 951	11 717	57 889	12 368	6 654 855
Part des réassureurs	R1520	326 803						326 803
Net	R1600	5 347 447	101 679	796 951	11 717	57 889	12 368	6 328 052
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	5 246 970	85 077	382 470	6 047	43 009	12 757	5 776 330
Part des réassureurs	R1620	292 313						292 313
Net	R1700	4 954 657	85 077	382 470	6 047	43 009	12 757	5 484 017
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	1 021 427	30 660	464 802	7 132	16 779	-894	1 539 906
Part des réassureurs	R1720	445 113						445 113
Net	R1800	576 314	30 660	464 802	7 132	16 779	-894	1 094 792
Dépenses engagées	R1900	807 559	4 704	30 181	539	2 058	934	845 974
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							845 974

## S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	<b>R0010</b>	105 203 015	3 316 889	0	479 601	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	12 794 411	-2 653 217	0	-466 843	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	12 802 461	-2 653 217	0	-466 843	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	7 126 382	345 360	0	148 386	0

## S . 23 . 01 . 01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	456 313	456 313			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	2 286 190	2 286 190			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	6 176 304	6 176 304			
Passifs subordonnés	R0140	3 860 151		1 533 470	1 826 220	500 461
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	23 504	23 504			
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	8 050	8 050			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					



		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280	8 050	8 050			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	12 794 411	8 934 260	1 533 470	1 826 220	500 461
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	8 050	8 050			
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	8 050	8 050			
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	12 794 411	8 934 260	1 533 470	1 826 220	500 461
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	12 293 950	8 934 260	1 533 470	1 826 220	

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	<b>R0560</b>	12 794 411	8 934 260	1 533 470	1 826 220	500 461
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0570</b>	11 042 816	8 934 260	1 533 470	575 086	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0610</b>	2 875 432				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0650</b>	384%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	<b>R0660</b>	12 802 461	8 942 310	1 533 470	1 826 220	500 461
Capital de solvabilité requis du groupe	<b>R0680</b>	7 126 382				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	<b>R0690</b>	180%				

## S. 23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	8 948 710
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	6 400
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 766 006
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>6 176 304</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	38 573
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	37
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>38 610</b>

## S. 25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	7 611 215		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	172 901		
Risque de souscription en vie	R0030	1 796 219		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	691 295		- Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	4 619		- Aucun
Diversification	R0060	-1 753 129		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 523 120		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	462 290
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 462 846
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-401 575
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 120 989
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	7 126 382

### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 875 432

### Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	5 393
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	5 393
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

### SCR global

SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	7 126 382

## S. 32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entrée prise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500Z0YHHUW76S762	LA MONDIALE GROUPE	10	GIE	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/9695008H4RK05E1SRK50	ARIAL CNP ASSURANCES	4	société anonyme	2	ACPR	60%	60%	60%		2	60%	1		2
FR	LEI/969500N6P1Z0UZX2D782	SGAM AG2R LA MONDIALE	5	SGAM	1	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500K8WJD4DHVGG477	SGAPS AG2R LA MONDIALE	6	SGAPS	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500M014SC6PY328	AG2R Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500NL3LY4G9E3Q26	AG.Mut	2	UM	1	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500NC4H8WZPX0D59	AG2R La Mondiale Cash	10	GIE	2	ACPR	88%	88%	88%		1	88%	1		1
FR	LEI/969500L0T16HX3R78P61	La Mondiale	1	société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
LU	LEI/5493006JYRVV78QV6K46	La Mondiale Europartner	1	société anonyme	2	CAA	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500KF28A0DD98378	La Mondiale Partenaire	1	société anonyme	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500W1HBFBVZQTX49	Miag	4	mutuelle	1	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence							Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON		
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500CBN3T8U2B8D982	Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité	2	mutuelle	1	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/96950043BCAW7G6H5XA72	MPJ	2	mutuelle	1	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/9695000AHM7G092ZB070	Prima	2	société anonyme	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500LNT10YW0BWI330	VIASANTÉ mutuelle	4	mutuelle	1	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	LEI/969500Z4YH4ADNB5Z404	AG2R la Mondiale Gestion d'actifs	8	société anonyme	2	AMF	100%	100%	100%		1	100%	1		4
FR	SC/351185689	82 92 Réaumur	10	SAS	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/817487077	AGLM IMMO	10	SAS	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/823222211	SCI Pacifique	10	SCI	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/801947052	GIE AG2R	10	GIE	2	ACPR	70%	66%	70%		1	66%	1		1
FR	SC/480994839	AG2R la Mondiale Gestion immobilière	10	SAS	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/441977303	68 Faubourg	10	SARL	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/488132465	La Mondiale Grands Crus	10	SAS	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/578137270	Bristol	10	SA	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/405166117	Hôtel Ampère	10	SAS	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	SC/394802110	Ampère Villiers	10	SCI	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/342270840	France Michelet	10	SCI	2	ACPR	51%	100%	51%		1	100%	1		1
FR	SC/852922962	ALM Innovation	10	SAS	2	ACPR	100%	100%	100%		1	100%	1		1
FR	SC/493927966	Seine Doumer	10	SCI	2	ACPR	20%	20%	20%		2	20%	1		3





# AG2R Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
<b>Actifs</b>		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	142 606
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 064 801
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	556 605
- Actions	R0100	92 588
• Actions - cotées	R0110	82 518
• Actions - non cotées	R0120	10 070
- Obligations	R0130	3 999 342
• Obligations d'État	R0140	1 344 587
• Obligations d'entreprise	R0150	2 622 810
• Titres structurés	R0160	31 944
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	162 443
- Produits dérivés	R0190	4 077
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	249 747
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	15 139
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	15 139
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	3 188 564
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 182 154
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	1 182 154
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 006 410
- Santé similaire à la vie	R0320	1 297 316
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	709 094
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	216 473
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	905 447
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	198 212
Autres créances (hors assurance)	R0380	140 186
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	176 073
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	40 605
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>10 088 107</b>

		Valeur Solvabilité II
<b>Passifs</b>		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 787 829
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 787 829
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	2 697 399
• Marge de risque	R0590	90 430
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 437 492
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 904 941
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	2 810 712
• Marge de risque	R0640	94 229
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 532 550
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	1 482 838
• Marge de risque	R0680	49 712
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	12 294
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	31 171
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	6 690
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	24 773
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	255 150
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	241 058
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	491 159
Autres dettes (hors assurance)	R0840	196 072
Passifs subordonnés	R0850	455 509
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	158 037
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	297 472
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	7 059
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>8 946 256</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>1 141 851</b>



	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	223 071															269 830
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																269 830



## S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0030	1 277 612							205 226	1 482 838
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	666 081							43 013	709 094
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	611 532							162 213	773 744
Marge de risque	R0100	42 832	0		0			0	6 880	49 712
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0				0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0		0			0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	<b>1 320 444</b>	<b>0</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	<b>212 106</b>	<b>1 532 550</b>

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
	Assurance santé (assurance directe)		C0180				C0200	C0210
	C0160	C0170						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0		0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0		0	0	0		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030	2 588 478	0	0	222 234	2 810 712		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 252 076	0	0	45 240	1 297 316		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 336 402	0	0	176 994	1 513 396		
Marge de risque	R0100	86 779		0	7 450	94 229		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0		0	0	0		
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0		
Marge de risque	R0130	0		0	0	0		
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	<b>2 675 257</b>		<b>0</b>	<b>229 684</b>	<b>2 904 941</b>		



## S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>									
	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut - total	R0060	472 449	255 504	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	200 148	110 496	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	272 301	145 008	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	0	1 650 277	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	134 499	737 010	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	184 670	913 266	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	<b>791 618</b>	<b>1 905 781</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	<b>456 971</b>	<b>1 058 274</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Marge de risque</b>	R0280	<b>26 539</b>	<b>63 891</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>									
Provisions techniques - Total	R0320	818 157	1 969 672	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	334 647	847 506	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	483 510	1 122 166	0	0	0	0	0	<b>0</b>

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie				
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	C0110	C0120	C0130		C0140	C0150	C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0050		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>															
<b>Meilleure estimation</b>															
Provisions pour primes															
Brut - total R0060		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	727 953
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 644
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	417 309
Provisions pour sinistres															
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 969 446
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	871 509
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 097 936
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>2 697 399</b>
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1 515 245</b>
<b>Marge de risque</b>	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>90 430</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>															
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>															
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 787 829
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 182 154
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 605 675

## S. 19.01.21 – Sinistres en non-vie

### Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes												
R0100											144	
R0160	916 209	325 529	50 213	15 574	2 074	893	193	86	93	12		1 310 875
R0170	965 524	342 751	59 799	14 726	2 305	966	297	213	72			1 386 653
R0180	1 041 467	372 917	62 120	16 865	2 701	1 306	245	151				1 497 771
R0190	1 122 197	359 522	73 754	17 173	4 105	453	305					1 577 509
R0200	1 199 146	355 081	63 397	20 622	3 465	925						1 642 636
R0210	1 167 149	356 116	83 449	19 345	3 707							1 629 767
R0220	1 132 505	360 233	78 883	21 943								1 593 564
R0230	1 212 501	370 073	66 338									1 648 913
R0240	1 190 179	323 931										1 514 110
R0250	1 082 911											1 082 911
<b>Total</b>												<b>14 884 853</b>

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											32
R0100											
R0160	0	0	0	0	0	34 382	26 704	231	42	44	
R0170	0	0	0	0	46 656	32 233	303	178	82		
R0180	0	0	0	108 342	61 798	711	212	157			
R0190	0	0	242 403	116 449	3 115	1 365	400				
R0200	0	442 864	306 458	32 134	2 641	930					
R0210	867 352	501 397	238 503	33 835	4 265						
R0220	911 517	544 324	256 048	46 306							
R0230	1 004 810	525 442	275 531								
R0240	831 573	506 605									
R0250	944 606										
<b>Total</b>											<b>1 800 832</b>

## S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	<b>R0010</b>	7 225 321	0	0	34 137	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	1 439 323	0	0	-13 540	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	1 418 788	0	0	-18 039	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	813 805	0	0	1 441	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	1 182 278	0	0	-17 968	0
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	297 989	0	0	1 436	0

## S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 372	1 372			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	997 872	997 872			
Passifs subordonnés	R0140	297 472		123 436	174 036	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	142 606				142 606
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 439 323	999 245	123 436	174 036	142 606
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	<b>R0390</b>					
Total fonds propres auxiliaires	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0500</b>	1 439 323	999 245	123 436	174 036	142 606
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0510</b>	1 296 717	999 245	123 436	174 036	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0540</b>	1 418 788	999 245	123 436	174 036	122 071
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0550</b>	1 182 278	999 245	123 436	59 598	
Capital de solvabilité requis	<b>R0580</b>	813 805				
Minimum de capital requis	<b>R0600</b>	297 989				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	<b>R0620</b>	174%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	<b>R0640</b>	397%				

## S . 23 . 01 . 01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	1 141 851
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	143 978
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>997 872</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	<b>R0770</b>	21 221
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	<b>R0780</b>	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>21 221</b>



## S. 25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	459 680		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	49 160		
Risque de souscription en vie	R0030	49 352		
Risque de souscription en santé	R0040	423 925		Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-248 604		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	733 513		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	100 243
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-19 950
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	813 805
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	813 805

<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
<b>LAC DT maximale</b>	<b>R0690</b>	

## S . 28 . 02 . 01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	200 854	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	456 971	866 855		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 058 274	0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		97 135

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			720 436	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			53 308	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 513 396	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				59 241 869

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	297 989
Capital de solvabilité requis	R0310	813 805
Plafond du MCR	R0320	366 212
Plancher du MCR	R0330	203 451
MCR combiné	R0340	297 989
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	297 989

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	200 854	97 135
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	548 531	265 275
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	246 839	119 374
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	137 133	66 319
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	200 854	97 135
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	200 854	97 135



le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	921 280
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	68 574
- Actions	R0100	205
• Actions - cotées	R0110	204
• Actions - non cotées	R0120	1
- Obligations	R0130	791 042
• Obligations d'État	R0140	231 829
• Obligations d'entreprise	R0150	550 012
• Titres structurés	R0160	9 201
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	61 324
- Produits dérivés	R0190	121
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	13
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	630 447
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	74 145
• Non-vie hors santé	R0290	12 410
• Santé similaire à la non-vie	R0300	61 735
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	556 302
- Santé similaire à la vie	R0320	556 302
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 498
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 863
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 608
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 128
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 594 824</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	98 659
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	15 555
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	14 723
• Marge de risque	R0550	832
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	83 104
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	78 640
• Marge de risque	R0590	4 464
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	911 270
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	911 270
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	862 241
• Marge de risque	R0640	49 029
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	784
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	345 176
Passifs d'impôts différés	R0780	914
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	11 850
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 045
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 626
Autres dettes (hors assurance)	R0840	21 553
Passifs subordonnés	R0850	54 588
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	54 588
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	594
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 456 058</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>138 766</b>

## S.05.01.02 - 01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
<b>Primes émises</b>																			
Brut - assurance directe	R0110	4 544	35 720	0	0	-1	0	0	0			64					40 328		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140	4 117	35 072	0	0	0	0	0	0			0					39 188		
Net	R0200	427	649	0	0	-1	0	0	0			64					1 140		
<b>Primes acquises</b>																			
Brut - assurance directe	R0210	4 473	35 825	0	0	-1	0	0	0			64					40 362		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240	4 117	35 072	0	0	0	0	0	0			0					39 188		
Net	R0300	357	753	0	0	-1	0	0	0			64					1 174		
<b>Charge des sinistres</b>																			
Brut - assurance directe	R0310	2 343	24 364	21	-230	200	0	0	0			-39					26 660		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340	2 616	26 447	-112	-196	-308	-576	0	0			0					27 872		
Net	R0400	-273	-2 083	133	-35	508	576					-39					-1 212		





## S.05.01.02 - 02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410								39 089	
Part des réassureurs	R1420								25 487	
Net	R1500								13 603	
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510								38 467	
Part des réassureurs	R1520								25 487	
Net	R1600								12 980	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610								55 862	
Part des réassureurs	R1620								39 495	
Net	R1700								16 366	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710								-33 539	
Part des réassureurs	R1720								-23 939	
Net	R1800								-9 600	
Dépenses engagées	R1900								8 625	
Autres dépenses	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600								8 625	

## S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>									
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0090</b>									
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>									
Meilleure estimation	<b>R0120</b>									
Marge de risque	<b>R0130</b>									
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>									

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170 Contrats sans options ni garanties	C0180 Contrats avec options ou garanties			
<b>Provisions techniques</b> calculées comme un tout	R0010			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			0	0	0
<b>Provisions techniques</b> calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	862 241	0	0	0	862 241
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	556 302	0	0	0	556 302
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	305 939	0	0	0	305 939
Marge de risque	R0100	49 029				49 029
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
<b>Provisions techniques</b> calculées comme un tout	R0110				0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0			0
Marge de risque	R0130			0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	911 270		0	0	911 270

## S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - total	<b>R0060</b>	169	-2 993		0				0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	-964	-5 460		0				0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	1 133	2 467		0				0	
Provisions pour sinistres										
Brut - total	<b>R0160</b>	571	80 893		1 307				12 992	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	380	67 779		0				12 410	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	192	13 114		1 307				562	
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	<b>740</b>	<b>77 899</b>		<b>1 307</b>				<b>12 992</b>	
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	<b>1 324</b>	<b>15 580</b>		<b>1 307</b>				<b>562</b>	
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	<b>42</b>	<b>4 423</b>		<b>74</b>				<b>734</b>	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>									
Meilleure estimation	<b>R0300</b>									
Marge de risque	<b>R0310</b>									
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>	782	82 322		1 381				13 726	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>	-584	62 319		0				12 410	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0340</b>	1 366	20 003		1 381				1 316	



## S. 19.01.21 - 01 - Accident

### Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										10 & +	C0110
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0180	C0180
R0100											0	0
R0160	14 713	5 293	916	436	79	187	-106	25	0	0	0	21 543
R0170	14 495	6 350	2 178	638	117	41	124	2	1		1	23 946
R0180	13 956	6 571	1 434	506	346	-4	0	0			0	22 810
R0190	13 728	6 710	1 978	688	67	0	0				0	23 171
R0200	12 670	7 743	2 337	843	17	0					0	23 611
R0210	11 990	5 964	1 459	461	2						2	19 877
R0220	11 844	7 273	2 188	766							766	22 071
R0230	10 007	7 297	2 699								2 699	20 003
R0240	8 800	7 877									7 877	16 676
R0250	10 248										10 248	10 248
<b>Total</b>											<b>21 594</b>	<b>203 956</b>

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											1 238
R0100											1 245
R0160	0	0	0	0	0	12 319	12 372	12 387	12 395	0	0
R0170	0	0	0	0	195	176	89	0	12 364		12 433
R0180	0	0	0	1 350	114	99	0	0			0
R0190	0	0	7 065	3 227	38	0	0				0
R0200	0	15 928	10 712	1 643	0	0					0
R0210	19 848	10 955	4 213	615	0						0
R0220	29 689	15 656	8 526	1 848							1 884
R0230	42 383	16 843	7 690								7 840
R0240	40 682	20 483									20 845
R0250	37 330										37 847
<b>Total</b>											<b>82 094</b>



## S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 009 929	0	0	6 551	0
Fonds propres de base	R0020	193 354	0	0	-1 846	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	193 354	0	0	-1 846	0
Capital de solvabilité requis	R0090	115 874	0	0	1 621	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	174 588	0	0	-1 764	0
Minimum de capital requis	R0110	28 969	0	0	405	0

## S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	30 490	30 490			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	108 276	108 276			
Passifs subordonnés	R0140	54 588		30 029	24 559	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>193 354</b>	<b>138 766</b>	<b>30 029</b>	<b>24 559</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	193 354	138 766	30 029	24 559	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	193 354	138 766	30 029	24 559	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	193 354	138 766	30 029	24 559	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	174 588	138 766	30 029	5 794	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>115 874</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>28 969</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>167%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>603%</b>				

## S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	138 766
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	30 490
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>108 276</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

## S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	59 129		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 735		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	100 932		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	669		- Aucun
Diversification	R0060	-36 024		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>131 440</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	6 681
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-21 333
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-914
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>115 874</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	115 874

<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-914
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-914
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-914

## S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 324	427
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	15 580	649
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 307	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	582	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	424	64
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

### Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	6 425	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d’assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	305 939	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

## Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	8 861
Capital de solvabilité requis	R0310	115 874
Plafond du MCR	R0320	52 143
Plancher du MCR	R0330	28 969
MCR combiné	R0340	28 969
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	28 969





le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	33 396
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	30 381
• Obligations d'État	R0140	3 817
• Obligations d'entreprise	R0150	24 226
• Titres structurés	R0160	2 338
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	3 014
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	23 474
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	23 545
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	23 545
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-71
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-71
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	10 573
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	12 635
Autres créances (hors assurance)	R0380	704
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	83
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>80 873</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	27 048
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	27 048
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	23 588
• Marge de risque	R0590	3 461
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-76
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-76
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	-81
• Marge de risque	R0680	5
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	261
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 978
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 678
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	11 350
Autres dettes (hors assurance)	R0840	597
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>52 838</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>28 036</b>



	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410	0															0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0															0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0															0
Net	R0500	0															0
Dépenses engagées	R0550	-727															-727
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																-727



## S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030								-81	-81
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080								-71	-71
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								-10	-10
Marge de risque	R0100								5	5
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200								<b>-76</b>	<b>-76</b>

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170 Contrats sans options ni garanties	C0180 Contrats avec options ou garanties			
<b>R0010</b>	Provisions techniques calculées comme un tout					
<b>R0020</b>	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
	Meilleure estimation					
<b>R0030</b>	Meilleure estimation brute					
<b>R0080</b>	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
<b>R0090</b>	Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					
<b>R0100</b>	Marge de risque					
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
<b>R0110</b>	Provisions techniques calculées comme un tout					
<b>R0120</b>	Meilleure estimation					
<b>R0130</b>	Marge de risque					
<b>R0200</b>	Provisions techniques - Total					



## S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - total	<b>R0060</b>	13 748								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	14 232								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-484								
Provisions pour sinistres										
Brut - total	<b>R0160</b>	9 840								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	9 313								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	527								
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	23 588								
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	43								
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	3 461								
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>									
Meilleure estimation	<b>R0300</b>									
Marge de risque	<b>R0310</b>									
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>	27 048								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>	23 545								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	3 503								





## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
R0100											0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	27	32	0	0	0	0	0	0
R0200	0	470	51	34	4	0	0	0	0	0	0
R0210	7 956	267	64	20	0	0	0	0	0	0	0
R0220	10 033	596	45	24	0	0	0	0	0	0	24
R0230	12 068	613	43	0	0	0	0	0	0	0	43
R0240	10 369	632	0	0	0	0	0	0	0	0	635
R0250	9 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 137
<b>Total</b>											<b>9 840</b>

## S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	26 973	0	0	29	0
Fonds propres de base	R0020	28 036	0	0	-1	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	28 036	0	0	-1	0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 442	0	0	1	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	28 036	0	0	-1	0
Minimum de capital requis	R0110	3 600	0	0	0	0

## S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	27 655	27 655			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>28 036</b>	<b>28 036</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	28 036	28 036			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	28 036	28 036			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	28 036	28 036			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	28 036	28 036			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>5 442</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>3 600</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>515%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>779%</b>				

## S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	28 036
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>27 655</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	13
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	924
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>938</b>

## S. 25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 588		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 298		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	744		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 242		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>4 389</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	1 317
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-261
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>5 442</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 442

<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2



## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-261
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-261
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-261

## S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	
		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	156	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	43	3 270
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		
		C0040	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		201

## Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	156
Capital de solvabilité requis	R0310	5 442
Plafond du MCR	R0320	2 449
Plancher du MCR	R0330	1 361
MCR combiné	R0340	1 361
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
Minimum de capital requis	R0400	3 600



le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	41
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	14
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 056
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	9 040
• Obligations d'État	R0140	2 889
• Obligations d'entreprise	R0150	6 150
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	15
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-408
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-408
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	-408
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 125
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 802
Autres créances (hors assurance)	R0380	264
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 547
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	798
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>20 240</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 289
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 289
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	-297
• Marge de risque	R0590	1 586
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 829
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 017
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 115
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 686
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>10 936</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>9 304</b>





	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	878															878
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																878





	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170			C0180	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>											
R0010											
R0050											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
Provisions pour primes											
Brut - total	0	0	0	0	0	0	0			-2 137	
R0060	0	0	0	0	0	0	0			-1 344	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie											
R0140	0	0	0	0	0	0	0			-793	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes											
R0150	0	0	0	0	0	0	0				
Provisions pour sinistres											
Brut - total	0	0	0	0	0	0	0			1 840	
R0160	0	0	0	0	0	0	0			936	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie											
R0240	0	0	0	0	0	0	0			904	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres											
R0250	0	0	0	0	0	0	0			-297	
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	0	0	0	0	0	0	0			111	
R0260	0	0	0	0	0	0	0			1 586	
<b>Total meilleure estimation - net</b>	0	0	0	0	0	0	0				
R0270	0	0	0	0	0	0	0				
<b>Marge de risque</b>	0	0	0	0	0	0	0				
R0280	0	0	0	0	0	0	0				
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout											
R0290											
Meilleure estimation											
R0300											
Marge de risque											
R0310											
<b>Provisions techniques - Total</b>											
Provisions techniques - Total	0	0	0	0	0	0	0			1 289	
R0320	0	0	0	0	0	0	0			-408	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total											
R0330	0	0	0	0	0	0	0			1 697	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite											
R0340	0	0	0	0	0	0	0				



## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
R0100											0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	20	-1	0	0	0	0	0	0	0
R0200	0	53	2	1	0	0	0	0	0	0	0
R0210	871	28	5	0	0	0	0	0	0	0	0
R0220	937	49	5	0	0	0	0	0	0	0	0
R0230	1 164	48	-5	0	0	0	0	0	0	0	-5
R0240	1 173	66	0	0	0	0	0	0	0	0	67
R0250	1 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
<b>Total</b>											<b>1 562</b>

## S. 22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 289	0	0	2	0
Fonds propres de base	R0020	9 304	0	0	-1	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	9 304	0	0	-1	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 576	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	9 263	0	0	-1	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

## S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	8 882	8 882			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	41				41
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>9 304</b>	<b>9 263</b>			<b>41</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	9 304	9 263			41
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	9 263	9 263			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	9 304	9 263	0	0	41
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	9 263	9 263	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>2 576</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>3 700</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>361%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>250%</b>				



## S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 304
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	422
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>8 882</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	793
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>793</b>

## S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 106		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	883		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	1 082		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-894		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 176</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	400
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>2 576</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 576

### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	<b>R0640</b>	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	<b>R0650</b>	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	<b>R0660</b>	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	<b>R0670</b>	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	<b>R0680</b>	
LAC DT maximale	<b>R0690</b>	

## S . 28 . 02 . 01 – Minimum de capital requis (Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance non-vie	R0010	260	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	111	5 412		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie	R0200		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	260
Capital de solvabilité requis	R0310	2 576
Plafond du MCR	R0320	1 159
Plancher du MCR	R0330	644
MCR combiné	R0340	644
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	260	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	2 576	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	1 213	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	644	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	644	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700



# Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	18 007
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	54 840
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 540
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	4 170
- Actions	R0100	6 373
• Actions - cotées	R0110	1 336
• Actions - non cotées	R0120	5 037
- Obligations	R0130	18 109
• Obligations d'État	R0140	1 510
• Obligations d'entreprise	R0150	16 599
• Titres structurés	R0160	0
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	21 122
- Produits dérivés	R0190	0
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 527
- Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	954
- Avances sur police	R0240	0
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	954
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-393
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-393
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	-393
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
- Santé similaire à la vie	R0320	0
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
- Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 566
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	215
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 279
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 889
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	199
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>89 556</b>



<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	7 653
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	0
• Marge de risque	R0550	0
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	7 653
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	5 918
• Marge de risque	R0590	1 735
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	0
• Marge de risque	R0640	0
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	0
• Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	0
- Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	1 800
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	817
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 339
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 544
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	107
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14 725
Passifs subordonnés	R0850	0
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>30 986</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>58 570</b>



	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	15 216															15 216
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																15 216



## S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>										
	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 277	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	407	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	6 788	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	884	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 904	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	<b>5 918</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	<b>6 311</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Marge de risque</b>	R0280	<b>1 735</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	R0320	7 653	0	0	0	0	0	0	0	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-393	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	8 046	0	0	0	0	0	0	0	



## S. 19.01.21 - 01 - Souscription

### Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											0
R0100											
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	49 760	7 387	319	9	4	1				1	57 479
R0210	52 998	6 411	179	14	6					6	59 608
R0220	52 258	5 340	269	13						13	57 881
R0230	47 352	4 927	116							116	52 395
R0240	47 207	4 285								4 285	51 492
R0250	41 588									41 588	41 588
<b>Total</b>										<b>46 007</b>	<b>320 442</b>

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
R0100											0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0210	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
R0220	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	6
R0230	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	16
R0240	0	216	0	0	0	0	0	0	0	0	218
R0250	4 919	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 947
<b>Total</b>											<b>5 187</b>



## S. 22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	<b>R0010</b>	7 653	0	0	9	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	58 570	0	0	-7	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	58 570	0	0	-7	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	22 089	0	0	3	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	58 570	0	0	-7	0
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	5 522	0	0	1	0

## S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	251	251			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	58 318	58 318			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>58 570</b>	<b>58 570</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	58 570	58 570			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	58 570	58 570			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	58 570	58 570			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	58 570	58 570			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>22 089</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>5 522</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>265%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1061%</b>				

## S. 23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	58 570
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	251
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>58 318</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>

## S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	14 491		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	251		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	11 771		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-5 604		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>20 909</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 997
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-817
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>22 089</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	22 089

<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-817
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-817
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-817

## S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	
		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	3 042	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	6 311	58 416
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		
		C0040	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

## Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 042
Capital de solvabilité requis	R0310	22 089
Plafond du MCR	R0320	9 920
Plancher du MCR	R0330	5 522
MCR combiné	R0340	5 522
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	5 522





# VIASANTÉ Mutuelle

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	31 255
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	821 854
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	15 298
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	48 536
- Actions	R0100	2 198
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	2 198
- Obligations	R0130	552 824
• Obligations d'État	R0140	28 274
• Obligations d'entreprise	R0150	509 096
• Titres structurés	R0160	15 454
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	142 533
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	45 049
- Autres investissements	R0210	15 415
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 542
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 542
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	16 885
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	16 795
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	16 795
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	90
- Santé similaire à la vie	R0320	225
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-136
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	327 290
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	21 858
Autres créances (hors assurance)	R0380	15 169
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	46 281
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13 419
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 295 554</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	98 603
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	98 603
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	91 147
• Marge de risque	R0590	7 456
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 482
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 158
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	1 067
• Marge de risque	R0640	91
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 324
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	3 193
• Marge de risque	R0680	131
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	874
Provisions pour retraite	R0760	3 375
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	664
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 507
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 122
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	19 639
Autres dettes (hors assurance)	R0840	72 461
Passifs subordonnés	R0850	178 828
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	158 037
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	20 791
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	298 637
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>693 193</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>602 361</b>



		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total																
		Assurance des frais médicaux	C0020	Assurance de protection du revenu	C0030	Assurance de responsabilité civile automobile	C0040	Autre assurance des véhicules à moteur	C0050	Assurance maritime, aérienne et transport	C0060	Assurance incendie et autres dommages aux biens	C0070	Assurance de responsabilité civile générale	C0080	Assurance crédit et cautionnement	C0090	Assurance de protection juridique	C0100	Assistance	C0110	Pertes pécuniaires diverses	C0120	Santé	C0130	Accidents	C0140	Assurance maritime, aérienne et transport	C0150	Biens	C0160	Total	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																																	
Brut - assurance directe	R0410	2 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 511		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																																
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0500	2 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 511	
Dépenses engagées	R0550	62 923	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 926	
Autres dépenses	R1200																																
Total des dépenses	R1300																																62 926



## S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>		0	0		0	0	0	0	3 193
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>		0	0		0	0	0	0	-136
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0090</b>		0	0		0	0	0	0	3 328
Marge de risque	<b>R0100</b>		0			0		0	0	131
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>		0			0		0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0120</b>		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0130</b>		0			0		0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>		0			0		0	0	3 324

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0160			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>						
R0010				C0190	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>			1 067	0	0	1 067
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		225		0	0	225
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		841		0	0	841
Marge de risque	91			0	0	91
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	0			0	0	0
Meilleure estimation		0		0	0	0
Marge de risque	0			0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>1 158</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 158</b>



## S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>										
	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060	22 828	-128	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-8 019	-91	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	30 847	-37	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	67 828	620	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	24 375	531	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	43 453	89	0	0	0	0	0	0	
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	<b>90 656</b>	<b>492</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	<b>74 300</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Marge de risque</b>	R0280	<b>7 414</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	R0320	98 070	534	0	0	0	0	0	0	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	16 356	439	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	81 714	94	0	0	0	0	0	0	



## S. 19.01.21 - 01 - Accident

### Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes											0	
R0100												
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	449 411	53 361	1 475	149	37	-2						504 431
R0210	428 794	48 758	1 205	94	16							478 865
R0220	400 180	44 173	1 135	209								445 697
R0230	369 954	40 184	1 722									411 860
R0240	342 806	36 543										379 350
R0250	306 169											306 169
<b>Total</b>										<b>344 657</b>		<b>2 526 373</b>

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0	R0100
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160
N-8	R0170	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	R0170
N-7	R0180	0	0	0	120	0	0	0	0	0	0	0	R0180
N-6	R0190	0	0	204	110	48	0	0	0	0	0	0	R0190
N-5	R0200	0	1 585	222	124	26	0						R0200
N-4	R0210	49 586	2 033	809	91	13						13	R0210
N-3	R0220	46 589	1 106	282	66							66	R0220
N-2	R0230	41 403	1 627	905								946	R0230
N-1	R0240	38 023	3 032									3 051	R0240
N	R0250	44 565										44 885	R0250
	<b>Total</b>												<b>R0260</b>
													<b>48 961</b>

## S. 22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	<b>R0010</b>	103 085	0	0	159	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	623 152	0	0	-77	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	623 152	0	0	-77	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	139 091	0	0	28	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	623 152	0	0	-77	0
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	34 773	0	0	7	0

## S.23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	29 206	29 206			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	573 155	573 155			
Passifs subordonnés	R0140	20 791		20 791		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>623 152</b>	<b>602 361</b>	<b>20 791</b>		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	623 152	602 361	20 791		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	623 152	602 361	20 791		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	623 152	602 361	20 791	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	623 152	602 361	20 791	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>139 091</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>34 773</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>448%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1792%</b>				

## S. 23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	602 361
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	29 206
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	
Réserve de réconciliation	<b>R0760</b>	573 155
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	<b>R0770</b>	2
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	<b>R0780</b>	37
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>39</b>

## S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	99 541		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 791		
Risque de souscription en vie	R0030	40		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	48 320		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-31 406		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>123 286</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	16 500
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-31
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-664
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>139 091</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	139 091

<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2



## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-664
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-664
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-664

## S. 28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	15 228	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	74 300	249 045		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	52	286		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		150

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			3 328	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			841	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				13 535

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	15 379
Capital de solvabilité requis	R0310	139 091
Plafond du MCR	R0320	62 591
Plancher du MCR	R0330	34 773
MCR combiné	R0340	34 773
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	34 773

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	15 228	150
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	137 732	1 359
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	61 979	612
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	34 433	340
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	34 433	340
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	34 433	3 700



# La Mondiale

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	224
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	75 888 632
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	320 476
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 489 359
- Actions	R0100	3 983 229
• Actions - cotées	R0110	3 950 187
• Actions - non cotées	R0120	33 042
- Obligations	R0130	58 199 074
• Obligations d'État	R0140	23 575 832
• Obligations d'entreprise	R0150	34 043 786
• Titres structurés	R0160	525 173
• Titres garantis	R0170	54 284
- Organismes de placement collectif	R0180	3 013 598
- Produits dérivés	R0190	434 746
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	150 290
- Autres investissements	R0210	3 297 860
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	6 378 239
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	76 529
- Avances sur police	R0240	7 365
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	69 164
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	91 143
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	23 983
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	23 983
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	67 160
- Santé similaire à la vie	R0320	8 262
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	58 898
- Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	415 613
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 831
Autres créances (hors assurance)	R0380	29 838
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 706 098
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	17 145
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>84 612 292</b>

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	518 710
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	518 710
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	507 778
• Marge de risque	R0590	10 931
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	60 024 717
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	468 760
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	458 881
• Marge de risque	R0640	9 879
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	59 555 957
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	58 192 092
• Marge de risque	R0680	1 363 864
Provisions techniques UC et indexés	R0690	6 184 131
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	6 053 976
- Marge de risque	R0720	130 155
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	17 813
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	37 099
Passifs d'impôts différés	R0780	462 183
Produits dérivés	R0790	248 429
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	59 176
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	5 266 560
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	398 799
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	7 481
Autres dettes (hors assurance)	R0840	622 313
Passifs subordonnés	R0850	3 864 170
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 864 170
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	6 256
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>77 717 836</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>6 894 456</b>









## S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>										
R0010										
R0020										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
R0030	26 370 155			3 224 652			0		37 718 410	67 313 217
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	24 073			0			0		34 825	58 898
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	26 346 082			3 224 652			0		37 683 585	67 254 319
Marge de risque	586 529	69 327			0				838 163	1 494 019
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout										
R0110										
R0120	-688 463			0			0		-2 378 687	-3 067 149
R0130										
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>26 268 221</b>	<b>3 293 979</b>			<b>0</b>				<b>36 177 887</b>	<b>65 740 087</b>

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180	C0190			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
<b>R0020</b>							
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>		<b>50 214</b>			<b>409 296</b>	<b>459 511</b>
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>		8 262			0	8 262
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0090</b>		41 952			409 296	451 249
Marge de risque	<b>R0100</b>	1 080				8 800	9 879
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>						
Meilleure estimation	<b>R0120</b>		-630			0	-630
Marge de risque	<b>R0130</b>						
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	<b>50 664</b>				<b>418 096</b>	<b>468 760</b>

## S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut - total	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	124 724	383 736						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	23 983						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	124 724	359 753						
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	124 724	383 736						
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	124 724	359 753						
<b>Marge de risque</b>	R0280	2 681	8 250						
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300	0	-682						
Marge de risque	R0310								
<b>Provisions techniques - Total</b>									
Provisions techniques - Total	R0320	127 406	391 304						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	23 983						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	127 406	367 321						

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>											
	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
Provisions pour primes											
Brut - total	R0060										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140										
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										
Provisions pour sinistres											
Brut - total	R0160										508 461
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										23 983
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										484 477
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260										<b>508 461</b>
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270										<b>484 477</b>
<b>Marge de risque</b>	R0280										<b>10 931</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										
Meilleure estimation	R0300										-682
Marge de risque	R0310										
<b>Provisions techniques - Total</b>											
Provisions techniques - Total	R0320										518 710
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330										23 983
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340										494 726

## S. 19.01.21 - 01 - Accident

### Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes											16	
R0100												16
R0160	186 440	70 761	11 352	3 109	247	64	-19	-16	0	-15		271 924
R0170	192 364	68 051	13 137	3 024	-279	-148	-16	-154	-3			275 976
R0180	204 682	79 321	14 210	3 634	110	11	-63	5				301 910
R0190	223 664	76 596	15 679	3 216	518	-92	16					319 598
R0200	242 729	72 164	12 547	4 245	624	82						332 391
R0210	223 983	67 238	15 647	3 879	604							311 351
R0220	216 327	67 915	16 643	4 758								305 644
R0230	236 207	72 312	13 667									322 186
R0240	231 698	63 681										295 379
R0250	216 165											216 165
<b>Total</b>												<b>2 952 539</b>

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											6
R0100											6
R0160	0	0	0	0	0	2 544	4 539	40	8	9	9
R0170	0	0	0	0	5 446	5 081	55	35	18		18
R0180	0	0	0	19 136	9 673	119	40	29			29
R0190	0	0	41 316	20 038	509	220	72				72
R0200	0	79 390	58 477	7 116	459	175					176
R0210	156 237	98 137	45 940	7 219	734						744
R0220	203 613	112 504	52 821	11 176							11 344
R0230	215 373	111 620	56 156								56 983
R0240	179 451	115 226									116 942
R0250	201 428										203 710
<b>Total</b>											<b>390 035</b>



## S. 22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	<b>R0010</b>	66 727 557	3 068 461	0	363 652	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	10 751 905	-2 606 279	0	-363 652	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	10 751 905	-2 606 279	0	-363 652	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	5 511 192	328 996	0	153 204	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	8 861 933	-3 063 054	0	-449 516	0
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	2 183 542	51 745	0	25 243	0

## S.23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 020	2 020			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	434 059	434 059			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	2 178 892	2 178 892			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	4 273 085	4 273 085			
Passifs subordonnés	R0140	3 864 170		1 537 489	1 826 220	500 461
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	321	321			
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>10 751 905</b>	<b>6 887 736</b>	<b>1 537 489</b>	<b>1 826 220</b>	<b>500 461</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	10 751 905	6 887 736	1 537 489	1 826 220	500 461
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	10 251 445	6 887 736	1 537 489	1 826 220	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	10 751 905	6 887 736	1 537 489	1 826 220	500 461
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	8 861 933	6 887 736	1 537 489	436 708	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>5 511 192</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>2 183 542</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>195%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>406%</b>				

## S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	6 894 456
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	6 400
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	2 614 971
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>4 273 085</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	<b>R0770</b>	16 837
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	<b>R0780</b>	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>16 837</b>

## S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	6 551 188		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	123 495		
Risque de souscription en vie	R0030	1 582 222		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	228 437		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 266 135		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>7 219 207</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	300 023
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 686 043
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-321 996
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>5 511 192</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 511 192

### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-321 996
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-321 996
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-321 996

## S . 28 . 01 . 01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	67 490	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	124 724	281 074
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	359 387	15 736
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

## Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	2 116 052	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	59 157 135	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 669 154	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	6 053 976	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	451 249	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		20 267 306

## Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 183 542
Capital de solvabilité requis	R0310	5 511 192
Plafond du MCR	R0320	2 480 036
Plancher du MCR	R0330	1 377 798
MCR combiné	R0340	2 183 542
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>2 183 542</b>





# La Mondiale Europartner

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 659
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	326 523
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
– Actions	R0100	6
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	6
– Obligations	R0130	326 516
• Obligations d'État	R0140	77 648
• Obligations d'entreprise	R0150	245 702
• Titres structurés	R0160	3 166
• Titres garantis	R0170	
– Organismes de placement collectif	R0180	1
– Produits dérivés	R0190	
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
– Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	9 414 694
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	27 963
– Avances sur police	R0240	27 963
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	8 385 705
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
• Non-vie hors santé	R0290	
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	8 385 705
– Santé similaire à la vie	R0320	
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 385 705
– Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	68 172
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	193 302
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	968
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>18 418 987</b>

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 307 472
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 307 472
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	8 238 595
• Marge de risque	R0680	68 877
Provisions techniques UC et indexés	R0690	9 282 416
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	9 205 456
- Marge de risque	R0720	76 960
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	22 834
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	2 093
Passifs d'impôts différés	R0780	63 973
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	15 448
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	71 889
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	31 809
Autres dettes (hors assurance)	R0840	36 200
Passifs subordonnés	R0850	151 398
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	151 398
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	111
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>17 985 645</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>433 342</b>



	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550																
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																



## S.05.02.01 - 01 - Primes , sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010		FR		
		C0080	C0090	C0140
<b>Primes émises</b>				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
Net	R0200		0	0
<b>Primes acquises</b>				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
Net	R0300		0	0
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400		0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
Net	R0500		0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550			0
<b>Autres dépenses</b>	R1200			
<b>Total des dépenses</b>	R1300			0

## S.05.02.01 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie							Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0280		
R1400		BE	FR	IT	MC	NC			
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	57 889	101 679	1 035 444	796 951	11 717	12 368	2 016 049	
Part des réassureurs	R1420	6 383	48 946	334 040	387 957	6 399	1 480	785 205	
Net	R1500	51 506	52 733	701 404	408 994	5 318	10 889	1 230 844	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	57 889	101 679	1 035 444	796 951	11 717	12 368	2 016 049	
Part des réassureurs	R1520	6 383	48 946	334 040	387 957	6 399	1 480	785 205	
Net	R1600	51 506	52 733	701 404	408 994	5 318	10 889	1 230 844	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	43 009	85 077	549 714	382 470	6 047	12 757	1 079 074	
Part des réassureurs	R1620	21 213	72 242	413 645	301 630	5 927	10 378	825 035	
Net	R1700	21 796	12 835	136 069	80 840	120	2 379	254 039	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	16 779	30 660	603 457	464 802	7 132	-894	1 121 935	
Part des réassureurs	R1720	-13 371	-19 454	-50 982	100 807	1 336	-7 175	11 162	
Net	R1800	30 150	50 114	654 439	363 995	5 796	6 281	1 110 774	
Dépenses engagées	R1900	2 058	4 704	43 222	30 181	539	934	81 638	
Autres dépenses	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600							81 638	



## S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				C0080
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0		0		0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>	0	0		0		0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>	<b>R0030</b>	8 231 301	0	9 205 456					7 253	17 444 051
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	8 378 289	0	0					7 383	8 385 705
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0090</b>	-146 989	0	9 205 456					-130	9 058 346
Marge de risque	<b>R0100</b>	68 816	76 960		0				61	145 837
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	0	0		0				0	0
Meilleure estimation	<b>R0120</b>	0	0	0					0	0
Marge de risque	<b>R0130</b>	0	0		0				0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	<b>8 300 117</b>	<b>9 282 416</b>		<b>42</b>				<b>7 314</b>	<b>17 589 889</b>

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties				
	C0160	C0170	C0180	C0190			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0			0	0	0	0
<b>R0020</b>	0			0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>		0	0	0	0	0	0
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0090</b>	0			0	0	0
Marge de risque	<b>R0100</b>	0			0	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	0			0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0120</b>		0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0130</b>	0			0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	<b>R0010</b>	17 589 889	0	0	40 497	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	584 740	0	0	-6 112	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	584 740	0	0	-6 112	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	285 994	0	0	-3 879	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	537 641	0	0	-6 306	0
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	71 499	0	0	-970	0

## S.23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	173 182	173 182			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	260 160	260 160			
Passifs subordonnés	R0140	151 398		90 000	61 398	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>584 740</b>	<b>433 342</b>	<b>90 000</b>	<b>61 398</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	584 740	433 342	90 000	61 398	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	584 740	433 342	90 000	61 398	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	584 740	433 342	90 000	61 398	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	537 641	433 342	90 000	14 300	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>285 994</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>71 499</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>204%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>752%</b>				

## S. 23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	433 342
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	173 182
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>260 160</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

## S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	316 968		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	13 363		
Risque de souscription en vie	R0030	248 191		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-125 359		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>453 162</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	49 968
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-153 163
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-63 973
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>285 994</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	285 994

### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-63 973
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	-63 973
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

## S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

## Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	64 443	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d’assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	9 205 456	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	8	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		6 940



## Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	64 443
Capital de solvabilité requis	R0310	285 994
Plafond du MCR	R0320	128 697
Plancher du MCR	R0330	71 499
MCR combiné	R0340	71 499
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	71 499



# La Mondiale Partenaire

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
<b>Actifs</b>		<b>C0010</b>
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	6 111 537
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	4 446
• Actions - cotées	R0110	836
• Actions - non cotées	R0120	3 609
- Obligations	R0130	5 657 099
• Obligations d'État	R0140	1 854 907
• Obligations d'entreprise	R0150	3 757 870
• Titres structurés	R0160	34 384
• Titres garantis	R0170	9 939
- Organismes de placement collectif	R0180	197 536
- Produits dérivés	R0190	2 404
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	250 051
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	13 367 095
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	149 673
- Avances sur police	R0240	148 656
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 017
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	16 999 909
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16 999 909
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	16 999 909
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 440
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	124 917
Autres créances (hors assurance)	R0380	25 802
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	417 413
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>37 200 803</b>

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	22 076 443
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	22 076 443
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	21 883 344
• Marge de risque	R0680	193 099
Provisions techniques UC et indexés	R0690	12 900 403
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	12 789 355
- Marge de risque	R0720	111 048
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 836
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	8 493
Passifs d'impôts différés	R0780	47 592
Produits dérivés	R0790	4 510
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	304 071
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	250 000
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	89 277
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 611
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14 718
Passifs subordonnés	R0850	332 796
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	332 796
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>36 038 751</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>1 162 052</b>



	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents		Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550																
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																





## S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>								
R0010								
R0020								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
R0030	22 131 773		12 789 355			0	0	34 921 127
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	16 999 909		0			0		16 999 909
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	5 131 864		12 789 355			0	0	17 921 219
Marge de risque	193 099	111 048		0			0	304 147
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout								
Meilleure estimation	-248 428		0			0	0	-248 428
Marge de risque								
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>22 076 443</b>	<b>12 900 403</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	<b>34 976 847</b>

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>		<b>0</b>			<b>0</b>
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0090</b>		<b>0</b>			<b>0</b>
Marge de risque	<b>R0100</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>					
Meilleure estimation	<b>R0120</b>		<b>0</b>			<b>0</b>
Marge de risque	<b>R0130</b>					
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	<b>0</b>				<b>0</b>

## S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	<b>R0010</b>	34 976 847	248 428	0	144 779	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	1 494 848	-200 836	0	-63 104	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	1 494 848	-200 836	0	-63 104	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	1 085 406	33 157	0	-394	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	1 426 323	-199 178	0	-63 124	0
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	271 352	8 289	0	-98	0

## S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	73 413	73 413			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	105 656	105 656			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	107 298	107 298			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	875 686	875 686			
Passifs subordonnés	R0140	332 796		210 000	122 796	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>1 494 848</b>	<b>1 162 052</b>	<b>210 000</b>	<b>122 796</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 494 848	1 162 052	210 000	122 796	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 494 848	1 162 052	210 000	122 796	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 494 848	1 162 052	210 000	122 796	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 426 323	1 162 052	210 000	54 270	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>1 085 406</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>271 352</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>138%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>526%</b>				

## S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 162 052
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	286 367
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>875 686</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	512
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>512</b>

## S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 447 538		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	18 243		
Risque de souscription en vie	R0030	337 841		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-231 795		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 571 827</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	119 422
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-572 686
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-33 157
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 085 406</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	1 085 406

<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

## Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-33 157
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-33 157
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-33 157

S . 28 . 01 . 01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		



## Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	194 496	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	4 237 485	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 001 677	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	12 789 355	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré) assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		387 067

### Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	194 496
Capital de solvabilité requis	R0310	1 085 406
Plafond du MCR	R0320	488 433
Plancher du MCR	R0330	271 352
MCR combiné	R0340	271 352
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	271 352





**AG2R LA MONDIALE**

14-16, boulevard Malesherbes 75379 Paris cedex 08

Tél. : 0 969 32 2000 (appel non surtaxé)

[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)